

ROYAUME DU MAROC

FONDS  
D'EQUIPEMENT  
COMMUNAL  
صندوق التجهيز  
الجماعي



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025

LA BANQUE DU FINANCEMENT LOCAL



**Une Banque  
dédiée au  
Développement  
Territorial**

## Le FEC : la Banque des Collectivités Territoriales

Le Fonds d'Équipement Communal (FEC), œuvre, depuis plus de 65 ans, à accompagner la dynamique d'investissement et de développement des Collectivités Territoriales avec détermination, engagement et innovation.

Dans son rôle de partenaire technique et financier de premier rang du secteur local, le FEC porte l'ambition de faciliter à sa clientèle l'accès au levier de l'emprunt pour le financement de ses projets de développement territorial. Par cette mission singulière dans le paysage bancaire national, le FEC veille à offrir les meilleures conditions financières aux Collectivités Territoriales à travers des solutions de financement innovantes et adaptées à leurs besoins et à leurs attentes.

Par son engagement actif en tant que Banque publique dédiée au financement du développement territorial, le FEC inscrit son rôle dans une logique de responsabilité et d'ambition qui lui permet d'accompagner les évolutions de l'économie marocaine et du secteur public local. Cette volonté exige de l'Institution d'adapter ses services et ses interventions aussi bien aux défis à relever par les acteurs territoriaux qu'aux priorités du développement territorial durable.

Un accent est particulièrement mis sur les projets qui contribuent à la réduction des disparités territoriales et sociales ou qui s'inscrivent dans la transition vers un développement bas carbone et le renforcement de la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

Cet engagement responsable envers les principes fondamentaux du développement durable s'est notamment traduit par l'intégration, depuis avril 2022, des critères Environnementaux et Sociaux (E&S) et, depuis octobre 2024, des critères climatiques dans la gestion globale des risques, dans les processus décisionnels de la Banque et dans ses relations avec ses parties prenantes. La déclinaison opérationnelle de cet engagement en matière de durabilité s'appuie sur un corpus composé de procédures et d'outils pertinents permettant de gérer efficacement les risques inhérents aux projets soumis à son financement et de consolider l'alignement de la Banque avec les standards internationaux en la matière.

Ces évolutions permettent à la Banque, à la fois, d'accompagner la dynamique de croissance des territoires et de contribuer à leur développement inclusif en apportant une dimension supplémentaire à leurs actions visant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations locales. Ceci favorise la promotion de projets à fort impact social et environnemental bénéfiques pour les acteurs territoriaux.

Il convient également de noter que l'intégration des principes de la durabilité et des préoccupations environnementales et climatiques constitue un atout important pour la Banque, notamment dans sa stratégie d'ouverture sur le marché financier international, lui permettant d'accéder à des financements compétitifs, y compris ceux liés à la finance climat, afin de répondre aux différents prérequis des bailleurs de fonds et pouvoir offrir les meilleures conditions d'accompagnement et de financement à ses clients.

# RAPPORT DE GESTION | 2025

# ABRÉVIATIONS

<b>BHNS</b>	Bus à Haut Niveau de Service
<b>CEB</b>	Charges d'Exploitation Bancaire
<b>CGE</b>	Charges Générales d'Exploitation
<b>CT</b>	Collectivités Territoriales
<b>CES</b>	Créances en Souffrance
<b>DFIs</b>	Development Finance Institutions (Institutions financières de développement)
<b>DGCT</b>	Direction Générale des Collectivités Territoriales
<b>EHB</b>	Engagements Hors Bilan
<b>E&amp;S</b>	Environnemental et Social
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>IDLM</b>	Indice de Développement Local Multidimensionnel
<b>MMDH</b>	Milliards de Dirhams
<b>MDH</b>	Millions de Dirhams
<b>PDR</b>	Plan de Développement Régional
<b>PDU</b>	Plan de Développement Urbain
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>PEB</b>	Produits d'Exploitation Bancaire
<b>PRDTS</b>	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales
<b>TCAM</b>	Taux de Croissance Annuel Moyen
<b>TMPI</b>	Taux Moyen Pondéré Interbancaire

# SOMMAIRE

## **FAITS MARQUANTS 2025** **7**

---

## **CHIFFRES CLÉS 2025** **10**

---

## **ACTIVITÉ DE PRÊTS** **AU 31 DÉCEMBRE 2025** **11**

---

1. Engagements de prêts
2. Décaissements de prêts
3. Évaluation des risques environnementaux et sociaux des projets financés
4. Situation des engagements hors bilan (EHB)

## **FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ** **AU 31 DÉCEMBRE 2025** **20**

---

1. Évolution des ressources
2. Évolution des emplois

## **RÉSULTATS ET INDICATEURS FINANCIERS** **AU 31 DÉCEMBRE 2025** **25**

---

1. Indicateurs d'exploitation
2. Bilan
3. Ratios réglementaires
4. Indicateurs de rentabilité

## Faits marquants 2025

Au cours de l'exercice 2025, le Fonds d'Équipement Communal a poursuivi son engagement en faveur du développement durable, inclusif et résilient des territoires, en consolidant son rôle de partenaire de référence des Collectivités Territoriales. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la vision stratégique de la Banque en matière de durabilité et dans sa volonté d'aligner ses interventions sur les priorités nationales dans ce domaine.

Au terme de l'exercice 2025, l'activité de prêts a été positivement impactée par la dynamique soutenue des investissements territoriaux. Portés par ce contexte favorable, les engagements et les décaissements de prêts ont atteint, respectivement, près de 3,4 MMDH et de 2,7 MMDH, enregistrant des progressions significatives de 31% et 46% par rapport à l'exercice précédent. Ces financements ont concerné la réalisation de plusieurs projets à fort impact social et climatique, portés par les Collectivités Territoriales, et qui visent à améliorer les conditions de vie des populations locales, notamment à travers la résorption des déficits en termes de développement multidimensionnel ainsi que le renforcement de la résilience des territoires face aux effets du changement climatique. En effet, ces projets se distinguent, globalement, par leur contribution à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'échelle des territoires, particulièrement ceux relatifs à la réduction des disparités (ODD 10), au développement des villes durables (ODD 11), ainsi qu'à la lutte contre les effets du changement climatique (ODD 13).

Les résultats du rating environnemental et social font ressortir que la majorité des projets engagés à fin décembre 2025, soit plus de 92%, sont classés dans les « Catégories D ou C » et concernent des projets à risques minimes et maîtrisables.

L'exercice 2025 a été marqué par un ajustement à la baisse des taux d'intérêt appliqués aux prêts consentis aux Collectivités Territoriales. Cette mesure, destinée à faire bénéficier la clientèle du FEC des évolutions des conditions du marché, tout en préservant ses équilibres financiers, s'est traduite par un PNB de 659 MDH à fin 2025.

Par ailleurs, le FEC a poursuivi, au cours de l'exercice 2025, la mise en œuvre de ses projets structurants, à même de permettre à l'Institution d'être alignée aux meilleurs standards bancaires :

### **1. Une stratégie financière axée sur la pérennisation et la diversification des ressources pour accompagner la dynamique de croissance des territoires**

Dans le cadre de sa stratégie financière, le FEC s'appuie sur la solidité de ses fondamentaux pour diversifier et pérenniser ses sources de financement. En l'absence de dépôts de la clientèle, le FEC mobilise des ressources aussi bien sur le marché financier national qu'auprès d'institutions financières internationales pour le financement de son activité et accompagner ainsi les besoins croissants des Collectivités Territoriales. Ainsi, la part des financements internationaux a représenté plus de 23% des ressources d'emprunt du FEC à fin 2025, contre 18% à fin 2024 et 7% à fin 2020, reflétant ainsi la confiance croissante d'Institutions Financières de Développement (DFIs) de premier plan à l'égard du FEC.

En effet, le FEC adopte une approche proactive et veille à dynamiser les échanges avec les DFIs, afin de préparer, en fonction de l'évolution des besoins de la Banque et des conditions du marché, les tirages sur les lignes de crédit contractées d'une part, et d'autre part de continuer d'étudier de nouvelles opportunités de partenariats avec d'autres DFIs, afin de mettre en place de nouveaux accords de financement.

Dans ce cadre, le FEC a concrétisé, au cours du S1 2025, des tirages en dollars US et en euros, pour l'équivalent de près de 2 MMDH, au titre des lignes de financement contractées sans garantie de l'Etat, auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). De même, la Banque Africaine de Développement (BAD) a approuvé au cours du T4 2025, une nouvelle ligne de crédit de 150 millions d'euros au FEC visant à contribuer au financement de nouveaux projets d'investissement et d'infrastructure au Maroc. Cette opération permettra aux Collectivités Territoriales de réaliser des infrastructures durables, renforçant l'accès aux services essentiels, la résilience climatique et la connectivité des territoires, notamment dans les zones rurales.

Ces différents financements auprès des DFIs, dont l'enveloppe globale sur la période 2018-2025 porte sur un montant de près de 800 millions d'euros, dénotent de la capacité de l'Institution à intégrer les aspects environnementaux, sociaux et climatiques dans son système de risk management et à répondre aux différentes exigences de ces bailleurs de fonds internationaux.

Par ailleurs, le FEC a clôturé avec succès, en décembre 2025, l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 2 MMDH, par appel public à l'épargne, qui a été sursouscrite (x 1,48) et qui traduit l'intérêt et la confiance que le marché accorde aux titres obligataires FEC. Cette levée de fonds, qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la stratégie financière de la Banque visant à diversifier et à pérenniser ses ressources de financement, contribuera à consolider son offre de financement et à poursuivre l'accompagnement de la dynamique des investissements territoriaux, en apportant l'appui financier et technique nécessaire à la mise en œuvre des projets portés par les Collectivités Territoriales.

L'ouverture à l'International, combinée à une présence régulière sur le marché financier marocain et aux opérations de financements, notamment syndiqués, au profit des Collectivités Territoriales, constitue un pilier essentiel de la stratégie de refinancement de l'activité du FEC et de diversification de ses ressources.

Dans un contexte de détente des taux sur le marché financier et d'optimisation du refinancement de la Banque, grâce à sa stratégie financière axée notamment sur les financements auprès des DFIs, le FEC a consenti une baisse des taux d'intérêt au profit de sa clientèle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette mesure illustre la volonté de la Banque d'adapter sa tarification, afin de faire bénéficier sa clientèle des évolutions des conditions du marché, tout en respectant les impératifs de ses équilibres financiers.

## **2. Une stratégie de durabilité fondée sur la gestion des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et climatiques**

La stratégie de durabilité de la Banque s'appuie sur une approche holistique et intégrée de gestion des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et climatiques liés à son activité de financement des projets de développement territorial, portés par les Collectivités Territoriales. Ces projets contribuent de manière significative à la réduction des déficits multidimensionnels, notamment en matière d'infrastructures de base, au renforcement de la résilience des territoires face aux effets du changement climatique et à la croissance économique territoriale. Ces projets visent, in fine, à améliorer la qualité de vie de la population, tout en contribuant à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'échelle des territoires.

Dans ce cadre, la Banque poursuit le renforcement et la consolidation de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) et œuvre de manière continue à l'amélioration de la soutenabilité Environnementale et Sociale (E&S) ainsi que de la résilience climatique des projets de développement territorial, en conformité avec la réglementation nationale et les standards internationaux en la matière.

En termes de performance extra-financière, et dans le cadre de la réalisation de ses objectifs en matière de durabilité, la Banque identifie des indicateurs et cibles pertinents (KPI) servant de référence pour mesurer l'impact de ses financements et leur contribution au développement durable et résilient des territoires.

En effet, les avancées réalisées en matière de maîtrise des risques environnementaux, sociaux et climatiques ont permis de renforcer davantage la performance extra-financière de la Banque et de consolider la confiance des bailleurs de fonds internationaux envers le FEC, permettant ainsi de répondre aux prérequis d'éligibilité et de faciliter l'accès aux financements concessionnels internationaux.

### **3. Renforcement de la gouvernance de la Banque**

Le FEC veille en permanence à renforcer ses pratiques de gouvernance, en s'alignant sur les meilleurs standards en la matière, notamment à travers la mise en conformité de ses instances de gouvernance avec les exigences législatives et réglementaires.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration du FEC, réuni en date du 28 mai 2025, a approuvé la mise en place du Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance (CNRG), en lieu et place du Comité de Nomination et de Rémunération, et a approuvé sa charte, qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

La mise en place de ce nouveau comité vient compléter et renforcer le dispositif de gouvernance actuel, composé de plusieurs instances, qui assure un pilotage rigoureux de la gestion de la Banque, en s'alignant sur les meilleurs standards et pratiques applicables aux établissements de crédit, tout en assurant une gestion des risques optimale et une transparence accrue de son activité.

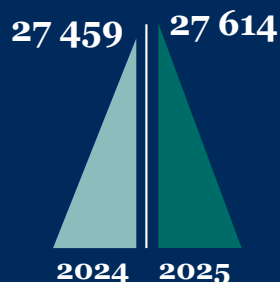
### **4. Coopération et échange à l'international**

Dans le cadre des actions de coopération et d'échange, le FEC veille à renforcer en permanence la coopération Sud-Sud, notamment à travers l'organisation de différentes rencontres avec des délégations représentant différents pays d'Afrique et du monde arabe. Ainsi, le FEC a reçu, au cours de l'année 2025, des délégations du Sénégal et de la Jordanie, afin d'échanger autour de l'expérience marocaine en matière de financement du secteur local et du rôle central du FEC, en tant que partenaire technique et financier de référence des Collectivités Territoriales marocaines, dans le développement territorial du Royaume.

De même, le FEC a participé à la 3<sup>ème</sup> édition des Journées Economiques Internationales des Collectivités Territoriales (JEICOM 2025) à Yaoundé, au Cameroun, en juin 2025.

Par ailleurs, le FEC a pris part à la 30<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur le climat (COP30) qui a eu lieu à Belém, au Brésil en novembre 2025. Ainsi et à l'instar des éditions précédentes, la Banque a participé à différents événements et manifestations organisés, notamment, par les institutions financières internationales de développement, relatifs à des thèmes liés au développement territorial tels que le renforcement de la résilience climatique des villes, des infrastructures et des ressources en eau, l'efficacité énergétique et la modernisation du transport.

## Créances sur la clientèle

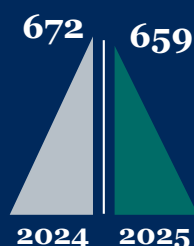


Au terme de l'exercice 2025, l'activité de prêts a été positivement impactée par la dynamique soutenue des investissements territoriaux. Portés par ce contexte favorable, les engagements et les décaissements de prêts ont atteint, respectivement, près de 3,4 MMDH et de 2,7 MMDH, enregistrant des progressions significatives de 31% et 46% par rapport à l'exercice précédent.

Ces financements ont concerné la réalisation de plusieurs projets à fort impact social et climatique, portés par les Collectivités Territoriales, et qui visent à améliorer les conditions de vie des populations locales, notamment à travers la résorption des déficits en termes de développement multidimensionnel ainsi que le renforcement de la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

L'exercice 2025 a été marqué par un ajustement à la baisse des taux d'intérêt appliqués aux prêts consentis aux Collectivités Territoriales. Cette mesure, destinée à faire bénéficier la clientèle du FEC des évolutions des conditions du marché, tout en préservant ses équilibres financiers, s'est traduite par un PNB de 659 MDH à fin 2025.

## Produit Net Bancaire

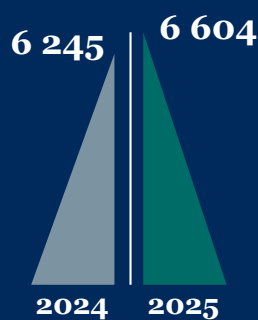


## Résultat Net



Au terme de l'exercice 2025, le résultat net s'est établi à près de 363 MDH, soit un niveau quasi similaire à celui enregistré à fin 2024.

## Capitaux propres et assimilés



Les capitaux propres et assimilés ont atteint plus de 6,6 MMDH à fin 2025, et enregistrent une hausse de près de 7% par rapport à 2024, permettant ainsi à la Banque de renforcer son assise financière, afin de continuer à accompagner les besoins croissants des Collectivités Territoriales.

Un taux de CES quasi nul à fin 2025, au même niveau que l'exercice précédent, traduisant la maîtrise du risque de contrepartie, à date, ainsi que le suivi rigoureux des recouvrements, et confirmant ainsi la qualité du portefeuille de la Banque.

## Taux des créances en souffrance



# Activité de prêts au 31 décembre 2025

## 1. Engagements de prêts

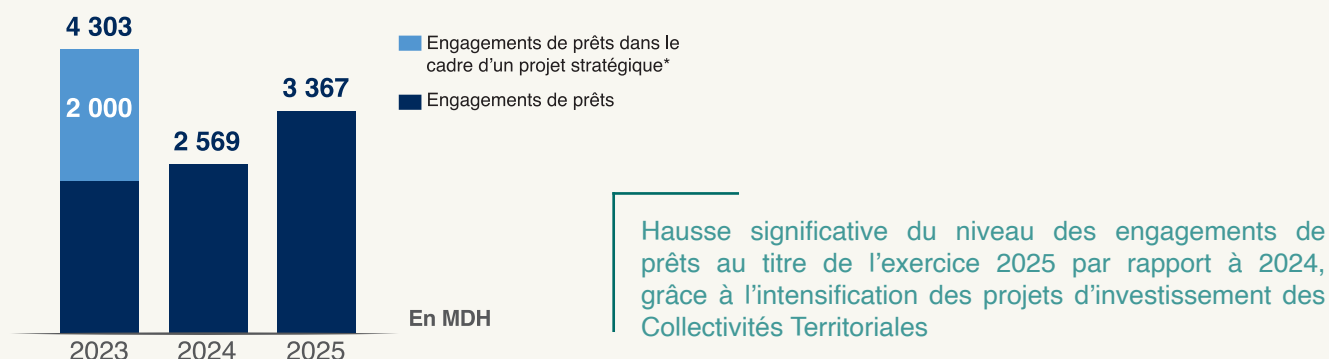
L'activité de prêts au titre de l'exercice 2025 a été positivement impactée par la dynamique soutenue des investissements territoriaux, qui a permis aux engagements de prêts d'atteindre près de 3,4 MMDH, en progression de 31% par rapport à fin 2024. Cette évolution a consolidé le positionnement de la Banque en tant qu'acteur central du financement des projets structurants à fort impact social et climatique, portés par les Collectivités Territoriales, dans différents secteurs d'intervention, en faveur d'un développement territorial durable et résilient.

Ces financements, qui visent à soutenir la réalisation d'investissements porteurs de développement ont notamment porté sur des projets d'aménagements urbains et d'infrastructures routières, ainsi que des projets relatifs à l'adduction en eau potable et à la lutte contre le stress hydrique, l'enseignement, la santé, les équipements sportifs et culturels et le transport urbain.

Ainsi, les engagements de prêts au titre de l'exercice 2025 ont porté sur la réalisation de 63 projets, couvrant 10 secteurs d'intervention, pour un investissement global de plus de 5,1 MMDH.

L'exercice 2025 a également été marqué par le lancement de la réalisation des premiers projets dans le cadre d'une offre dédiée aux communes ayant un Indice de Développement Local Multidimensionnel (IDL) faible, portant notamment sur les secteurs de base tels que l'eau potable, l'assainissement liquide et le désenclavement routier. Cette initiative pilote, s'inscrit dans la volonté affichée de la Banque de promouvoir les projets qui visent à réduire les disparités territoriales et sociales et à améliorer les conditions de vie des populations, notamment en milieu rural.

### Engagements de prêts



\* Projet stratégique portant sur la réalisation d'ouvrages d'adduction d'eau dans le cadre de l'interconnexion de deux bassins hydrauliques

### Répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur

À fin 2025, la répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur se présente comme suit :

Collectivités Territoriales	2023		2024		2025	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
<b>Conseils Régionaux</b>	3 633*	84%	2 322	90%	1 842	55%
<b>Conseils Préfectoraux et Provinciaux</b>	420	10%	48	2%	465	14%
<b>Conseils Communaux</b>	250	6%	199	8%	1 060	31%
<b>Total</b>	<b>4 303</b>	<b>100%</b>	<b>2 569</b>	<b>100%</b>	<b>3 367</b>	<b>100%</b>

\* Dont un montant de 2 MMDH dans le cadre d'un projet stratégique, portant sur la réalisation d'ouvrages d'adduction d'eau dans le cadre de l'interconnexion de deux bassins hydrauliques

Les engagements de prêts au titre de l'exercice 2025, ont bénéficié à toutes les catégories de Collectivités Territoriales avec une prédominance des Conseils Régionaux dans la structure des engagements de prêts, suivis par les Conseils Communaux et les Conseils Préfectoraux et Provinciaux avec respectivement 55%, 31% et 14% des prêts engagés à fin 2025.

### Evolution de la structure des engagements de prêts par type d'emprunteur 2023-2025



■ La structure des engagements par type d'emprunteur confirme la prédominance des Conseils Régionaux, qui ont représenté 55% des prêts engagés en 2025, confirmant ainsi leur rôle central, à travers leurs prérogatives, dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement territorial, notamment dans le cadre des Programmes de Développement Régionaux (PDR) et du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) en milieu Rural.

A travers ces engagements de prêts, la Banque a contribué à la réalisation de projets qui s'inscrivent, notamment dans le cadre des PDR, à hauteur de 78% et du PRDTS en milieu rural, à hauteur de 17%. Ces financements ont notamment porté sur des projets d'aménagement de routes de désenclavement, de construction d'établissements de santé, ainsi que de mise à niveau d'installations sportives et culturelles.

Par ailleurs, ces concours ont également permis de financer la construction de stations monoblocs de dessalement et de déminéralisation de l'eau, dans le cadre d'un programme spécifique de lutte contre le stress hydrique, représentant près de 5% des engagements de prêts dédiés aux Conseils Régionaux.

■ La part des engagements de prêts au profit des Conseils Communaux a représenté 31% du volume global à fin 2025 pour un montant de 1 060 MDH qui a principalement porté sur la réalisation de plusieurs projets d'aménagements urbains, notamment pour le renforcement des infrastructures de base ainsi que la requalification et l'intégration urbaine des quartiers sous-équipés.

■ Les engagements de prêts au profit des Conseils Préfectoraux et Provinciaux se sont établis à 465 MDH à fin 2025, et ont porté, notamment sur la réalisation de projets d'aménagements urbains et d'infrastructures routières.

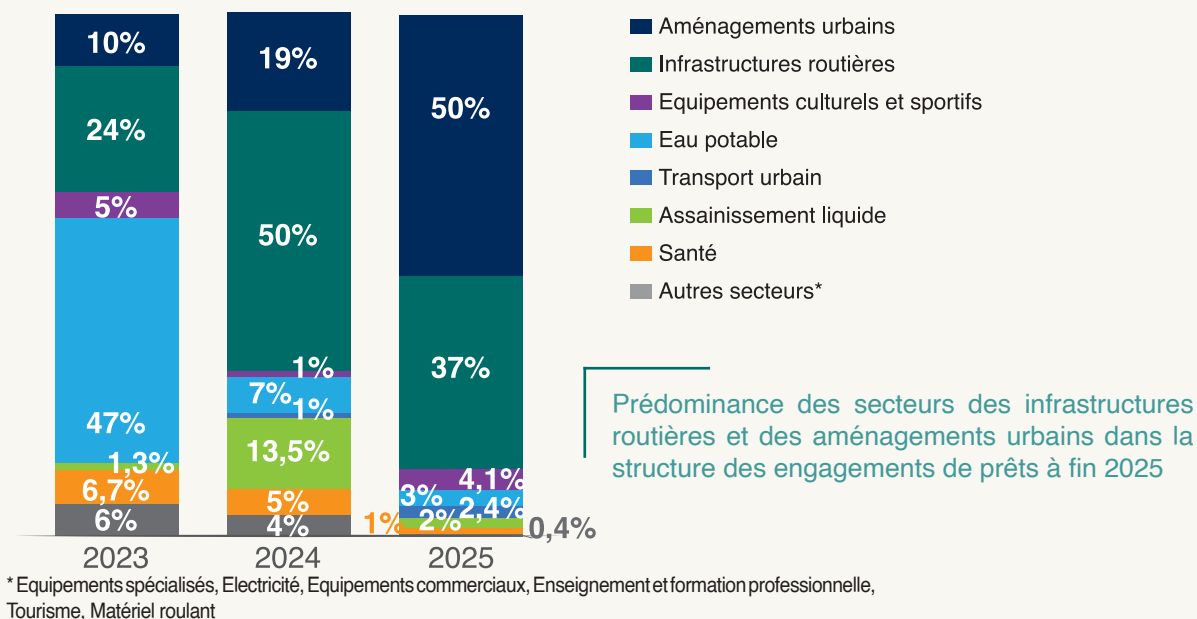
### Répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention

A fin 2025, la répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention se présente comme suit :

Secteurs d'intervention	2023		2024		2025	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Aménagements urbains	442	10%	478	19%	1 699	50%
Infrastructures routières	1 028	24%	1 281	50%	1 240	37%
Equipements culturels et sportifs	195	5%	20	1%	140	4,10%
Eau potable	2 035	47%	178	7%	99	3%
Transport urbain	-	-	37	1%	80	2,40%
Assainissement liquide	57	1,30%	346	13,50%	53	2%
Santé	287	6,70%	138	5%	40	1%
Equipements spécialisés	115	2,70%	80	3,10%	-	-
Electricité	94	2,20%	-	-	4	0,10%
Equipements commerciaux	-	-	-	-	8	0,30%
Enseignement et formation professionnelle	29	0,70%	-	-	4	0,10%
Tourisme	21	0,40%	10	0,40%	-	-
Matériel roulant	-	-	1	0,04%	-	-
<b>Total</b>	<b>4 303</b>	<b>100%</b>	<b>2 569</b>	<b>100%</b>	<b>3 367</b>	<b>100%</b>

L'analyse de la répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention montre que les secteurs des infrastructures routières et des aménagements urbains ont totalisé 87% des prêts engagés à fin 2025.

Evolution de la structure des engagements de prêts par secteur d'intervention 2023-2025



■ Le secteur des aménagements urbains a représenté une part de 50% du volume global des engagements de prêts au titre de l'exercice 2025, pour un montant de 1 699 MDH. Ces financements ont permis à la Banque de contribuer notamment, à la réalisation d'un ensemble de programmes de mise à niveau urbaine et de projets de restructuration de quartiers sous-équipés.

- Les engagements de prêts relatifs au secteur des infrastructures routières ont constitué 37% du volume global à fin 2025, pour un montant de 1 240 MDH. Ces financements ont concerné principalement le renforcement de réseaux routiers et le désenclavement du monde rural, notamment à travers l'ouverture de pistes, l'aménagement de liaisons routières et la construction d'ouvrages d'art.
- Le secteur des équipements socio-culturels et sportifs a représenté quant à lui, plus de 4% du volume global des engagements de prêts au terme de l'exercice 2025, soit un montant de 140 MDH. Ces financements ont notamment permis la réalisation d'un palais des congrès, de maisons de culture et de terrains de sports.
- Le secteur de l'eau potable a enregistré un volume de prêts engagés de 99 MDH, dédié principalement au financement de projets visant à renforcer la lutte contre le stress hydrique, notamment à travers l'extension du réseau d'adduction en eau potable et la réalisation de stations monoblocs de dessalement de l'eau de mer et de déminéralisation des eaux saumâtres.
- Les engagements de prêts relatifs au secteur du transport urbain ont porté sur un montant de 80 MDH, dédié à la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dans le cadre de projets à co-bénéfices climat.
- Le secteur de l'assainissement liquide a totalisé 53 MDH d'engagement de prêts, pour la réalisation de projets dans le cadre d'un programme prioritaire de mise à niveau d'infrastructure de drainage et de traitement des eaux usées ainsi que le renforcement des réseaux d'assainissement.
- Les engagements de prêts relatifs au secteur de la santé ont porté sur un montant de 40 MDH, dédié exclusivement à la construction d'un hôpital de proximité.

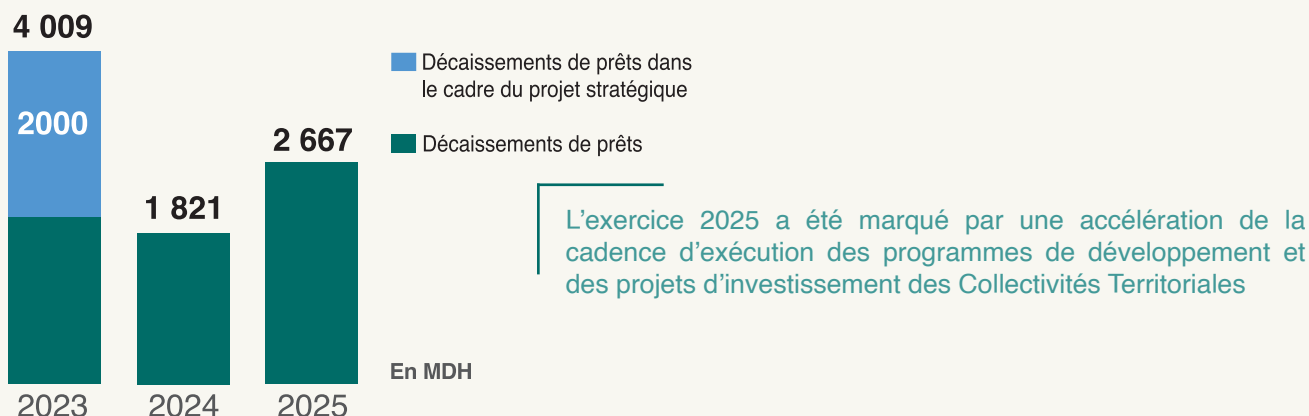
Par ailleurs, les engagements de prêts au titre de l'exercice 2025 ont également porté sur d'autres secteurs, notamment, l'électricité, l'enseignement, les équipements commerciaux. Ces engagements de prêts ont permis la construction d'une école communautaire, d'un centre commercial et d'un souk hebdomadaire, ainsi que la réalisation de projets d'électrification de douars.

## 2. Décaissements de prêts

A l'instar des engagements de prêts, le volume des décaissements de prêts, à fin 2025, a été marqué par une progression significative de 46% par rapport à l'année 2024, pour atteindre un montant de près de 2,7 MMDH.

Ces financements ont bénéficié aux différentes catégories de Collectivités Territoriales couvrant différents secteurs d'infrastructures et de superstructures tant en milieu urbain que rural.

### Décaissements de prêts



## Répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur

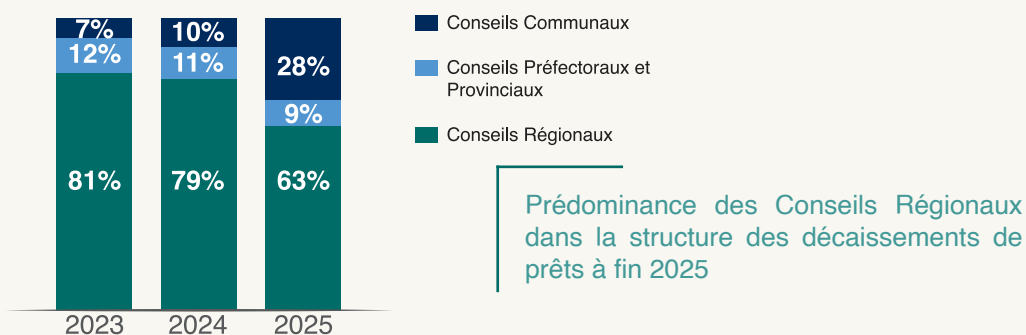
La répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur, à fin 2025, se présente comme suit :

Collectivités Territoriales	2023		2024		2025	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Conseils Régionaux	3 262*	81%	1 429	79%	1 694	63%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	488	12%	203	11%	237	9%
Conseils Communaux	259	7%	189	10%	736	28%
<b>Total</b>	<b>4 009</b>	<b>100%</b>	<b>1 821</b>	<b>100%</b>	<b>2 667</b>	<b>100%</b>

\* Dont un montant de 2 MMDH dans le cadre du projet stratégique précité

Les décaissements de prêts au titre de l'exercice 2025 ont bénéficié à toutes les catégories de Collectivités Territoriales avec une prédominance des Conseils Régionaux dans la structure des décaissements de prêts, suivis par les Conseils Communaux et les Conseils Préfectoraux et Provinciaux avec des parts respectives de 63%, 28% et 9% du volume global décaissé à fin 2025.

### Evolution de la structure des décaissements de prêts par type d'emprunteur 2023-2025



Prédominance des Conseils Régionaux dans la structure des décaissements de prêts à fin 2025

■ Les décaissements de prêts au profit des Conseils Régionaux se sont établis à 1 694 MDH, soit une part de 63% du volume global à fin 2025.

Ces financements ont principalement contribué à la réalisation de projets d'infrastructures routières, permettant le désenclavement des populations en milieu rural, notamment dans le cadre du PRDTS, ainsi que de projets d'aménagements urbains visant à renforcer les infrastructures de base.

A travers ces concours, la Banque a également contribué à la mise en œuvre de projets de renforcement des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable, ainsi qu'à la réalisation de stations d'épuration dans le cadre de la protection de l'environnement, et à la mise en place de stations monoblocs de dessalement de l'eau de mer et de déminéralisation des eaux saumâtres.

De même, ces financements ont porté sur la construction d'établissements dédiés à la santé, à l'enseignement et à la formation professionnelle, d'équipements socio-culturels, ainsi que sur l'aménagement d'une zone industrielle et la réalisation d'une ligne BHNS, dans le cadre d'un projet à co-bénéfices climat dans le secteur du transport urbain.

■ Les décaissements de prêts effectués au profit des Conseils Communaux se sont établis à 736 MDH, soit une part de 28% du volume global à fin 2025. Ces financements ont porté sur la réalisation de plusieurs projets, liés principalement à la mise à niveau urbaine à travers notamment le renforcement des infrastructures de base et la requalification des quartiers sous-équipés, la réalisation d'une ligne BHNS, la réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable, la création et la mise à niveau des équipements spécialisés. A travers ces concours, la Banque a également contribué à la réalisation d'équipements culturels et sportifs, notamment la construction d'un musée d'arts populaires ainsi que la modernisation des équipements commerciaux, à travers la construction de souks hebdomadaires et d'une plateforme agroalimentaire.

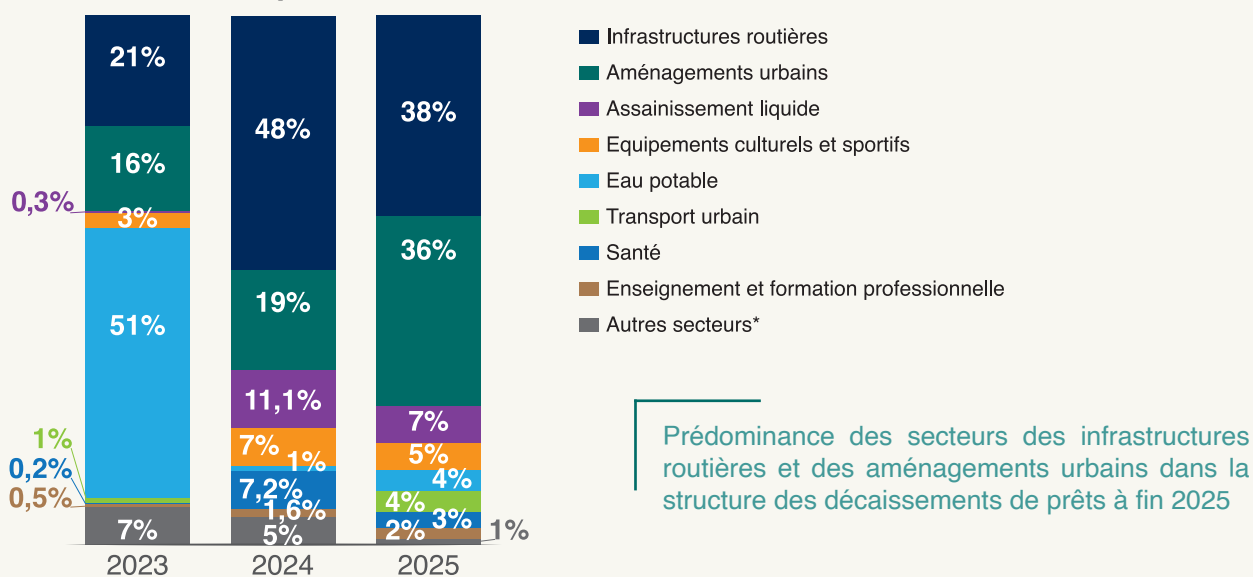
■ Les décaissements de prêts au profit des Conseils Préfectoraux et Provinciaux se sont établis à 237 MDH, soit une part de près de 9% du volume global des décaissements de prêts à fin 2025. A travers ces concours, la Banque a, notamment, contribué au financement de programmes de développement territorial et de projets de protection de l'environnement. Ces financements ont également porté sur la mise à niveau urbaine à travers le renforcement des infrastructures de base ainsi que la mise en place d'établissements et d'équipements dédiés à la santé.

### Répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention en 2025 se présente comme suit :

Secteurs d'intervention	2023		2024		2025	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Infrastructures routières	849	21%	872	48%	1 001	38%
Aménagements urbains	659	16%	340	19%	960	36%
Assainissement liquide	12	0,30%	203	11,10%	185	7%
Equipements culturels et sportifs	138	3%	126	7%	130	5%
Eau potable	2 033	51%	21	1%	102	4%
Transport urbain	30	1%	-	-	109	4%
Santé	9	0,20%	130	7,20%	82	3%
Enseignement et formation professionnelle	19	0,50%	29	1,60%	62	2%
Equipements commerciaux	92	3%	2	0,10%	26	0,70%
Electricité	125	3%	52	3%	7	0,20%
Equipements spécialisés	43	1%	46	2%	3	0,10%
Etudes	-	-	-	-	NS	NS
<b>Total</b>	<b>4 009</b>	<b>100%</b>	<b>1 821</b>	<b>100%</b>	<b>2 667</b>	<b>100%</b>

Evolution de la structure des décaissements de prêts par secteur d'intervention 2023-2025



Prédominance des secteurs des infrastructures routières et des aménagements urbains dans la structure des décaissements de prêts à fin 2025

\* Equipements commerciaux, Électricité, Equipements spécialisés, Etudes

■ La structure des décaissements de prêts à fin 2025 montre une prédominance du secteur des infrastructures routières, avec une part de près de 38% du volume global, soit un montant de 1 001 MDH. Ces financements ont principalement porté sur la réalisation de projets de renforcement du réseau routier, à travers la construction de liaisons routières et d'ouvrages d'art, notamment dans le cadre du PRDTS en milieu rural et l'aménagement de routes classées.

- Le secteur des aménagements urbains a représenté 36% du volume global des décaissements de prêts, pour un montant de 960 MDH, qui a permis principalement de contribuer au financement de projets portant sur l'aménagement de voiries, la mise à niveau des infrastructures de base et la restructuration des quartiers sous-équipés, notamment dans le cadre de la réalisation des programmes de développement territorial ainsi que l'aménagement de voies rapides et de contournement pour fluidifier la circulation dans les zones urbaines.
- Les secteurs de l'assainissement liquide et de l'eau potable ont représenté près de 11% du volume global des décaissements de prêts à fin 2025, pour un montant de 287 MDH. Ces financements ont principalement porté sur le renforcement du réseau d'assainissement liquide, la construction de stations d'épuration, la mise en place des ouvrages permettant la lutte contre les inondations et la protection de l'environnement, ainsi que la réhabilitation du réseau d'eau potable et la réalisation de stations monoblocs de dessalement de l'eau de mer et de déminéralisation des eaux saumâtres, visant la lutte contre le stress hydrique et la généralisation de l'accès à l'eau potable.
- Les financements relatifs au secteur des équipements culturels et sportifs ont représenté près de 5% du volume global des décaissements de prêts à fin 2025, soit un montant de 130 MDH. A travers ces financements, la Banque a contribué à la construction d'un complexe culturel, d'une salle de conférences, d'une maison d'arts populaires et de plusieurs équipements sportifs, ainsi qu'à la réalisation de projets visant la valorisation des sites touristiques et du patrimoine culturel.
- Les décaissements de prêts liés au secteur du transport urbain ont totalisé un montant de 109 MDH à fin 2025, et concernent principalement la réalisation d'une ligne BHNS dans le cadre des projets à co-bénéfices climat.
- Les secteurs de la santé et de l'enseignement et de la formation professionnelle ont représenté 5% du volume global des décaissements de prêts à fin 2025, soit un montant de près de 144 MDH et ont principalement porté sur la réalisation de projets qui s'inscrivent dans le cadre des contrats Etat-Régions découlant des PDR, notamment la construction d'hôpitaux provinciaux et de proximité, de centres médicaux, d'une cité des métiers et des compétences, ainsi que la réalisation d'un complexe universitaire et d'écoles communautaires en milieu rural.

Par ailleurs, les décaissements de prêts à fin 2025 ont également concerné d'autres secteurs, notamment, l'électricité, les équipements commerciaux et les équipements spécialisés, pour la réalisation de projets portant principalement sur l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le réseau d'éclairage public et l'électrification en milieu rural dans le cadre du PRDTS, ainsi que la construction d'une gare routière, l'aménagement d'une zone industrielle et la création d'un pôle agro-alimentaire dans le cadre d'un programme de développement.

Ainsi, la dynamique des décaissements de prêts réalisés au cours de l'exercice 2025 traduit non seulement l'accélération de l'exécution des projets financés, mais également la capacité de la Banque à accompagner efficacement les priorités des Collectivités Territoriales en faveur du développement durable et inclusif des territoires.

### 3. Evaluation des risques environnementaux et sociaux des projets financés

Conformément à sa politique Environnementale et Sociale (E&S), le FEC procède systématiquement à l'évaluation des risques E&S des projets soumis à son financement.

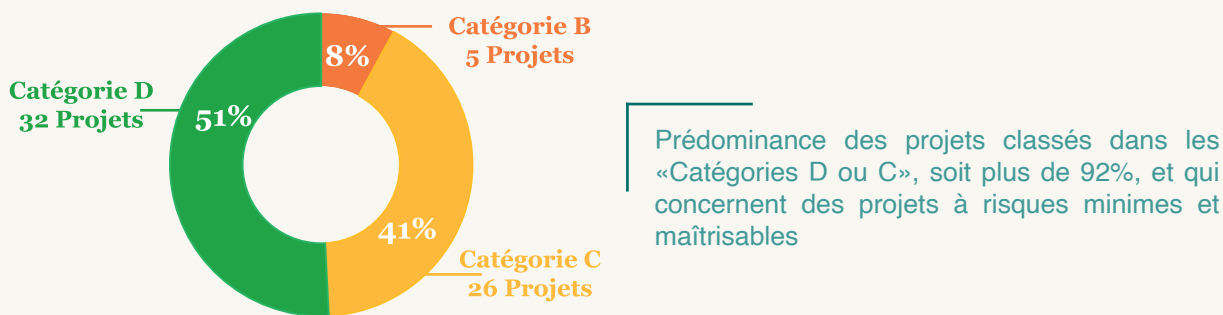
Les 63 projets engagés par la Banque au cours de l'année 2025 ont porté sur la réalisation d'investissements socio-économiques soutenables sur le plan E&S, contribuant ainsi à un développement territorial durable et résilient face aux effets du changement climatique.

Ainsi, les résultats du rating E&S au titre de l'exercice 2025, se présentent comme suit :

- 51% des projets financés sont classés dans la «Catégorie D», qui regroupe les projets à risques minimales dont les impacts probables sont maîtrisables ;
- 41% des projets financés sont classés dans la «Catégorie C», qui regroupe les projets à risques minimales requérant quelques mesures spécifiques d'atténuation ;
- 8% des projets financés sont classés dans la «Catégorie B», qui regroupe les projets à risques limités nécessitant l'intégration des mesures préconisées par les études d'impact E&S réalisées.

Par ailleurs, aucun projet de «Catégorie A» n'a été recensé. Cette catégorie regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux ou sociaux négatifs, jugés importants, élevés ou irréversibles et difficilement maîtrisables.

Répartition des projets\* par catégorie des risques E&S



\*Projets engagés à fin décembre 2025

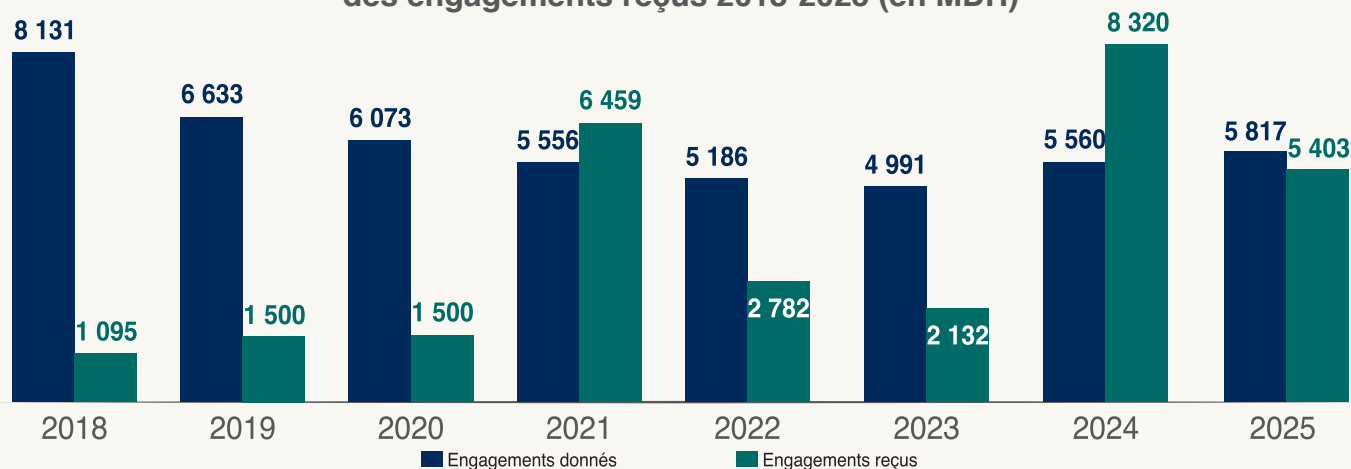
#### 4. Situation des engagements en hors bilan (EHB)

Les engagements de financement octroyés par le FEC en faveur de la clientèle se montent à près de 5 817 MDH à fin 2025 et leur évolution entre décembre 2024 et décembre 2025, se présente comme suit :

##### Evolution des EHB (en MDH)

<b>Situation au 31 décembre 2024</b>		<b>5 560</b>
<b>Nouveaux engagements de prêts</b>		3 367
<b>Décaissements de prêts</b>		2 667
<b>Annulations</b>		443
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>		<b>5 817</b>

##### Evolution des engagements donnés et des engagements reçus 2018-2025 (en MDH)



Au cours des dernières années, le FEC a veillé à faire converger le niveau des engagements donnés avec celui des engagements reçus afin de renforcer l'adossement Actif/Passif pour une meilleure gestion des risques de liquidité et de taux.

Parallèlement, la Banque a poursuivi l'assainissement de son portefeuille des EHB, grâce notamment à des campagnes de sensibilisation et d'actions de relance auprès des Collectivités Territoriales. Ces opérations ont permis l'annulation d'un montant global de plus de 443 MDH<sup>1</sup> en 2025, en rappelant que le FEC avait déjà procédé à l'annulation d'un montant de près de 2 159 MDH entre 2019 et 2024.

Conjuguée aux décaissements liés à l'activité normative, cette démarche a permis à la Banque de réduire le volume global des EHB donnés de plus de 28% en 2025 par rapport au niveau enregistré en 2018, passant de 8,13 MMDH en 2018 à 5,82 MMDH en 2025, dont plus de 68% correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

1. Il s'agit principalement de reliquats de prêts concernant des projets achevés

# Financement de l'activité au 31 décembre 2025

## 1. Evolution des ressources

Les ressources du FEC se sont établies à 8 108 MDH à fin 2025, et sont constituées essentiellement des recouvrements d'annuités à hauteur de plus de 50%, pour un montant de 4 087 MDH, et des ressources d'emprunt mobilisées à hauteur de plus de 48%, pour un montant de 3 911 MDH, comme il ressort du tableau suivant :

Ressources (en MDH)	2024	2025	Part en 2025 en %
<b>Recouvrements d'annuités</b>	<b>4 033</b>	<b>4 087</b>	<b>50,40%</b>
<b>Ressources d'emprunts</b>	<b>1 593</b>	<b>3 911</b>	<b>48,20%</b>
- Emprunts Intérieurs (moyen et long termes)	500	2 000	24,60%
- Emprunts Extérieurs	1 093	1 911	23,60%
<b>Autres (Intérêts créditeurs, restitutions...)</b>	<b>26</b>	<b>55</b>	<b>0,70%</b>
<b>Remboursement des avances à terme</b>	<b>400</b>	-	-
<b>Encours des avances sur le marché monétaire</b>	<b>150</b>	-	-
<b>Rachat DAT</b>	<b>911</b>	-	-
<b>Solde initial</b>	<b>35</b>	<b>55</b>	<b>0,70%</b>
<b>Total Ressources</b>	<b>7 148</b>	<b>8 108</b>	<b>100%</b>

### Recouvrement d'annuités

A fin 2025, les recouvrements d'annuités ont porté sur un montant global de 4 087 MDH, dont la répartition, par ancienneté, montre une prédominance des échéances de l'exercice 2025 qui en représentent 99,96%, soit un montant de 4 085 MDH. Le reste des recouvrements porte sur des échéances antérieures à 2025, qui représentent 0,04% du total des recouvrements, soit un montant de près de 2 MDH.

### Ressources d'emprunt

Les ressources du FEC sont constituées principalement d'emprunts à moyen et long termes, mobilisés sur le marché financier domestique, par le biais des crédits bancaires, des emprunts obligataires et des certificats de dépôt, ainsi que des emprunts extérieurs contractés auprès de bailleurs de fonds étrangers.

Par ailleurs, et en fonction de l'évolution de ses besoins et des conditions du marché financier, le FEC fait appel ponctuellement à des ressources relais à court terme, en attendant leur transformation en financements à moyen et long termes.

Parallèlement à la mobilisation des ressources nécessaires au financement de l'activité de la Banque au titre de l'exercice 2025, le FEC a mené plusieurs actions en vue de mettre en place de nouveaux financements visant à pérenniser et à diversifier ses ressources, étant rappelé que le FEC ne dispose pas de dépôts de sa clientèle et ne bénéficie pas des avances de Bank Al-Maghrib.

### Financements auprès des DFIs

Dans le cadre de sa stratégie financière, ouverte sur les financements internationaux, le FEC a poursuivi, au cours de l'exercice 2025, les échanges avec des institutions financières de premier plan, avec un double objectif de :

- Préparer les tirages sur les lignes contractées, en fonction de l'évolution des besoins de la Banque et des conditions du marché financier ;
- Poursuivre la recherche de nouvelles opportunités de partenariats financiers, afin de mettre en place de nouveaux accords de financement.

Dans ce cadre, le FEC a concrétisé, au cours de l'exercice 2025, des tirages en dollars US et en euros, pour l'équivalent de près de 2 MMDH, au titre des lignes de financement contractées, sans garantie de l'Etat, auprès d'Institutions Financières de Développement (DFIs).

L'ouverture sur l'international constitue un élément essentiel de la stratégie financière du FEC, comme en témoigne l'approbation par le Conseil d'administration de la Banque Africaine de Développement (BAD), en décembre 2025, d'un nouveau financement de 150 millions d'euros en faveur du FEC.

### Crédits bancaires

Dans le cadre de sa stratégie financière, le FEC veille à maintenir le recours aux crédits bancaires à long terme, qui s'adaptent aux caractéristiques des emplois de la Banque, notamment en termes de maturité et de type de taux, tout en offrant une flexibilité d'utilisation en termes de volume et de mise à disposition des fonds.

Ainsi, dans le cadre de ses actions visant à diversifier et à pérenniser ses sources de financement, le FEC dispose de lignes de crédits bancaires à long terme, contractées à l'issue d'une consultation lancée, en juin 2024, auprès des banques de la place.

### Emprunts obligataires

Le FEC a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 2 MMDH, par appel public à l'épargne, dont la souscription s'est déroulée du 10 au 12 décembre 2025 inclus.

Cette opération, qui a été sursouscrite (x 1,48), traduit l'intérêt et la confiance que le marché accorde aux titres du FEC et s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la stratégie financière de la Banque, visant à diversifier et à pérenniser ses sources de financement.

Le montant de 2 MMDH, servi à l'issue de l'allocation, a porté sur des obligations ordinaires non cotées, assorties d'un taux de 2,81% révisable annuellement à compter du 02 février 2027, d'une prime de risque de 50 points de base et d'une maturité de 15 ans et 45 jours.

Les résultats définitifs de cette émission, dont la date de jouissance correspond au 19 décembre 2025, se présentent comme suit :

Souscription / Allocation	Montant alloué (en MDH)
<b>Montant souscrit (1)</b>	2 960
<b>Montant alloué (2)</b>	2 000
OPCVM	1 892
Caisse de Dépôt et de Gestion	68
Entreprises d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance	40
<b>Taux de satisfaction (2)/(1)</b>	<b>67,57%</b>

Cette levée de fonds contribuera à consolider l'offre de financement de la Banque et à poursuivre l'accompagnement de la dynamique des investissements territoriaux. Elle vise principalement :

- La pérennisation du financement de l'activité ;
- La diversification des sources de financement à long terme et la poursuite de l'optimisation des coûts de financement ;
- La consolidation de l'image de la Banque vis-à-vis des principaux partenaires et de son positionnement en tant qu'émetteur régulier sur le marché des capitaux.

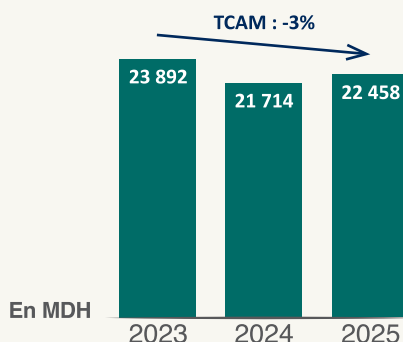
### Emprunts à court terme

Afin de faire face à des besoins ponctuels et d’assurer une gestion optimale de la trésorerie, le FEC a eu recours de façon conjoncturelle, à des ressources relais à court terme, au cours de l’exercice 2025, par le biais d’avances sur le marché interbancaire, qui ont été totalement remboursées.

### Evolution de la structure de la dette

L’analyse de l’évolution de l’encours des emprunts, sur la période 2023-2025, permet de noter une baisse de 3%, passant de près de 23,9 MMDH au 31 décembre 2023 à près de 22,5 MMDH au 31 décembre 2025, due notamment au remboursement, in fine, de la ligne des certificats de dépôt, émise en 2019 et arrivée à échéance fin 2024. Toutefois, il y a lieu de souligner que l’encours de la dette a été marqué une reprise à fin décembre 2025 par rapport à fin décembre 2024.

Evolution de l’encours des emprunts<sup>2</sup> 2023-2025



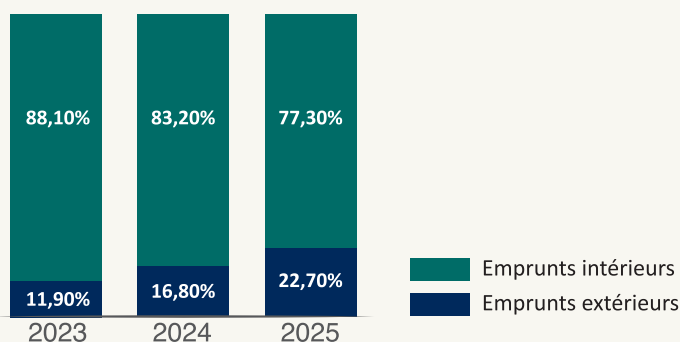
### Structure de la dette par origine

L’analyse de la structure de la dette par origine, laisse apparaître une prédominance des ressources en provenance du marché financier intérieur sur celles du marché extérieur, dès lors que la part des emprunts intérieurs représente plus de 77% de l’encours au 31 décembre 2025.

Cependant, il y a lieu de noter la poursuite de la tendance haussière de la part des emprunts extérieurs dans la dette globale sur la période 2023-2025, passant de près 12% à fin 2023 à près de 23% à fin 2025, suite notamment aux tirages effectués au cours des trois derniers exercices sur les lignes de crédit contractées auprès de l’AFD, de la BAD et de la JICA.

Cette tendance illustre la stratégie de diversification des ressources financières du FEC, marquée par un recours renforcé aux DFIs et ce, en fonction des opportunités offertes par le contexte du marché financier, en termes de conditions de taux et de couverture du risque de change.

Structure de la dette par origine 2023-2025

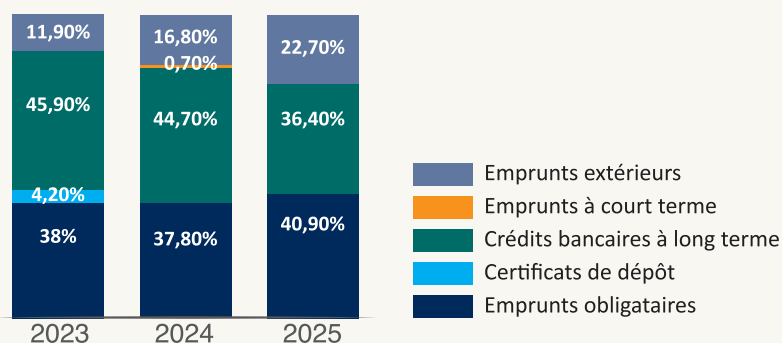


2. L’encours des emprunts correspond au capital restant dû hors intérêts et commissions courus et non échus, couverture contre le risque de change, différentiels d’intérêt et écarts de conversion.

### Structure de la dette par type d'emprunt

Au 31 décembre 2025, la dette du FEC est principalement constituée d'emprunts obligataires et de crédits bancaires à long terme, dont l'encours représente respectivement 40,90% et 36,40% de la dette globale, suivis des emprunts extérieurs dont l'encours représente près de 23%. Enfin, l'encours relatif aux certificats de dépôt a été totalement amorti à fin décembre 2024.

Structure de la dette par type d'emprunt 2023-2025



L'évolution de l'encours de la dette par type d'emprunt confirme la prépondérance de la part des ressources de maturité longue par rapport aux ressources à moyen et court termes.

La structure de la dette par type d'emprunt reflète la stratégie financière du FEC axée sur une diversification des ressources à moyen et long termes, en conciliant entre les contraintes de gestion actif/passif et les objectifs d'optimisation des coûts de financement.

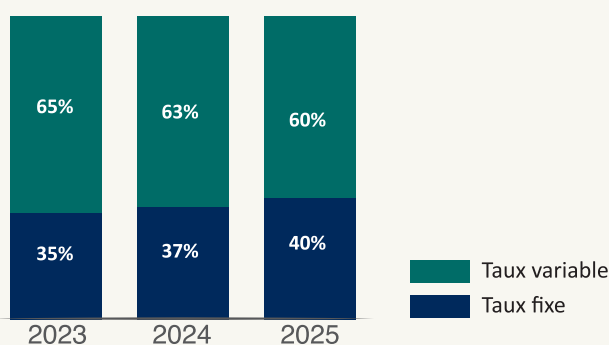
En effet, sur la période 2023-2025, la part des crédits bancaires à long terme et des emprunts obligataires se situe à des niveaux soutenus et représente 77,30% de l'encours global au 31 décembre 2025.

### Structure de la dette par type de taux d'intérêt

L'analyse de l'évolution de la structure de la dette permet de mettre en évidence le maintien de la prédominance des ressources à taux variable, malgré une tendance baissière sur la période 2023-2025, pour s'établir à 60% au 31 décembre 2025. Cette baisse s'explique notamment par la mobilisation de ressources à taux fixe au cours des trois derniers exercices.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que l'évolution de la structure de la dette par type de taux, découle de la stratégie de financement du FEC qui, en tenant compte des conditions du marché financier en termes de coût et de maturité, privilégie la mobilisation de ressources en adéquation avec les caractéristiques des crédits accordés à la clientèle et ce, afin d'assurer un meilleur adossement actif/passif.

Structure de la dette par type de taux d'intérêt 2023-2025



## 2. Evolution des emplois

Au 31 décembre 2025, les emplois du FEC se sont caractérisés par :

- Une hausse de 46% des décaissements de prêts, qui sont passés de 1 821 MDH en 2024 à 2 667 MDH en 2025 ;
- Un niveau de remboursement des emprunts qui représente plus de 50% du total des emplois, et qui s'établit à 4 082 MDH.

La structure des emplois à fin 2025, est détaillée dans le tableau suivant :

<b>Emplois (en MDH)</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Part en 2025 en %</b>
<b>Virement de prêts</b>	<b>1 821</b>	<b>2 667</b>	<b>32,90%</b>
<b>Remboursements d'emprunts</b>	<b>4 847</b>	<b>4 082</b>	<b>50,30%</b>
- Emprunts intérieurs	4 495	3 453	42,60%
- Emprunts extérieurs	352	629	7,70%
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>51</b>	<b>52</b>	<b>0,60%</b>
<b>Autres ( TVA, IR, Restitutions...)</b>	<b>170</b>	<b>191</b>	<b>2,40%</b>
<b>Règlement IS</b>	<b>204</b>	<b>205</b>	<b>2,50%</b>
<b>Placement en DAT</b>	<b>-</b>	<b>800</b>	<b>9,90%</b>
<b>Encours des avances sur le marché monétaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Solde final</b>	<b>55</b>	<b>111</b>	<b>1,40%</b>
<b>Total Emplois</b>	<b>7 148</b>	<b>8 108</b>	<b>100%</b>

## Résultats et indicateurs financiers au 31 décembre 2025

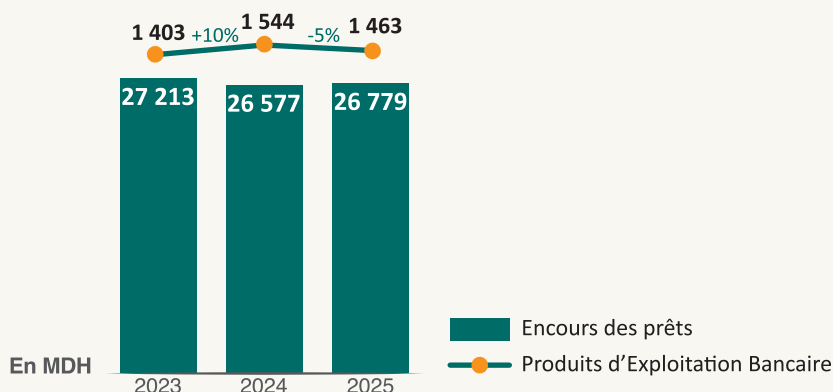
Les comptes du FEC, arrêtés au 31 décembre 2025, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et dans le respect des principes comptables prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), se présentent comme suit :

### 1. Indicateurs d'exploitation

(En MDH)

Compte de Produits et Charges	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Produits d'Exploitation Bancaire	1 403	1 544	1 463	-5%
Charges d'Exploitation Bancaire	734	873	805	-8%
Produit Net Bancaire	669	672	659	-2%
Charges Générales d'Exploitation	62	62	64	3%
Coût du risque	2	-2	-	-100
Charges non courantes	180	28	28	-
IS	211	217	222	2%
Résultat net	199	368	363	-1%

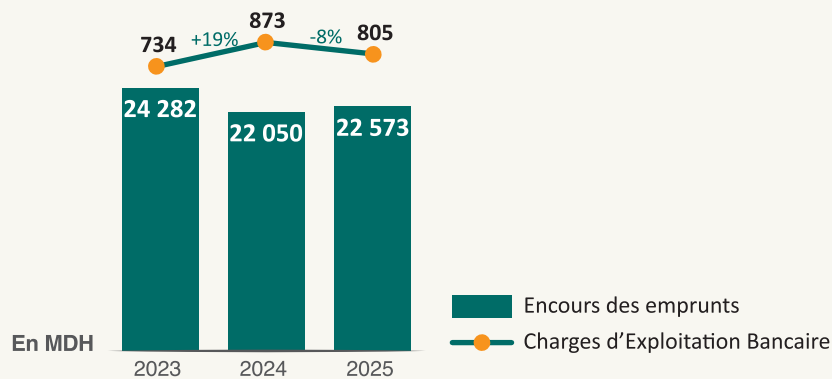
### Produits d'Exploitation Bancaire (PEB)



Au terme de l'exercice 2025, les PEB se sont établis à 1 463 MDH, en baisse de 81 MDH par rapport à 2024, qui s'explique principalement par un effet taux de 69 MDH résultant de :

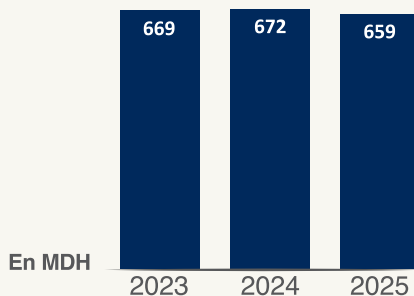
- La baisse du TMPI sur les prêts à taux variable ;
- La révision à la baisse de la tarification appliquée aux nouveaux prêts décaissés en 2025, aussi bien ceux à taux fixe que variable.

### Charges d'Exploitation Bancaire (CEB)



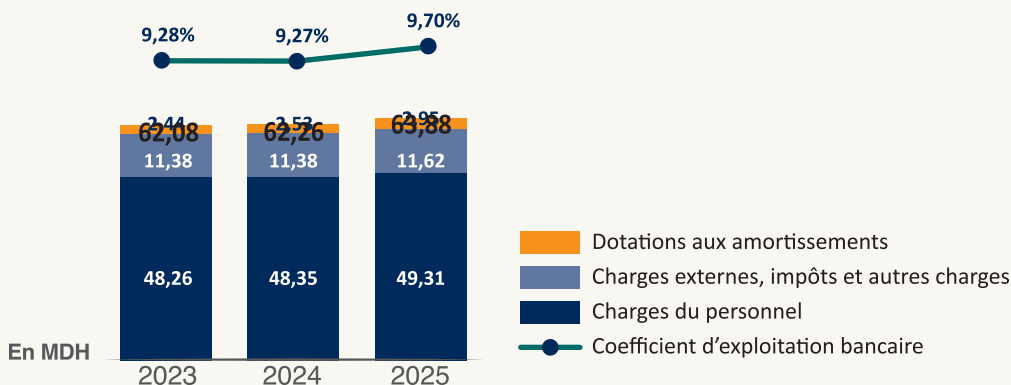
Grâce à la poursuite des efforts d'optimisation du coût des ressources, notamment dans le cadre des opérations de reengineering de la dette, les CEB ont enregistré une baisse de 8% à fin 2025, pour s'établir à 805 MDH et ce, malgré la hausse de l'encours des emprunts enregistrée au cours de la même période, passant de 22 050 MDH au 31 décembre 2024 à 22 573 MDH au 31 décembre 2025.

### Produit Net Bancaire (PNB)



L'exercice 2025 a été marqué par un ajustement à la baisse des taux d'intérêt appliqués aux prêts consentis aux Collectivités Territoriales. Cette mesure, destinée à faire bénéficier la clientèle du FEC des évolutions des conditions du marché, tout en préservant ses équilibres financiers, s'est traduite par un PNB de 659 MDH à fin 2025.

### Charges Générales d'Exploitation (CGE)

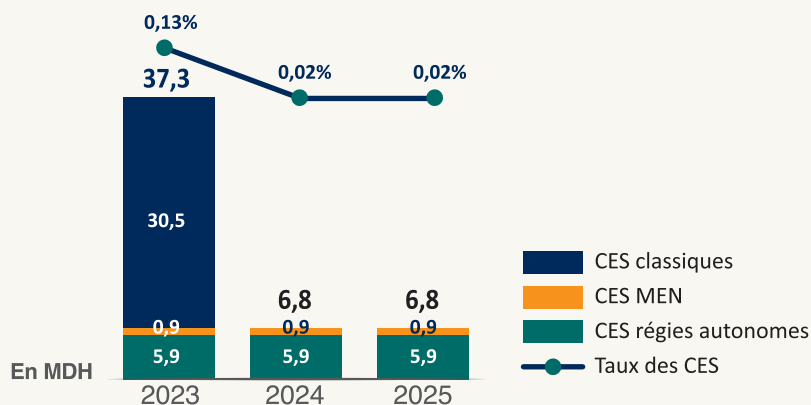


La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement permet au FEC de continuer à maîtriser les CGE en 2025, qui s'établissent à un niveau similaire à celui enregistré en 2024.

A fin 2025, les CGE sont constituées principalement des charges du personnel à hauteur de 77%, des charges externes pour 18% et des dotations aux amortissements des immobilisations pour 5%.

De ce fait, le Coefficient d'Exploitation (CGE/PNB) s'est établi à 9,70% au titre de l'exercice 2025.

## Créances en Souffrance (CES) et coût du risque-crédit

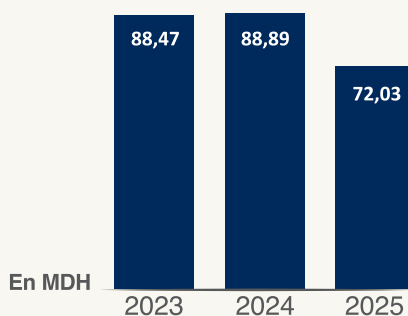


Grâce à la maîtrise du risque de contrepartie, à date, et au suivi rigoureux des recouvrements, les CES ont été maintenues, à fin 2025, au même niveau que celui enregistré à fin 2024, soit près de 7 MDH, qui concernent exclusivement des créances historiques non recouvrées.

La Banque veille en permanence à l'amélioration de la qualité de son profil de risque et de son portefeuille de prêts, lui permettant ainsi de renforcer la stabilité du stock de provisions pour CES, et d'améliorer le coût du risque-crédit au cours des dernières années, tel que retracé dans le tableau ci-dessous :

En MDH	2023	2024	2025
<b>Dotations aux provisions sur CES (1)</b>	2,20	-	-
<b>Reprises de provisions sur CES (2)</b>	0,67	2,48	-
<b>Coût du risque-crédit (3) = (1) – (2)</b>	<b>1,53</b>	<b>-2,48</b>	<b>-</b>

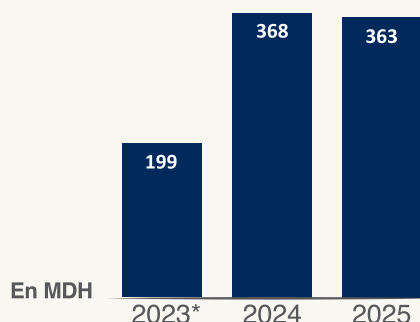
## Provisions pour Risques Généraux (PRG)



Afin de se prémunir contre certains risques à caractère général, le FEC constitue des provisions pour risques généraux (PRG). Au titre de l'exercice 2025, le FEC a procédé à une reprise nette sur provisions d'un montant de 17 MDH, ramenant ainsi le montant total des PRG à 72,03 MDH.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que, dans le respect de la réglementation fiscale en vigueur, ces provisions ont été intégralement réintégrées dans la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

## Résultat Net



\* Contribution de 150 MDH au fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc

Au terme de l'exercice 2025, le résultat net s'est établi à près de 363 MDH, soit un niveau quasi similaire à celui enregistré à fin 2024, tenant compte des éléments exposés ci-dessus et particulièrement :

- la baisse du PNB de 2% ;
- l'impact de la reprise nette sur provisions ;
- la hausse de la charge de l'Impôt sur les Sociétés (IS), consécutive à l'expiration de la déduction fiscale relative au prorata de la contribution au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Covid-19, combinée à l'augmentation du taux de l'IS passant de 38,5% en 2024 à 39,25% en 2025.

## 2. Bilan

(En MDH)

ACTIF	2023	2024	2025	Part en %
Valeurs en caisse, Banques centrales et Trésor public, créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 260	56	913	3,10%
Créances sur la clientèle	28 062	27 459	27 614	94,80%
Autres actifs	539	560	572	2%
Immobilisations	41	41	41	0,10%
<b>Total</b>	<b>29 902</b>	<b>28 116</b>	<b>29 140</b>	<b>100%</b>

PASSIF	2023	2024	2025	Part en %
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 428	14 099	13 606	46,70%
Titres de créance émis	9 226	7 338	8 287	28,40%
Autres passifs	283	345	571	2%
Fonds propres et assimilés	5 965	6 334	6 676*	22,90%
<b>Total</b>	<b>29 902</b>	<b>28 116</b>	<b>29 140</b>	<b>100%</b>

\* Y compris une provision pour risques généraux d'un montant de 72,03 MDH

L'analyse de la structure du bilan au 31 décembre 2025 fait ressortir que l'actif, qui s'élève à 29 140 MDH et qui se compose quasi-exclusivement des créances sur la clientèle, a connu une hausse de près de 4% qui s'explique essentiellement par l'augmentation des actifs liquides d'environ 857 MDH.

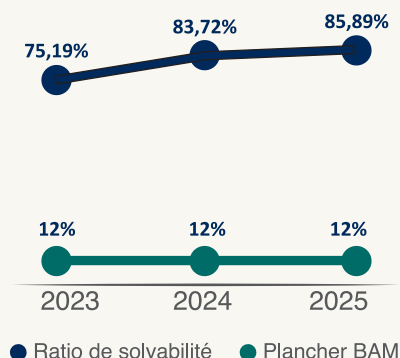
La structure du passif est caractérisée par la prédominance des dettes de financement, réparties entre les emprunts à long terme et les titres de créances émis, qui représentent plus de 75% du total du bilan.

### 3. Ratios réglementaires

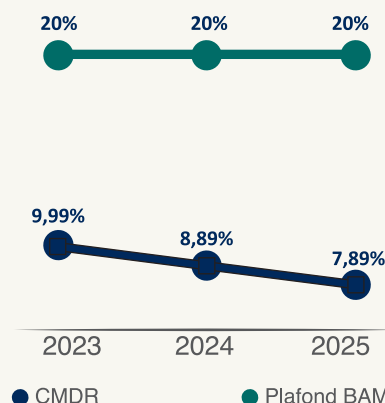
Le FEC veille en permanence au respect des ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib. Ces ratios ont pour objectif de préserver les équilibres financiers des établissements de crédit à travers la couverture des risques par les fonds propres prudentiels.

Les ratios prudentiels du FEC, arrêtés au 31 décembre 2025, se présentent comme suit :

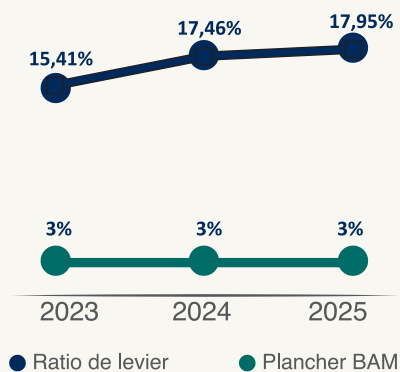
**Ratio de solvabilité**



**Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR)**



**Ratio de levier**

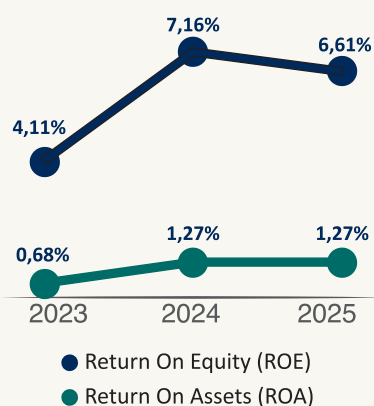


#### 4. Indicateurs de rentabilité

En MDH	2023	2024	2025
<b>Résultat Net</b>	199*	368	363
<b>Fonds propres (hors EOS)</b>	4 948	5 316	5 661
<b>Fonds propres moyens<sup>3</sup> (hors EOS)</b>	4 841	5 132	5 489
<b>Return On Equity (ROE)</b>	<b>4,11%</b>	<b>7,16%</b>	<b>6,61%</b>
<b>Résultat Net</b>	199*	368	363
<b>Total bilan</b>	29 902	28 116	29 140
<b>Total bilan moyen<sup>4</sup></b>	29 271	29 009	28 628
<b>Return On Assets (ROA)</b>	<b>0,68%</b>	<b>1,27%</b>	<b>1,27%</b>

\* Le résultat net au titre de l'exercice 2023 a été marqué par la comptabilisation de la contribution du FEC de 150 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc

Les ROE et ROA ont atteint respectivement 6,61% et 1,27% à fin 2025 contre 7,16% et 1,27% à fin 2024. Leur baisse est liée à la diminution du résultat net et à l'évolution de l'actif.



3. (Fonds propres (hors EOS) de l'année N-1 + Fonds propres (hors EOS) de l'année N) / 2.

4. (Total bilan de l'année N-1 + Total bilan de l'année N) / 2.

ROYAUME DU MAROC

FONDS  
D'EQUIPEMENT  
COMMUNAL  
صندوق التجهيز  
الجماعي

F  
E  
C

# RAPPORT ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE | 2025

# ABRÉVIATIONS

<b>ALCO</b>	Asset/Liability Management Committee
<b>AMMC</b>	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
<b>BAM</b>	Bank Al-Maghrib
<b>CA</b>	Conseil d'Administration
<b>CAC</b>	Commissaires Aux Comptes
<b>CAR</b>	Comité d'Audit et des Risques
<b>CCAG-T</b>	Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux
<b>CNEI</b>	Comité National des Etudes d'Impact
<b>CNRG</b>	Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance
<b>COSI</b>	Comité Organisation et Système d'Information
<b>CRI</b>	Comité des Risques Interne
<b>CRUI</b>	Commission Régionale Unifiée de l'Investissement
<b>CSSI</b>	Comité de Sécurité du Système d'Information
<b>CT</b>	Collectivité Territoriale
<b>DFIs</b>	Development Finance Institutions (Institutions financières de développement)
<b>E&amp;S</b>	Environnemental et Social
<b>EIES</b>	Etude d'Impact Environnemental et Social
<b>ESG</b>	Environnement, Social et Gouvernance
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>IDLM</b>	Indice de Développement Local Multidimensionnel
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>RSE</b>	Responsabilité Sociétale et Environnementale
<b>SGES</b>	Système de Gestion Environnementale et Sociale
<b>SNDD</b>	Stratégie Nationale de Développement Durable

# SOMMAIRE

<b>1. Eléments généraux</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC</b>	<b>4</b>
1.1.1. Le Fonds d'Équipement Communal : Une Banque publique dédiée au financement du développement territorial	
1.1.2. Stratégie RSE du FEC	
<b>1.2. Périmètre du reporting ESG</b>	<b>5</b>
<b>1.3. Matérialité des aspects ESG</b>	<b>5</b>
<b>1.4. Méthodologie du processus relatif aux informations extra financières, indicateurs quantitatifs et méthodes de calcul</b>	<b>6</b>
<b>1.5. Vérification externe des informations ESG</b>	<b>7</b>
<b>2. Eléments spécifiques : Informations Environnementales, Sociales et de Gouvernance</b>	<b>8</b>
<b>2.1. Informations Environnementales</b>	<b>8</b>
2.1.1. Informations sur les risques et opportunités liés à la durabilité et au climat	
2.1.2. Gouvernance des enjeux de durabilité et de Climat	
2.1.2.1. Rôle et responsabilité des organes d'administration de la Banque	
2.1.3. Stratégie de gestion des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat	
2.1.3.1. Accroître le financement de projets à Co-bénéfices Climat	
2.1.3.2. Inclusion financière : Accompagnement des Collectivités Territoriales à faible indice de développement	
2.1.3.3. Stratégie de la Banque en réponse aux risques climatiques	
2.1.4. Gestion des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat	
2.1.4.1. Politique Environnementale et Sociale du FEC	
2.1.4.2. Processus d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés à la durabilité	
2.1.4.3. Processus de gestion des risques et opportunités liés à la durabilité	
2.1.4.4. Litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental	
2.1.4.5. Processus d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés au climat	
2.1.5. Indicateurs et objectifs relatifs aux risques et opportunités liés à la durabilité et au climat	
2.1.5.1. Indicateurs relatifs aux risques liés à la durabilité	
2.1.5.2. Indicateurs relatifs aux opportunités liées à la durabilité	
2.1.5.3. Indicateurs relatifs aux risques liés au climat	
2.1.5.4. Indicateurs relatifs aux opportunités liées au climat	
2.1.6. Synthèse des réalisations et impacts liés au climat	
2.1.6.1. Part de financements de projets à co-bénéfices climat	
2.1.6.2. Impact climatique des projets à co-bénéfices climat	
2.1.7. Impacts des projets des CT à faible indice de développement	
2.1.8. Conditions de dialogue avec les parties prenantes	
2.1.9. Cartographie des parties prenantes	
2.1.10. Politiques et critères de sélection des parties prenantes	
<b>2.2. Informations Sociales</b>	<b>33</b>
2.2.1. Politique de gestion des ressources humaines	
2.2.2. Effectif sur les trois derniers exercices	
2.2.3. Schéma d'intéressement et de participation du personnel sur les trois dernières années	
2.2.4. Indicateurs relatifs aux ressources humaines sur les trois dernières années	
<b>2.3. Gouvernance</b>	<b>39</b>
2.3.1. Composition de l'organe de gouvernance	
2.3.2. Ethique, déontologie et prévention de la corruption	

# 1. Éléments généraux

## 1.1. Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC

### 1.1.1. Le Fonds d'Équipement Communal : Une Banque publique dédiée au financement du développement territorial

En tant que Banque publique dédiée au financement du développement territorial, le Fonds d'Équipement Communal se positionne aujourd'hui comme le partenaire technique et financier de premier rang des Collectivités Territoriales. Dans le cadre de sa mission, la Banque veille constamment à faciliter à sa clientèle l'accès au levier de l'emprunt pour le financement de leurs projets d'investissement et programmes de développement territorial, notamment à travers des solutions de financement adaptées à leurs besoins.

La Banque veille à inscrire son rôle dans une logique de consolidation et de renouvellement, à l'aune des évolutions de l'économie marocaine et du secteur public local. La Banque œuvre en permanence à adapter ses services et ses interventions aux défis à relever par les Collectivités Territoriales et aux priorités du développement territorial durable, particulièrement en matière de réduction des disparités territoriales et sociales, de transition vers un développement bas carbone et de renforcement de la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

Les Collectivités Territoriales, véritables piliers de la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles, se trouvent aujourd'hui à un tournant décisif, au regard de leur rôle, tant dans le renforcement des infrastructures et des équipements, que dans la recherche de solutions efficaces et innovantes, face aux exigences d'un développement territorial durable et résilient.

### 1.1.2. Stratégie RSE du FEC

Dans le cadre de sa démarche RSE et dans l'objectif d'adapter ses services et ses interventions aux priorités du développement territorial durable, la Banque a fait le choix stratégique d'intégrer les facteurs de durabilité « Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance » (ESG) dans ses activités et ses opérations de financement, ainsi que dans ses relations avec ses parties prenantes. Cet engagement responsable envers les principes fondamentaux du développement durable, s'est notamment traduit par l'intégration des critères de risques E&S et climatiques dans la gestion globale des risques et dans les processus décisionnels de la Banque.

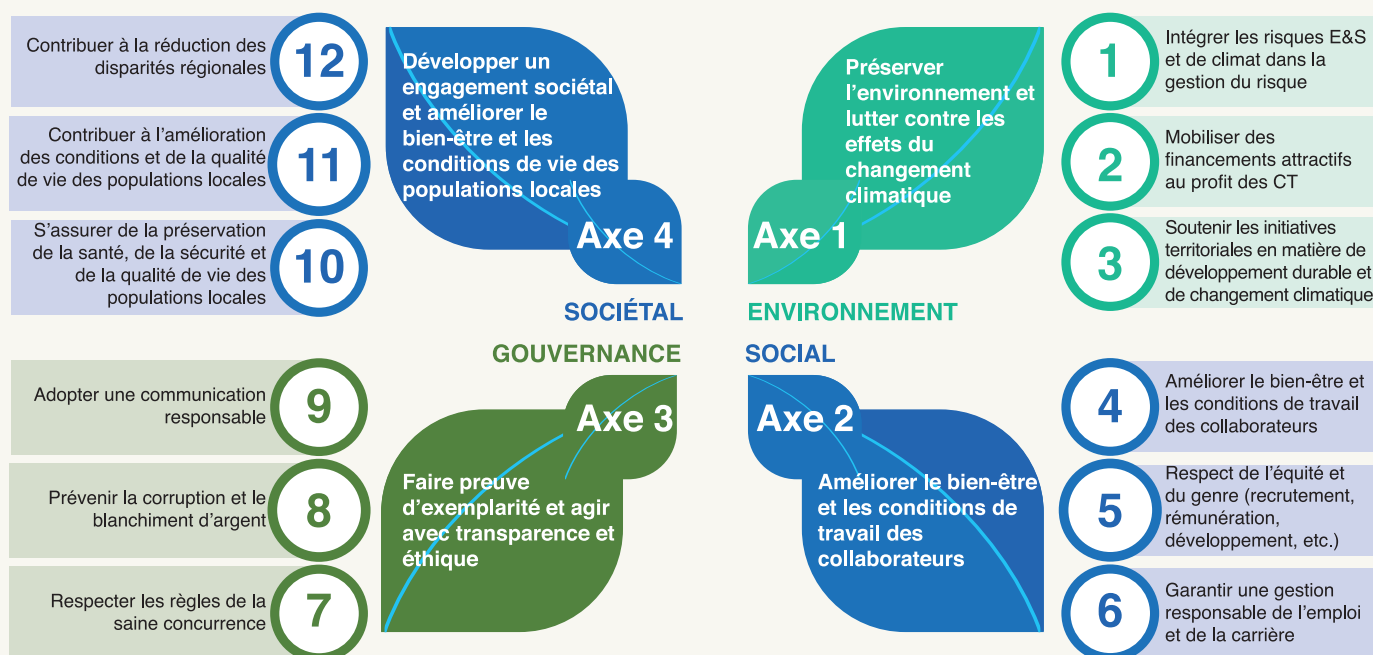
A travers sa stratégie de durabilité, la Banque vise un alignement progressif de ses opérations de financement des investissements territoriaux, avec les enjeux et les engagements nationaux et internationaux en matière de développement durable et de climat, contribuant, ainsi, à asseoir un développement durable, sobre en carbone, résilient et inclusif à l'échelle des territoires.

Pour la déclinaison de sa vision stratégique, la Banque a mis en place en 2022, son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) comme un pilier fondamental pour une gestion proactive des risques environnementaux, sociaux et climatiques, et qui se compose principalement de la politique E&S<sup>1</sup> et des procédures garantissant la standardisation de la conduite de l'évaluation des risques E&S et Climatiques.

Dans la même lignée, la Banque a mis en place les moyens pour améliorer sa gouvernance et renforcer ses capacités techniques pour le développement de son portefeuille de projets à co-bénéfices climat et la structuration d'une offre de financement durable « Sustainable Finance » au profit des Collectivités Territoriales.

Pour s'aligner avec les bonnes pratiques et les référentiels nationaux et internationaux, et évaluer sa démarche RSE, la Banque a entamé un processus de définition de ses enjeux prioritaires et significatifs. Ce processus a permis de retenir 12 engagements partagés avec ses parties prenantes et porteurs de valeurs ajoutées. Ces engagements sont structurés autour de 4 axes, consolidant les principales actions entreprises en la matière et permettant de décliner la vision stratégique de la Banque en la matière.

1. Politique mise à jour par le Conseil d'administration en octobre 2024 pour l'intégration de l'évaluation des risques et des opportunités climatiques



## 1.2. Périmètre du reporting ESG

Le périmètre du présent rapport concerne exclusivement les indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) relatifs aux projets des Collectivités Territoriales, financés par la Banque dans le cadre de son activité de prêts. Les indicateurs climatiques font partie intégrante des indicateurs environnementaux. Ces indicateurs permettent de suivre et d'évaluer la contribution des activités financées à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et à l'exposition du portefeuille de projets de la Banque aux risques climatiques physiques liés principalement aux inondations et à la sécheresse.

## 1.3. Matérialité des aspects ESG

L'analyse de matérialité s'appuie sur une double priorisation des enjeux des aspects ESG afin d'identifier ceux qui répondent, à la fois, aux objectifs de performance de la Banque et aux attentes des parties prenantes. Cette analyse permet à la Banque de disposer d'une matrice de matérialité des aspects ESG, lui permettant ainsi de mieux communiquer sur les enjeux importants, de fluidifier le dialogue avec les parties prenantes, et ce, dans l'objectif de se conformer à leurs nouvelles attentes et aux évolutions réglementaires.

La matrice de matérialité des enjeux établie, représente la pertinence des enjeux identifiés sur la base de l'ampleur de leur impact sur la performance de la Banque et les parties prenantes. Ces enjeux sont hiérarchisés en quatre thématiques, selon trois niveaux de priorité :

- Enjeux prioritaires ;
- Enjeux importants ;
- Enjeux à impacts modérés.

## PRIORISATION DES ENJEUX



### 1.4. Méthodologie du processus relatif aux informations extra financières, indicateurs quantitatifs et méthodes de calcul

L'approche méthodologique d'identification, de collecte et de traitement des informations extra-financières relatives aux aspects E&S et climatiques se base sur une analyse des documents techniques relatifs aux projets soumis au financement du FEC. Lors de l'évaluation des risques E&S et climatiques de chaque projet, les indicateurs pertinents sont identifiés et les informations y afférentes sont renseignées au niveau de la fiche environnementale et sociale relative à chaque projet.

Les indicateurs quantitatifs relatifs aux composantes à co-bénéfices climat sont calculés en s'appuyant sur des outils techniques développés avec l'appui d'experts en la matière. Ces outils utilisent les méthodologies reconnues à l'échelle nationale et internationale, notamment en matière de quantification des réductions d'émission de carbone et de vérification de la résilience aux aléas climatiques.

Pour les informations relatives aux réclamations E&S, le FEC s'appuie sur un processus de gestion des réclamations, qui génère un reporting périodique sur ces réclamations. De même, il est à noter que le FEC adhère à la plateforme nationale des réclamations Chikaya.ma.

Les informations extra-financières pertinentes, ainsi que les principaux indicateurs quantitatifs retenus et déployés progressivement sont décrits comme suit :

## Informations environnementales

### Gestion des risques E&S des projets

- Pourcentage en nombre de projets par catégorie de risques E&S
- Nombre de projets rejetés pour des raisons de risques E&S élevés
- Nombre de réclamations E&S reçues

### Retombées et Impacts positifs sur l'environnement et le climat

- Quantité d'énergie économisée (KWh/an)
- Volume des eaux usées traitées (m<sup>3</sup>/j)
- Volume des eaux usées réutilisées (m<sup>3</sup>/j)
- Volume de réduction d'émission de CO2 (TéqCO2)
- Quantité d'énergie renouvelable produite (KWh/an)

## Informations sociales

### Retombées et Impacts positifs sur la population

- Nombre d'habitants désenclavés
- Nombre d'utilisateurs du transport collectif financé
- Nombre d'habitants dont la qualité du système d'alimentation en eau potable est améliorée
- Nombre d'habitants dont la qualité du système d'assainissement est améliorée
- Nombre d'habitants protégés contre les inondations
- Nombre d'élèves dont les conditions de mobilité sont améliorées
- Nombre d'habitants ayant accès à l'énergie électrique
- Nombre d'habitants dont la qualité du service des soins est améliorée
- Nombre d'emplois créés

### Gestion responsable de carrière et de compétences

- Nombre de représentants du personnel
- Nombre de jours de grève par exercice
- Nombre d'accidents de travail par exercice
- Nombre de licenciements par exercice et par catégorie
- Nombre de démissions par exercice et par catégorie
- Nombre de recrutements par exercice et par catégorie
- Taux du Turnover par exercice
- Nombre et nature des litiges sociaux par exercice

## Gouvernance

- Nombre de mandats par administrateur
- Nombre et nature d'actions engagées pour prévenir la corruption
- Nombre de réclamations au sujet d'écarts à l'égard de l'éthique et de la déontologie
- Nombre d'incidents de corruption

### 1.5. Vérification externe des informations ESG

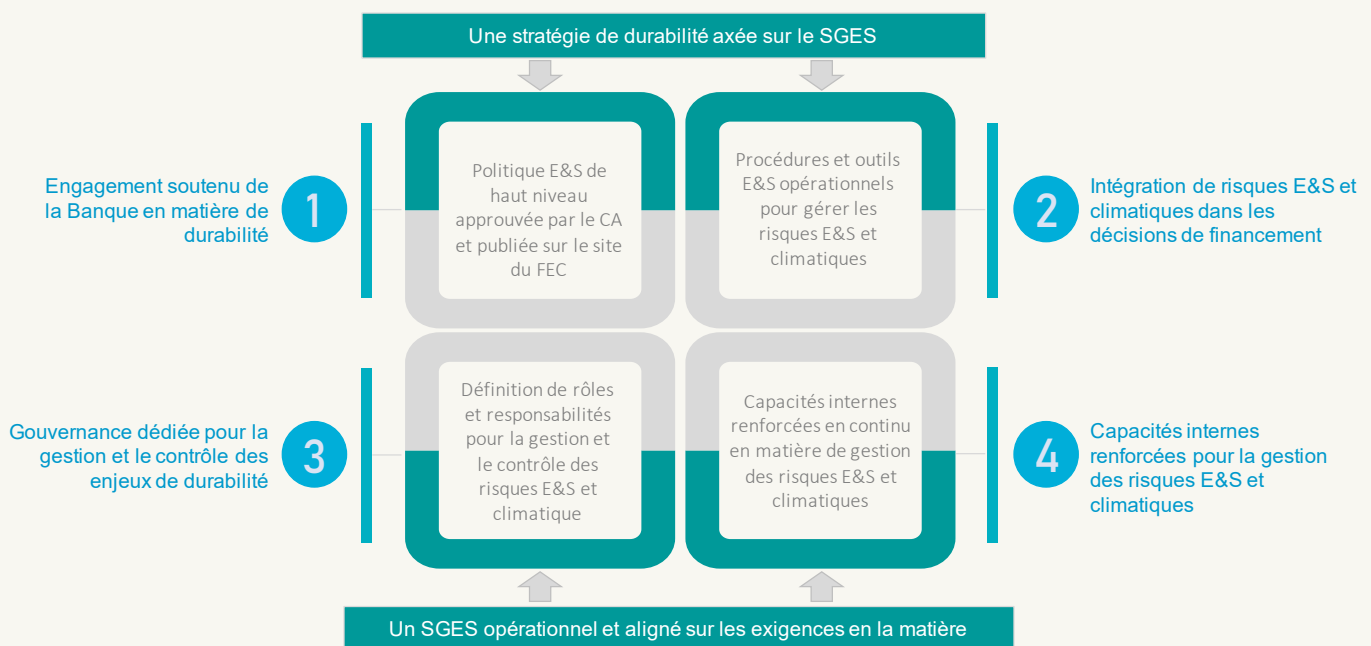
Les indicateurs d'impact servent, dans le cadre des exigences contractuelles en matière de redevabilité, à établir les reportings périodiques, principalement, à destination des partenaires financiers de la Banque, en particulier les bailleurs de fonds internationaux. A cet effet, les informations sur les réalisations en matière de gestion des risques E&S et Climatiques, de composante co-bénéfices climat et de contribution à la réduction des disparités sociales sont examinées et affinées. A cet égard, l'évaluation du SGES qui a été menée par des experts E&S internationaux, conformément aux standards E&S internationaux, a été jugée acceptable dès lors qu'il intègre les quatre piliers d'un SGES solide, tout en proposant quelques mesures visant son renforcement selon une démarche d'amélioration continue.

## 2. Eléments spécifiques : Informations Environnementales, Sociales et de Gouvernance

### 2.1. Informations Environnementales

#### 2.1.1. Informations sur les risques et opportunités liés à la durabilité et au climat

La Banque s’est engagée de manière anticipée et volontaire à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et climatiques dans ses activités de financement. Cet engagement s’inscrit dans une vision stratégique, traduite, depuis 2021, par la mise en œuvre de son SGES et par l’entrée en vigueur de sa politique E&S. En 2024, la Banque a renforcé cette démarche en définissant de nouveaux critères liés au climat, en complément des critères E&S existants. Ces exigences sont désormais pleinement intégrées au niveau des dispositifs de gestion des risques et des processus de décision en matière de financement.



Les informations environnementales présentées ci-après portent essentiellement sur les risques et les opportunités liées à la durabilité et au climat qui pourraient avoir des incidences sur les projets financés des Collectivités Territoriales et le modèle d’affaires de la Banque, notamment en matière de mobilisation des financements compétitifs aussi bien au niveau national qu’international. Ces informations ont pour objectif de communiquer avec les parties prenantes de la Banque sur les processus mis en œuvre pour identifier, évaluer, hiérarchiser et surveiller les risques et les opportunités liées à la durabilité et au climat, ainsi que d’apprécier la performance de la Banque en la matière.

Dans le cadre de son approche d’amélioration continue, les informations sur les risques et les opportunités liés à la durabilité et au climat sont structurées autour de quatre piliers, en l’occurrence la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les indicateurs et objectifs.

#### 2.1.2. Gouvernance des enjeux de durabilité et de Climat

La Banque s’est dotée d’un cadre de gouvernance approprié pour le suivi, le pilotage et la maîtrise des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat.

Compte tenu de leur dimension stratégique, les enjeux liés à la durabilité et au climat sont placés sous la supervision des plus hautes instances de gouvernance de la Banque, à savoir le Conseil d’Administration et l’organe de Direction. Ces instances s’appuient, dans l’exercice de leurs attributions, sur des Comités spécifiques et des Directions opérationnelles.

# GOUVERNANCE DES ENJEUX DE DURABILITE ET DE CLIMAT

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Approuve et valide les orientations stratégiques liées à la durabilité et au climat
- Supervise la mise en œuvre de la stratégie en la matière

### Comité d'Audit et des Risques

- Examiner et surveiller la mise en œuvre des stratégies relatives à tous les risques encourus y compris risques E&S et climatiques
- Passer en revue les politiques de risque et le dispositif d'appétence pour le risque et fournir des avis sur l'appétence
- Surveiller la mise en œuvre de la déclaration d'appétence pour le risque et rendre compte de la culture du risque
- Evaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques

### Direction Générale

#### Comité des Risques Interne

#### Direction des Risques et Contrôle permanent

#### Direction Développement Durable

- Propositions pour la gestion des risques liés à la durabilité et au climat
- Veille à la mise en conformité avec la réglementation bancaire

### 2.1.2.1. Rôle et responsabilité des organes d'administration de la Banque

#### a. Conseil d'Administration

Investi de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de la Banque, le Conseil d'Administration, joue un rôle de premier plan pour déterminer et valider les orientations stratégiques de l'activité de la Banque, au moins deux fois par an, tout en veillant à leur mise en œuvre par la Direction Générale. Ces orientations intègrent les axes stratégiques liés à la durabilité et au climat.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de la Direction Générale, a approuvé, en date du 28 octobre 2021, la politique E&S du FEC qui décline les engagements de la Banque en matière d'évaluation, de gestion et de suivi des risques et opportunités liés à la durabilité, et a également approuvé sa mise à jour, en octobre 2024, suite à l'intégration de la composante risques et opportunités liés au climat, ainsi que l'approbation de la politique de risque de crédit des Collectivités Territoriales et des SDL/SRM, incluant les diligences E&S et climatiques.

Le processus d'information du Conseil d'Administration et des comités concernés sur les risques liés à la durabilité et au climat est matérialisé par des rapports financiers semestriels et annuels incluant, notamment un rapport sur l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Il est également prévu en application de la directive n° 5/W/2021, notamment ses articles 18 et 19, de communiquer à la Banque Centrale, sur une base annuelle au minimum, des rapports sur les pratiques et les performances de la Banque en matière de gestion des risques liés au changement climatique et à l'environnement.

## **b. Comité d'Audit et des Risques**

Le Conseil d'Administration est assisté dans ses attributions par un Comité d'Audit et des Risques, notamment dans l'évaluation de la qualité et la cohérence du dispositif de contrôle interne de la Banque, et en matière de stratégie et de gestion des risques. Ce comité examine les stratégies en matière de risque d'une manière agrégée ainsi que par type de risque et formule des recommandations à l'intention de l'organe d'administration, surveille la mise en œuvre des stratégies relatives à tous les risques encourus, passe en revue, au moins une fois par an, les politiques de risque et le dispositif d'appétence pour le risque et évalue la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques en s'assurant que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au niveau d'appétence pour le risque défini par l'organe d'administration.

## **c. L'Organe de Direction**

L'Organe de Direction supervise la mise en œuvre de la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat et propose au Conseil d'Administration les mesures et les actions visant la gestion de ces risques et la mise en conformité des activités de la Banque avec la réglementation bancaire en la matière. Ces propositions sont préalablement revues par le Comité d'Audit et des Risques.

La Direction Générale assure également le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs fixés en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la durabilité et au climat à travers des indicateurs clés de performance, notamment l'évolution du profil des risques E&S des projets, l'exposition des actifs financés aux risques climatiques (inondations, sécheresse...), ainsi que le potentiel de réduction d'émission carbone des projets financés et leur contribution au renforcement de la résilience des populations aux effets du changement climatique (stress hydrique, vague de chaleur...).

La Direction Générale s'appuie dans ses missions, relatives à la gestion des risques, sur le Comité des Risques Interne. Ce dernier est chargé de s'assurer de la cohérence des activités de la Banque avec ses orientations stratégiques ainsi qu'avec son degré d'aversion aux risques.

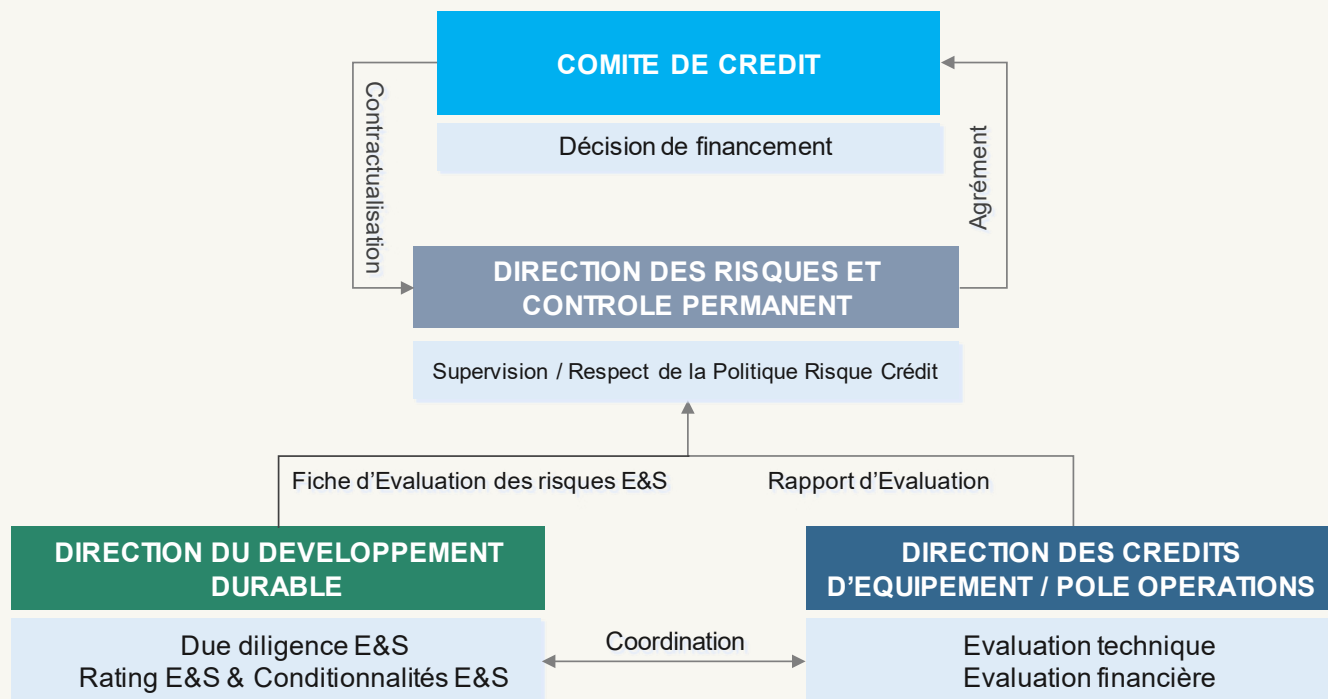
La fonction «Conformité», assurée par la Direction Juridique, Conformité et Gouvernance, veille, notamment, au contrôle et au suivi du risque de non-conformité.

La fonction «Audit interne» apporte au management et aux instances de gouvernance une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise des opérations. Elle lui apporte, également, ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

La Direction des Risques et Contrôle Permanent supervise l'application des diligences environnementales, sociales et climatiques dans le cadre du processus d'octroi des prêts. Elle s'assure en permanence de la bonne articulation entre la Stratégie Globale des Risques de la Banque et le cadre mis en place par la Direction de Développement Durable pour l'identification, la mesure et la maîtrise des risques E&S et climatiques.

La Direction du Développement Durable est chargée de la préparation et de la mise à jour de la politique E&S de la Banque, ainsi que de la déclinaison opérationnelle de la gestion des risques E&S et climatiques au niveau de l'activité de financement des projets.

La décision de financement est accordée par le Comité de Crédit sur la base de critères techniques et financiers ainsi qu'environnementaux, sociaux et climatiques. La structure organisationnelle relative à la gestion des risques E&S et climatiques est présentée ci-après :



### 2.1.3. Stratégie de gestion des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat

En 2024, la Banque centrale et la Banque mondiale ont mené conjointement, une évaluation de l'exposition du secteur bancaire marocain aux risques financiers liés au climat, en l'occurrence, les risques physiques et les risques induits par la transition vers une économie résiliente et bas carbone. Il en ressort que le portefeuille des banques marocaines est exposé, plus particulièrement aux risques de sécheresse, d'inondation et de la mise en place d'une taxation carbone.

Consciente que les conséquences des changements climatiques directes et indirectes sont porteuses, à la fois, de risques et d'opportunités, le FEC a anticipé leur intégration dans son dispositif de gestion globale des risques. De même, la Banque veille constamment à diversifier ses instruments techniques et financiers pour accompagner les efforts des Collectivités Territoriales dans leur transition vers un développement bas carbone et résilient de leurs territoires.

#### 2.1.3.1. Accroître le financement de projets à co-bénéfices climat

Les Collectivités Territoriales sont considérées comme des acteurs-clés de la déclinaison territoriale des objectifs nationaux en matière d'atténuation et d'adaptation, et sont donc appelées, de manière plus évidente, à mettre en œuvre des programmes et des projets sobres en carbone et résilients, face au changement climatique.

L'atteinte de cet objectif nécessite une meilleure intégration de la dimension climatique dans la planification territoriale, ainsi qu'un renforcement des capacités internes et des moyens financiers importants. Consciente que les défis du changement climatique appellent à prendre un engagement ferme de toutes les parties prenantes, la Banque a adopté une approche pro-climat visant à accompagner les Collectivités Territoriales afin de promouvoir l'émergence de projets de développement durable et à co-bénéfices climat.

##### a. Feuille de route pour l'intégration du climat

La Banque a mis en place une feuille de route, sous-jacente à son approche pro-climat, visant à aligner ses activités de financement aux objectifs nationaux en matière de résilience et de transition bas carbone des territoires. L'intégration du climat dans la stratégie de financement devra permettre la mobilisation de financements compétitifs, y compris ceux liés à la finance climat, et d'améliorer les conditions de financement des Collectivités Territoriales dans l'objectif d'accompagner l'émergence des projets à co-bénéfices climat et, ainsi, accroître les financements de la Banque en faveur du climat.

## **b. Accompagnement à l'émergence des projets à co-bénéfices climat**

La Banque a développé, avec l'appui d'un cabinet spécialisé, des outils techniques permettant d'accompagner les Collectivités Territoriales dans l'identification, la validation et l'évaluation des projets à co-bénéfices climat.

Dans ce cadre, la Banque a poursuivi ses efforts dans la mise en place des moyens techniques et humains afin d'améliorer sa gouvernance et de renforcer ses capacités techniques pour le développement de son portefeuille de projets à co-bénéfices climat.

### **2.1.3.2. Inclusion financière : Accompagnement des Collectivités Territoriales à faible indice de développement**

La Banque a veillé à renforcer la confiance tissée au fil du temps avec les Collectivités Territoriales, lui permettant, aujourd'hui, d'avoir une connaissance parfaite des besoins et des spécificités du secteur local, particulièrement les Collectivités Territoriales ayant le déficit le plus élevé en matière d'infrastructure de base, tel qu'il ressort de l'Indice de Développement Local Multidimensionnel (IDL). Aussi, la Banque n'a cessé d'innover pour apporter les réponses appropriées à leurs besoins spécifiques en ayant recours à l'effet de levier que procure l'emprunt et le renforcement de leurs capacités opérationnelles visant un développement territorial intégré axé sur la durabilité et la qualité de vie des citoyens selon une approche égalitaire et diversitaire.

Depuis l'année 2023, la Banque déploie, en collaboration avec ses partenaires, une opération pilote concernant un premier lot de Collectivités Territoriales ayant un Indice de Développement Local Multidimensionnel (IDL) faible, en matière de projets de réduction des disparités territoriales et sociales et d'adaptation aux effets du changement climatique. Ainsi, l'année 2025 a été marquée par le lancement des premiers projets dans le cadre de cette opération, grâce au déploiement de l'offre d'appui technique et financier dédiée aux Collectivités Territoriales concernées, qui ont notamment porté sur les secteurs de base tels que l'eau potable, l'assainissement liquide et le désenclavement rural.

### **2.1.3.3. Stratégie de la Banque en réponse aux risques climatiques**

En réponse aux risques climatiques identifiés, la Banque a entrepris des actions et des mesures visant à gérer ces risques, qui s'articulent comme suit :

- Le développement d'une boîte à outils climat pour le calcul de la réduction des émissions de GES et la vérification de la résilience climatique des projets financés ;
- Le développement et la mise en œuvre d'un plan d'actions climat permettant, à terme, d'affiner davantage sa stratégie climat ;
- La contribution au financement des projets de renforcement de la résilience des populations face à des situations de stress hydrique et de protection contre les inondations ;
- La mise en place d'une gouvernance dédiée pour la gestion des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat ;
- L'intégration de la composante risques et opportunités dans le processus de gestion globale des risques ;
- La mise à jour de la politique et des procédures E&S pour y intégrer les risques et les opportunités liés au climat, et leur approbation par les organes d'administration de la Banque ;
- La conduite de sessions de sensibilisation et de renforcement des capacités des intervenants en interne sur les risques et les opportunités liés au climat ;
- La définition des indicateurs de suivi relatifs aux risques E&S et de climat.

## 2.1.4. Gestion des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat

### 2.1.4.1. Politique Environnementale et Sociale du FEC

En tant que Banque dédiée au développement territorial, le FEC accompagne les Collectivités Territoriales dans l'atteinte, à l'échelle locale, des objectifs nationaux de développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Dans cette optique, et dans le cadre de la mise en œuvre de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), le FEC a adopté sa propre Politique Environnementale et Sociale (E&S), entrée en vigueur en avril 2022.

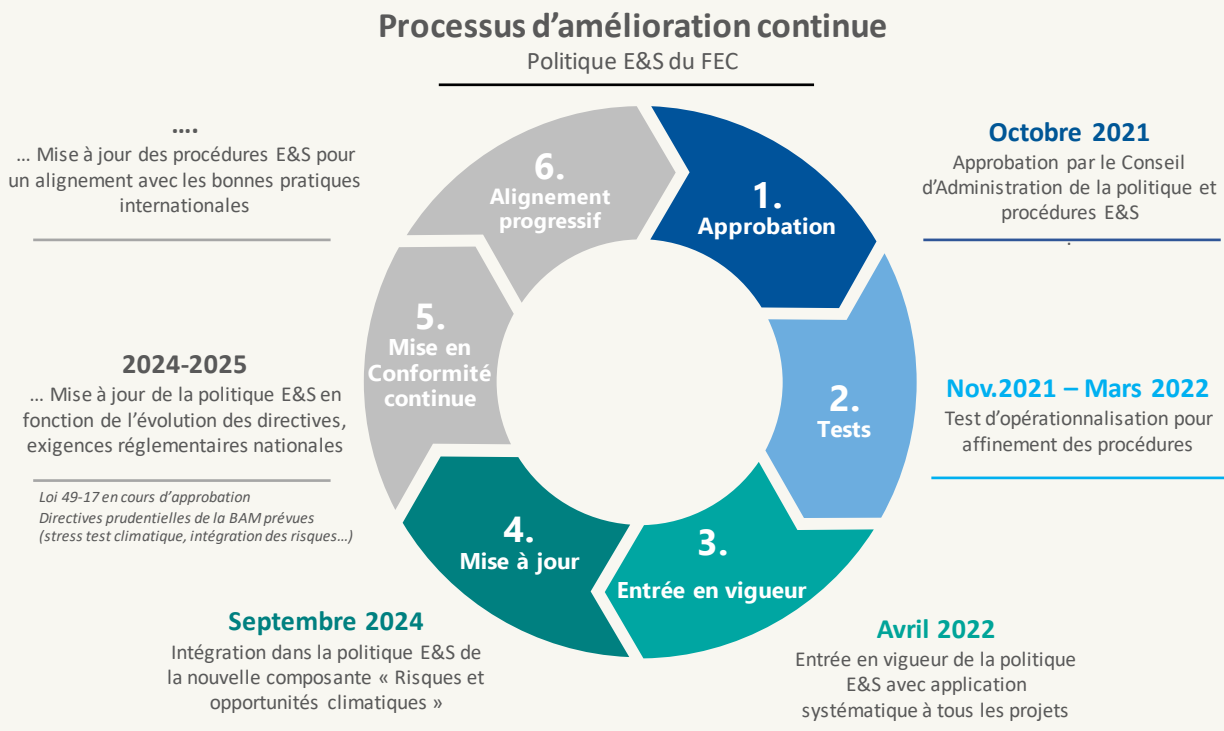
Cette politique E&S formalise l'engagement de la Banque à prendre en considération, de façon systématique, les facteurs de durabilité dans ses processus de due diligence et ses opérations de financement à travers l'application des principes de sauvegardes E&S.

La déclinaison opérationnelle de cet engagement s'appuie sur un corpus composé de procédures opérationnelles et d'outils pertinents permettant de gérer efficacement les risques E&S et Climat inhérents aux projets soumis à son financement. Ces procédures et outils E&S connexes, ont permis une évaluation et une gestion responsable des risques E&S lors de la prise de décision de financement des projets.



Le SGES s'applique à tous les programmes et projets des Collectivités Territoriales éligibles aux concours financiers du FEC, quels que soient leur catégorie ou l'instrument financier choisi et les conditions de financement proposées.

En capitalisant sur ses acquis et selon une démarche de mise en conformité continue et un alignement progressif avec les bonnes pratiques internationales, la Banque a procédé en octobre 2024 à la mise à jour de sa politique E&S afin de renforcer la prise en compte des enjeux du changement climatique dans l'objectif de promouvoir un développement bas carbone et résilient des territoires en guise de sa contribution dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), conformément à la réglementation nationale et aux engagements internationaux du pays. Cet amendement consiste à intégrer une nouvelle composante liée aux risques et aux opportunités climatiques, notamment à travers la prise en compte des impacts et des risques liés aux aléas climatiques (inondation, sécheresse...) dans le processus de due diligence des projets tout en veillant à l'amélioration de la résilience des projets et des populations contre les effets du changement climatique.



#### 2.1.4.2. Processus d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés à la durabilité

En conscience des enjeux des risques environnementaux et sociaux liés aux projets financés, la Banque veille, dans le cadre de ses activités de financement, à intégrer et à accompagner la prise en compte de pratiques durables de développement et de gestion des risques E&S et climatiques, visant à minimiser, réduire et compenser les risques et les impacts E&S des projets financés dans l'objectif d'améliorer leur performance environnementale.

Par essence, ces projets sont porteurs de développement territorial, et contribuent à améliorer la qualité et les conditions de vie des populations locales, notamment à travers l'amélioration de leur accès aux services de soins, à l'éducation, aux infrastructures de base (eau potable, assainissement, électricité, routes goudronnées...), particulièrement pour les populations vulnérables, ainsi qu'aux opportunités d'emplois générées par ces projets.

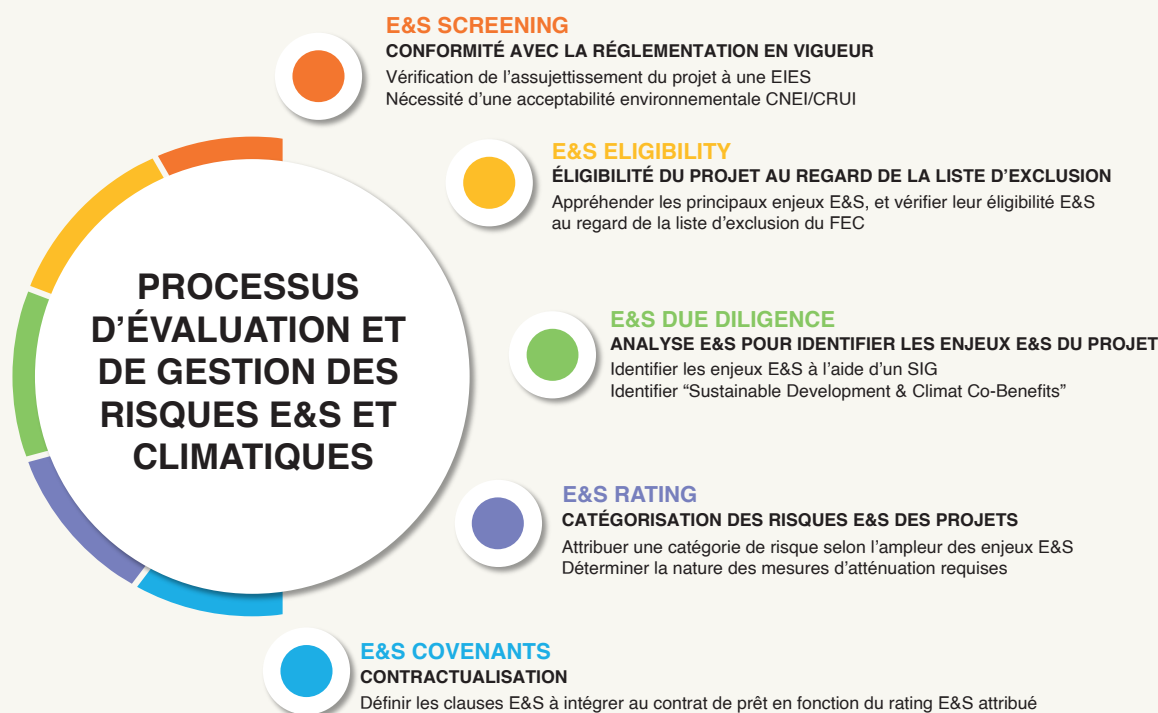
Certains des projets financés ont des retombées positives indéniables en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité contre les formes de pollution, notamment d'origine hydrique (ex. les stations d'épuration des eaux usées...), et le renforcement de la résilience des populations face aux aléas climatiques, tels que les inondations et le stress hydrique.

Le processus d'évaluation des risques E&S et climatiques, conduit concomitamment avec l'évaluation technique et financière des dossiers de demande de prêt, consiste à attribuer, en fonction de l'ampleur des risques E&S identifiés, un rating E&S à chaque projet soumis au financement de la Banque. Les diligences environnementales et sociales ont pour objectifs de :

- Vérifier que le projet ne figure pas dans la liste d'exclusion en matière environnementale et sociale conformément à la Politique E&S du FEC ;
- Appréhender les principaux enjeux environnementaux et sociaux des projets, et la vérification du respect des exigences législatives et réglementaires en la matière ;
- Attribuer une catégorie de risque E&S à chaque projet en fonction des enjeux et de l'ampleur des risques environnementaux et sociaux qu'ils présentent en partant du plus risqué au moins risqué :
  - » Catégorie A : Projets susceptibles d'entraîner des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs élevés et/ou irréversibles et difficilement maîtrisables ;
  - » Catégorie B : Projets présentant des risques potentiels limités sur le plan environnemental et social et/ou susceptibles de générer des impacts peu nombreux, pouvant être contrecarrés par des mesures d'atténuation ;

- » Catégorie C : Projets présentant des risques ou impacts adverses minimes sur le plan environnemental et social, mais qui nécessitent des mesures spécifiques ;
- » Catégorie D : Projets présentant des risques minimes et dont les impacts probables sont maîtrisables par des mesures standards connues et appliquées ou des projets considérés sans risques environnementaux et sociaux significatifs.

Le processus de gestion des risques E&S et climatiques est résumé dans le schéma présenté ci-après :



### 2.1.4.3. Processus de gestion des risques et opportunités liés à la durabilité

La Banque applique des mesures de sauvegarde E&S permettant d'améliorer la performance E&S des projets soumis à son financement. Les impacts positifs sont mis en évidence et valorisés, tandis que les répercussions négatives que pourraient engendrer ces projets sur l'environnement, les travailleurs ou les communautés locales sont identifiées et gérées convenablement à l'aide de mesures appropriées, en fonction du rating E&S attribué au projet.

La Banque applique des critères d'exclusion de projets et ne finance pas des activités présentant des risques environnementaux significatifs sur le milieu naturel ou des risques sociaux élevés ou substantiels sur le plan social. Les risques sociaux et environnementaux des projets financés sont globalement faibles à moyens, facilement maîtrisables et gérables.

Les projets soumis à la loi en vigueur relative aux études d'impact sont tenus de fournir une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) accompagnés de l'autorisation environnementale sous forme de lettre d'acceptabilité environnementale délivrée par une commission nationale ou régionale selon le cas.

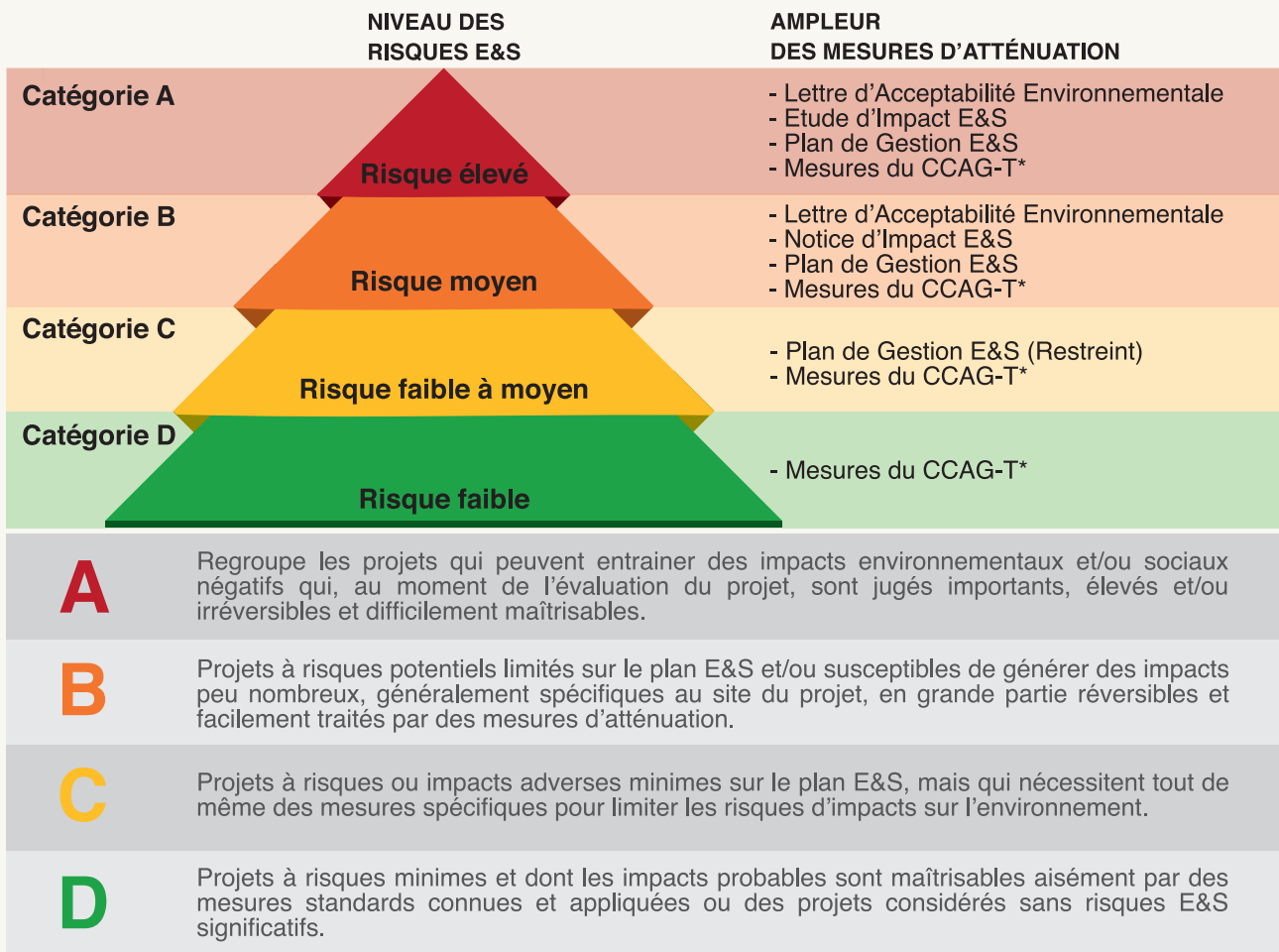
L'accord de financement d'un projet ne peut être accordé sans que les aspects relatifs au foncier soient résolus et assainis.

Le rating E&S des projets permet de définir l'ampleur des mesures d'atténuation requises pour anticiper, minimiser et réduire les impacts négatifs ou de les compenser lorsqu'ils persistent, le cas échéant. Il s'agit des :

- Mesures générales prévues dans le Cahier des Clauses Administratives Générales en lien avec la protection de l'environnement, l'hygiène et la sécurité des travailleurs et de la population, la gestion des déchets de chantier... ;
- Mesures spécifiques qui nécessitent la mise en place d'un Plan de gestion E&S en fonction de la nature et de l'ampleur du projet.

La nature et l'ampleur des mesures d'atténuation préconisées en fonction du rating E&S sont résumées ci-après :

**Rating des projets en fonction du niveau des risques E&S**



\* Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (décret n°2-14-394 du 13 mai 2016).

Les conclusions de l'évaluation des risques E&S sont relatées dans une fiche d'Evaluation des risques E&S, qui présente les résultats de l'évaluation des impacts négatifs et positifs du projet sur l'environnement et la population locale, ainsi que des mesures d'atténuation à entreprendre et les conditionnalités E&S à prévoir en fonction du rating de risque E&S attribué au projet.

**2.1.4.4. Litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental**

La Banque a déployé un dispositif de gestion des réclamations de nature E&S et une procédure dédiée lui permettant d'être informée des éventuelles réclamations E&S qui pourraient être émises en lien avec des projets financés, et de s'assurer des traitements y apportés par la Collectivité Territoriale concernée jusqu'à remédiation et clôture des réclamations reçues.

Ce dispositif étant en place et opérationnel, le FEC n'a reçu de la part des Collectivités Territoriales, à ce jour, aucune réclamation d'ordre environnemental et social en relation avec les projets financés par l'Institution.

**2.1.4.5. Processus d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés au climat**

L'engagement de la Banque à intégrer les enjeux du changement climatique est une réponse aux engagements climatiques internationaux du Maroc, aux orientations des politiques nationales et également aux exigences réglementaires, en évolution, des régulateurs financiers nationaux. A cet égard, il convient de rappeler la Directive de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ainsi que la Circulaire de l'AMMC n° 03/2019 du 20 février 2019, relative aux opérations et informations financières des émetteurs, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 02/20 de l'AMMC du 22 décembre 2020.

Pour opérationnaliser la prise en compte de la dimension du changement climatique, la Banque a procédé à la mise à jour de procédures opérationnelles et a mis en place un dispositif d'outils complet, notamment pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre par nature de projets, la vérification, au mieux de sa connaissance, de la résilience des projets aux effets du changement climatique et le suivi, des indicateurs de performance environnementaux, sociaux et climatiques.

#### **a. Identification des projets présentant des risques et opportunités liés au climat**

La Banque procède à l'identification et à l'évaluation des composantes à co-bénéfices climat des projets soumis à son financement. Une analyse qualitative et quantitative permet de déterminer le potentiel de réduction d'émission de carbone, les économies en énergie et la production d'énergie renouvelable, ainsi que de vérifier la résilience des projets face aux aléas climatiques intensifiés par les effets du changement climatique.

L'identification des projets qui présentent un potentiel co-bénéfices climat se base sur une liste d'actions climatiques potentielles par secteur et types d'investissement financés par la Banque. Cette liste a été développée en s'appuyant sur des standards reconnus à l'échelle internationale, notamment la taxonomie européenne et l'IDFC<sup>2</sup> mitigation common principles.

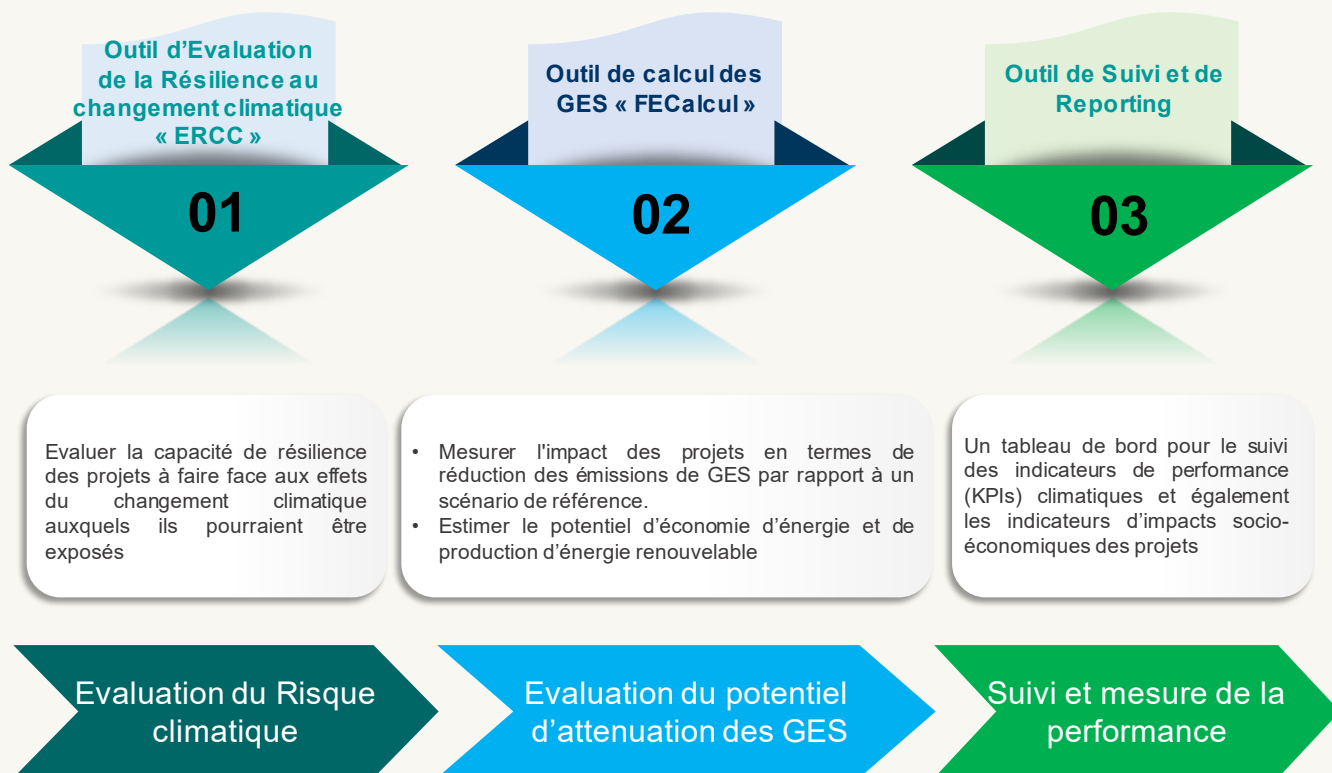
#### **b. Evaluation des risques et opportunités liés au climat**

L'identification de l'existence d'un potentiel de co-bénéfices climat d'un projet ou de l'exposition du projet à un risque climatique est un élément déclencheur pour orienter le processus de collecte des données requis pour l'utilisation des outils subséquents, notamment l'outil de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) par nature de projets, et l'outil de vérification de la résilience des projets face aux aléas climatiques auxquels ils pourraient être confrontés.

#### **■ Mesure du potentiel de réduction d'émission en GES**

L'évaluation de l'impact des projets financés en termes de réduction des émissions de GES escomptées par rapport à un scénario de référence est conduite en s'appuyant sur l'outil de calcul des émissions de GES par nature de projets. Cet outil couvre différents types d'actions d'atténuation pouvant être associées aux projets financés par la Banque. Il s'agit de 17 types de projet à co-bénéfices climat répartis sur 7 secteurs associés à la production de l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique dans l'éclairage public et dans le bâtiment, la mobilité durable, la valorisation énergétique des boues, la gestion durable des déchets et la plantation urbaine.

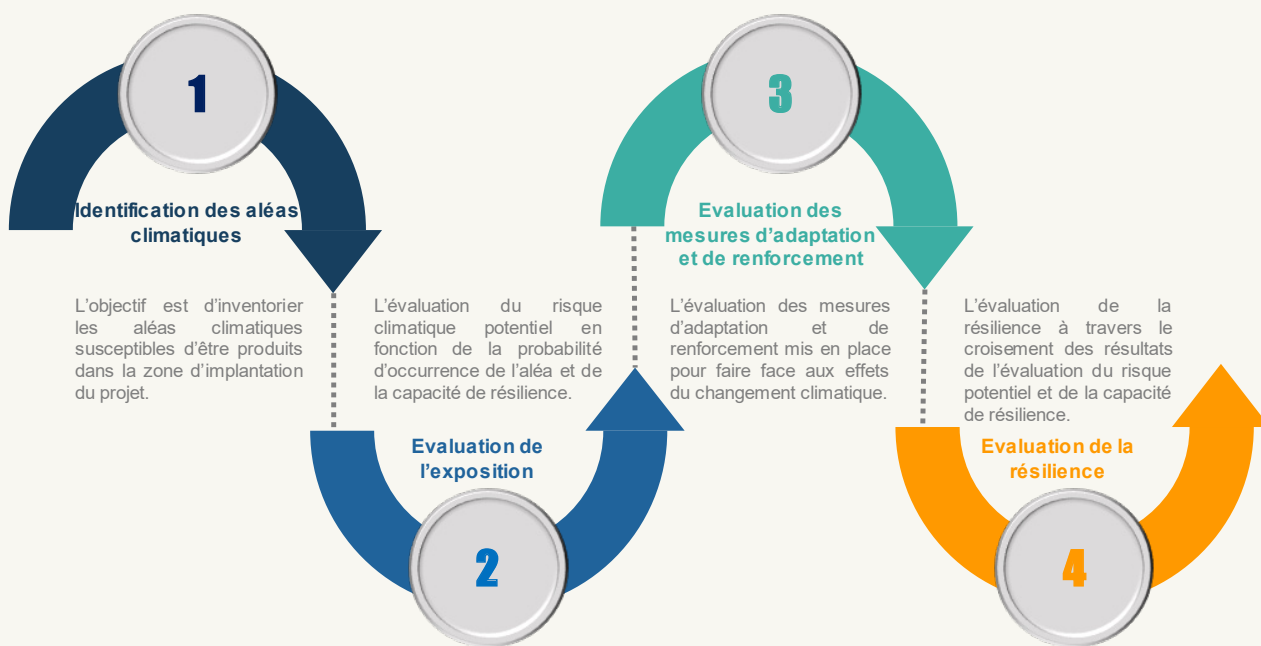
L'approche méthodologique de calcul des réductions d'émission de GES des activités identifiées se base sur l'utilisation des ratios et facteurs d'émission tirés d'une base de données développée à partir de différentes sources nationales et internationales.



■ **Vérification de la résilience au changement climatique**

La Banque conduit systématiquement une évaluation de l'exposition des projets aux risques climatiques physiques. L'outil d'évaluation de la résilience des projets est utilisé pour évaluer la capacité des projets à faire face aux effets du changement climatique auxquels ils pourraient être confrontés, et ce, en tenant compte de leurs paramètres intrinsèques et extrinsèques (situation géographique et exposition aux aléas climatiques, etc.). L'évaluation de la résilience dépend des risques climatiques potentiels et des mesures d'adaptation et de renforcement mises en place.

L'approche méthodologique d'évaluation de la résilience se déroule en quatre étapes comme illustré dans la figure suivante :



A travers un système de scoring et une matrice de croisement, la Banque attribue un rating de la résilience climatique des projets réparti en cinq classes : résilience très élevée, résilience élevée, résilience modérée, résilience faible et résilience très faible. Ce rating de la résilience climatique des projets permet de mettre en évidence la nécessité ou non de mettre en œuvre des mesures structurelles ou non structurelles pour renforcer la résilience des projets à financer.

### 2.1.5. Indicateurs et objectifs relatifs aux risques et opportunités liés à la durabilité et au climat

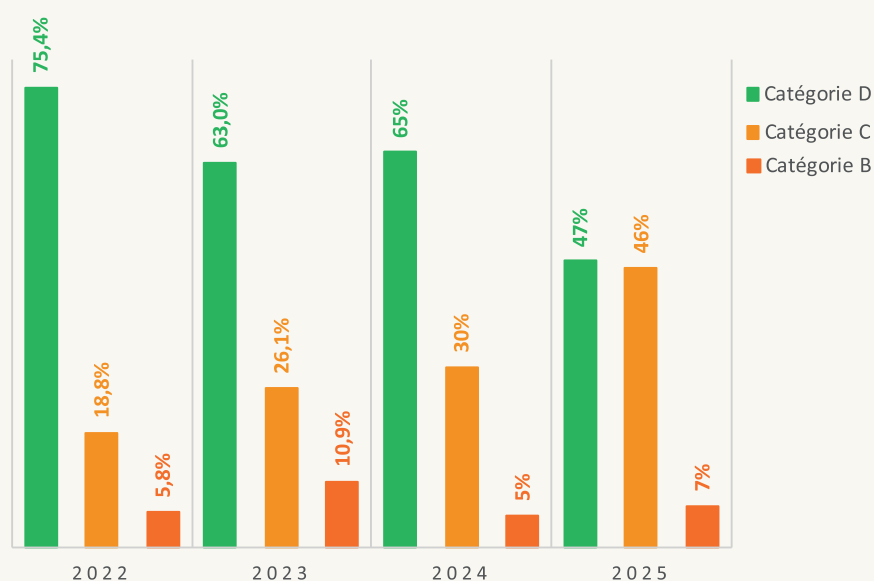
Les informations sur les indicateurs et objectifs permettent d’apprécier la performance de la Banque par rapport aux opportunités et risques liés à la durabilité et au climat, ainsi que les progrès réalisés dans le but d’atteindre des cibles fixées. Pour ce faire, et au meilleur de sa connaissance, la Banque utilise toutes les informations raisonnables et justifiables en sa possession.

La prise en compte des risques et opportunités liés au climat dans la stratégie de la Banque, notamment l’intégration de cette composante dans la politique E&S et dans le dispositif global de gestion des risques s’appuie principalement sur la mise en œuvre des indicateurs et objectifs. Ces indicateurs sont utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat et permettant de mesurer les impacts matériels des activités de la Banque sur l’environnement et sur le climat, ainsi que les impacts des effets du changement climatique sur la Banque.

#### 2.1.5.1. Indicateurs relatifs aux risques liés à la durabilité

Conformément à la politique E&S de la Banque, tout projet soumis au financement de la Banque fait systématiquement l’objet d’une évaluation et d’un rating de ses risques Environnementaux & Sociaux (E&S). La répartition et le bilan des rating E&S entre 2022-2025 est résumé ci-après :

Bilan du Rating E&S (2022-2025)



Les résultats du rating E&S des 220 projets attribués au cours de la période 2022-2025, font ressortir une prédominance des projets classés dans les « Catégories D ou C », soit 92,7%, et qui concernent des projets à risques minimales et maîtrisables. Les projets de catégorie B représentent 7,3% des projets financés et présentent des risques potentiels limités sur le plan E&S, pouvant être traités par des mesures d’atténuation.

Par ailleurs, aucun projet de « Catégorie A » n’a été recensé. Cette catégorie regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux ou sociaux négatifs, jugés importants, élevés ou irréversibles et difficilement maîtrisables.

### 2.1.5.2. Indicateurs relatifs aux opportunités liées à la durabilité

#### a. Impacts économique et social des activités du FEC sur la population et le développement territorial

Consciente que l'investissement public est un instrument essentiel pour conduire une croissance économique territoriale, la Banque a poursuivi ses efforts en vue d'accroître ses concours financiers pour accompagner la dynamique d'investissement à l'échelle régionale et le changement d'échelle opéré depuis le démarrage de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.




La détermination de la Banque en faveur du renforcement du verdissement de son activité constitue un enjeu stratégique visant à contribuer à un développement territorial résilient et inclusif à travers le financement des investissements locaux à fort impact social et environnemental. Ces investissements permettent in fine la réduction des disparités sous toutes leurs formes, l'amélioration des conditions de vie des populations locales et la création de la richesse et d'opportunités d'emplois.

Au cours de l'année 2025, les engagements et les décaissements de prêts ont atteint respectivement, près de 3,4 MMDH et 2,7 MMDH, et ont permis au FEC de contribuer au financement de plusieurs projets portés par les Collectivités Territoriales dans différents secteurs d'intervention. Ces financements ont contribué à la concrétisation de projets de développement territoriaux répartis sur plusieurs secteurs d'intervention, notamment les infrastructures routières, les aménagements urbains, les équipements culturels et sportifs, le transport urbain, la santé, l'enseignement et la formation professionnelle. Les indicateurs présentés ci-après, ont pour vocation de mettre en exergue la contribution des financements accordés par la Banque à la réalisation des objectifs de développement territorial et ceux du développement durable, et concernent les impacts cumulés des projets attribués sur la période 2022-2025. Il demeure toutefois entendu que ces indicateurs sont communiqués à titre purement indicatif et ne sauraient en aucun cas, en tout ou en partie, engager la responsabilité de la Banque.




#### Contribuer à la réduction des disparités sociales et territoriales

La Banque poursuit ses actions d'accompagnement des Collectivités Territoriales dans leurs efforts de résorption des déficits multidimensionnels, notamment en matière d'accès à des infrastructures et services de base dans le milieu rural. Les projets financés visent principalement l'amélioration de l'accessibilité des populations désenclavées au réseau routier national, le raccordement aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité. Ces projets à fort impact social contribuent considérablement à l'amélioration des conditions de vie, de santé et de sécurité au profit des populations vulnérables ainsi qu'au développement socio-économique des Collectivités Territoriales.



## Routes rurales de désenclavement

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>1</b> PAS DE PAUVRETÉ 	<b>Routes rurales de désenclavement</b>					
	Financement de projets visant la réduction des déficits en routes rurales et permettant le désenclavement et l'amélioration des conditions de transport, d'accès aux services sociaux et développement socio-économique des Collectivités Territoriales de populations rurales enclavées.					
<b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES 	■ Linéaire de route rurales de désenclavement (Km)	722	410	410	891	<b>2 433</b>
	■ Population bénéficiaire	369 057	486 555	292 703	235 951	<b>1 384 266</b>
	■ Nombres de douars desservis	746	188	191	451	<b>1 576</b>
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
<b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	■ Communes	77	64	114	120	<b>375</b>
	■ Préfectures et Provinces	23	18	21	29	<b>91</b>
	■ Régions	10	4	7	10	<b>10</b>






## Eau potable

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>1</b> PAS DE PAUVRETÉ 	<b>Sécurisation et amélioration de l'accès à l'eau potable</b>					
	Financement de projets visant la sécurisation et l'amélioration de l'accès à l'eau potable et des conditions de vie et de santé de la population, ainsi que le développement des activités socio-économiques, permettant de contribuer à lutter contre l'exode rural.					
<b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	■ Linéaire de réseau d'eau potable (Km)	73	32	126	74,51	<b>305,51</b>
	■ Population bénéficiaire	5 556	22 637	109 114	41 403	<b>178 710</b>
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
<b>6</b> EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	■ Communes	2	6	32	19	<b>59</b>
	■ Préfectures et Provinces	2	1	8	9	<b>20</b>
	■ Régions	2	1	4	4	<b>11</b>


## Electrification rurale

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Accès au réseau électrique</b>						
<b>1</b> PAS DE PAUVRETÉ 	Financement de projets visant l'amélioration de l'accès à l'énergie électrique et des conditions de vie de la population.					
	■ Linéaire de réseau électrique (Km)	1 250	40	78	5	<b>1 373</b>
<b>7</b> ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 	■ Population bénéficiaire	18 085	765	2 885	482	<b>22 217</b>
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
	■ Communes	74	2	1	1	<b>78</b>
	■ Préfectures et Provinces	5	2	1	1	<b>9</b>
	■ Régions	1	1	1	1	<b>4</b>


## Assainissement liquide

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	<b>Accès au réseau d'assainissement</b>					
	Financement de projets visant le raccordement au réseau d'assainissement et l'épuration des eaux usées permettant d'assurer une préservation de la santé de la population contre les maladies d'origine hydriques, l'amélioration des conditions d'hygiène et la préservation des milieux naturels (cours d'eau, sol...) contre les formes de pollution hydrique.					
<b>6</b> EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	■ Linéaire de réseau d'assainissement (Km)	-	49	28	14,7	<b>91,7</b>
	■ Population bénéficiaire	-	421 844	49 400	36 150	<b>507 394</b>
	■ Volume des eaux usées épurées (m3/j)	-	66 000	10 162	7 230	<b>83 392</b>
<b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
	■ Communes	-	2	32	78	<b>112</b>
<b>14</b> VIE AQUATIQUE 	■ Préfectures et Provinces	-	2	8	8	<b>18</b>
	■ Régions	-	1	4	3	<b>8</b>
<b>15</b> VIE TERRESTRE 						

## Contribuer à la mise à niveau urbaine et à la requalification des quartiers sous-équipés

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	<b>Mise à niveau urbaine et requalification des quartiers sous-équipés</b>					
	Contribution à la réalisation des programmes de développement régionaux et urbains à travers le financement de projets d'aménagements et de mise à niveau urbaine ainsi que de requalification des quartiers sous-équipés.					
	■ Linéaire de voirie et chemins piétons (Km)	68	120	94	305,84	<b>587,84</b>
	■ Superficie des espaces verts aménagés (m²)	264 255	11 803	61 718	62 990	<b>400 766</b>
	■ Population bénéficiaire	42 056	251 113	256 348	3 024 520	<b>3 574 037</b>
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
	■ Communes	74	16	14	56	<b>160</b>
	■ Préfectures et Provinces	5	8	12	20	<b>45</b>
	■ Régions	1	6	5	9	<b>10</b>



## Contribuer à la généralisation des équipements sportifs pour la promotion des activités sportives

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Généralisation des équipements sportifs de proximité</b>						
<b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	Financement de projets visant la construction d'équipements sportifs (terrains de proximité omnisports, centres socio-sportifs, piscines...) permettant le développement du monde rural et périurbain en facilitant aux jeunes la pratique du sport dans les meilleures conditions, favorisant ainsi le développement et la consolidation de leurs talents.					
	■ Nombre d'équipements sportifs	60	-	16	7	<b>83</b>
<b>5</b> ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	■ Population bénéficiaire	96 189	-	66 000	2 816	<b>165 005</b>
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
	■ Communes	47	-	13	5	<b>65</b>
	■ Préfectures et Provinces	6	-	5	2	<b>13</b>
	■ Régions	2	-	1	2	<b>5</b>



## Contribuer à la généralisation de l'accès à la scolarisation et à l'amélioration des conditions d'enseignement



ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Education et formation</b>						
<b>4</b> ÉDUCATION DE QUALITÉ 	<b>Généralisation de l'accès à la scolarisation</b>					
	Financement de projets visant la construction d'écoles communautaires et internats et l'acquisition de véhicules de transport scolaire permettant de lutter contre la déperdition scolaire et l'amélioration des conditions d'apprentissage, notamment pour les filles.					
	■ Nombre d'écoles communautaires et internats	4	-	-	1	<b>5</b>
<b>5</b> ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	■ Nombre de véhicules de transport scolaire	92	-	-	-	<b>92</b>
	■ Population bénéficiaire d'élèves	2 688	-	-	250	<b>2 938</b>
	<b>Promotion de la formation professionnelle</b>					
<b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES 	Financement de la construction d'institut de formation dans les métiers de la santé.					
	■ Capacité d'accueil de l'institut en élèves stagiaires	-	100	-	-	<b>100</b>
	<b>Promouvoir la culture de la lecture</b>					
Financement d'un projet d'aménagement de 9 points de lecture constituant un réseau de lecture publique réparti géographiquement sur différents quartiers, et permettant ainsi un accès facile, à toute les catégories sociales, aux ressources et outils de lecture.						
■ Nombre de points de lecture	-	9	-	-	<b>9</b>	
■ Nombre d'enfants et jeunes bénéficiaires	-	68 525	-	-	<b>68 525</b>	
<b>Amélioration des conditions d'enseignement supérieur</b>						
Financement d'un projet de réaménagement d'un campus universitaire visant à améliorer les conditions de circulation à l'intérieur du campus, la promotion de la pratique du sport ainsi que l'amélioration des conditions d'apprentissage.						
■ Nombre d'étudiants bénéficiaires	-	60 000	-	-	<b>60 000</b>	
■ Nombre de collectivités bénéficiaires :						
■ Communes	4	3	-	-	<b>7</b>	
■ Préfectures et Provinces	3	3	-	-	<b>6</b>	
■ Régions	1	3	-	-	<b>4</b>	

## Contribuer à la modernisation et au renforcement des offres de soin et des infrastructures de santé





ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Renforcement et amélioration de l'offre de soins</b>						
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	Financement de projets d'infrastructures de santé (hôpitaux provinciaux, préfectoraux, de proximité, de spécialités) visant à renforcer et à améliorer l'offre de soins au niveau de la Région et de réduire les déficits en matière de capacité litière, de spécialités et d'équipements médicaux modernes, permettant de répondre aux besoins de soins de la population locale et rendant accessibles et rapprochés les services médicaux de qualité, tout en réduisant le temps de déplacement vers des villes distantes.					
	■ Nombre d'équipements sanitaires	-	5	1	1	7
10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	■ Capacité litière des équipements sanitaires	-	450	150	20	620
	■ Population bénéficiaire	-	2 874 000	174 048	46 285	3 094 333
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
	■ Communes	-	5	1	1	7
	■ Préfectures et Provinces	-	5	1	1	7
■ Régions	-	1	1	1	3	

## Contribuer à la mise à valeur du patrimoine culturel, écologique et historique

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Enrichissement du patrimoine culturel</b>						
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	Financement de projets d'infrastructures culturelles (théâtres, maison d'arts, musées...) visant le développement humain et culturel à travers le renforcement de l'offre culturelle et artistique et l'amélioration de l'attractivité au niveau des Communes.					
	■ Nombre d'infrastructures culturelles aménagées	3	3	1	5	12
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	■ Population bénéficiaires de l'offre culturelle	521 227	421 844	421 844	413 000	1 777 915
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
	■ Communes	1	2	1	2	6
	■ Préfectures et Provinces	1	2	1	2	6
	■ Régions	1	2	1	2	6

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Revalorisation du patrimoine écologique et historique</b>						
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	Financement de projets de revalorisation du patrimoine écologique et historique, à la fois national et mondial visant le renforcement de l'attractivité des sites touristiques à travers des aménagements adaptés (circuits, passerelles, corniches, dispositifs de communication...) permettant la diversification et la pratique d'activités touristiques dans des conditions de sécurité et de confort.					
	■ Nombre de sites aménagés	3	2	1	1	7
15 VIE TERRESTRE 	■ Population bénéficiaires	387 946	794 462	83 110	133 731	1 399 249
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
	■ Communes	2	2	1	1	6
	■ Préfectures et Provinces	1	2	1	1	5
	■ Régions	1	2	1	1	5



## Contribuer au développement et à la promotion des activités culturelles et socio-économiques



ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>1</b> PAS DE PAUVRETÉ 	<b>Développement des activités économiques et industrielles</b>					
	Financement de projets industriels et économiques (zones industrielles, zones d'activités économiques, logistiques...) dans des filières et des secteurs à fortes croissance et valeur ajoutée, et générateurs d'emplois. Ces projets soutenable sur le plan environnemental contribuent à améliorer les revenus des populations locales par l'accès à des emplois stables et pérennes.					
<b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	■ Nombre d'infrastructures économiques et industrielles	3	6	-	2	11
	■ Nombres d'emplois pérennes créés	5 103	14 104	-	40	19 283
<b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
	■ Communes	3	5	-	2	10
<b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	■ Préfectures et Provinces	2	3	-	2	7
	■ Régions	2	2	-	1	5



## 2.1.5.3. Indicateurs relatifs aux risques liés au climat


Compte tenu du contexte de changement climatique actuel, le Maroc est confronté à une tendance climatique caractérisée par des périodes de sécheresse consécutives, et des épisodes pluvieux courts mais intenses à la fois, engendrant de fortes inondations, et qui constituent un risque important de pertes de vies humaines et de dégâts matériels. Dans ce contexte, les acteurs territoriaux sont appelés, plus que jamais, à mettre en œuvre des programmes et des projets de lutte contre les effets du changement climatique. Les indicateurs présentés ci-après, concernent les projets attribués au titre de la période 2022-2025.

## Contribuer à la résilience des territoires face aux effets du changement climatique

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Protection contre les inondations / Co-bénéfices climat - Adaptation</b>						
<b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Financement de projets d'aménagements visant à atténuer les effets d'inondation des cours d'eau en période pluvieuse, et contribuant à renforcer les capacités adaptatives des territoires et à protéger des vies et des biens contre ce risque climatique.					
	■ Nombre d'infrastructures réalisées	3	3	-	12	18
<b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	■ Population bénéficiaire protégée contre les inondations	454 623	1 810	-	16 019	472 452
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
	■ Communes	4	3	-	3	10
	■ Préfectures et Provinces	2	3	-	2	7
	■ Régions	1	1	-	1	3

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Renforcer la résilience face au stress hydrique / Co-bénéfices climat – Adaptation</b>						
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Financement de projets visant la sécurisation de l’approvisionnement en eau pour faire face à un stress hydrique causé par des sécheresses récurrentes au niveau de trois Régions. Il s’agit de projets de sécurisation de l’approvisionnement en eau potable, d’un projet stratégique de transfert d’eau entre bassins hydrauliques et de projets de dessalement et de déminéralisation des eaux de mer et saumâtres.					
	■ Linéaire de réseau d’eau potable (Km)	66,5	-	25,9	70,07	<b>162,47</b>
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	■ Volume d’eau transférée en (m³/s)	15	-	-	-	<b>15</b>
	■ Nombre de stations de dessalement	-	-	24	14	<b>38</b>
	■ Population bénéficiaire	11 000 000	-	56 000	31 000	<b>11 087 000</b>
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
■ Régions	2	-	1	1	<b>4</b>	



ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Réutilisation des eaux usées traitées / Co-bénéfices climat – Adaptation</b>						
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Financement de projets visant la réutilisation des eaux usées épurées pour l’arrosage des espaces verts permettant de répondre à la situation de stress hydrique causée par des sécheresses récurrentes au niveau de deux Régions.					
	■ Volume des eaux usées réutilisées (m³/j)	-	44 000	10 000	-	<b>54 000</b>
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	■ Superficie des espaces verts arrosés (ha)	-	1 000	100	-	<b>1 100</b>
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
	■ Régions	-	1	1	-	<b>2</b>

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Renforcement de la résilience climatique des populations - Co-bénéfices climat - Adaptation</b>						
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Les projets permettent de réduire les effets du changement climatique liés aux inondations sur les infrastructures routières projetées par la mise en œuvre d’ouvrages hydrauliques de franchissement et d’ouvrages de protection, et d’améliorer la résilience climatique de la population locale en maintenant l’accès des populations en période pluvieuse tout en assurant leur sécurité face aux risques d’inondations.					
	■ Population bénéficiaire	369 057	486 555	292 703	235 951	<b>1 384 266</b>
	■ Nombres de douars desservis	746	188	191	451	<b>1 576</b>
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
	■ Communes	77	64	114	120	<b>375</b>
	■ Préfectures et Provinces	23	18	21	29	<b>91</b>
■ Régions	10	4	7	10	<b>10</b>	



## 2.1.5.4. Indicateurs relatifs aux opportunités liées au climat

## Contribuer à la transition bas carbone des territoires



## Efficacité énergétique

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Atténuation d'émissions en GES et économie d'énergie/ Co-bénéfices climat – Atténuation</b>						
<b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Financement de projets intégrant des mesures d'efficacité énergétique qui génèrent des bénéfices en matière de réduction d'émission de carbone et d'économie d'énergie ainsi que des gains économiques par la réduction de la facture énergétique des CT.					
	■ Volume de réduction d'émission de GES	-	63 000	59 257	171 735	<b>293 992</b>
<b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	■ Quantité d'énergie économisée (MWh)	-	69 000	24 960	195 508	<b>289 468</b>
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
	■ Régions	-	1	6	8	<b>10</b>

## Energie renouvelable

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Production d'énergie renouvelable/ Co-bénéfices climat – Atténuation</b>						
<b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Financement de projets intégrant des solutions de production de l'énergie à partir de sources renouvelables : valorisation énergétique des boues par cogénération et installation de panneaux photovoltaïques. Ce qui permet de générer une économie sur la facture énergétique et d'éviter des émissions en carbone pour satisfaire les besoins in situ en énergie électrique.					
	■ Volume de réduction d'émission de GES	-	258 460	-	835	<b>259 295</b>
<b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	■ Quantité d'énergie économisée (MWh)	-	358 000	-	1 116	<b>359 116</b>
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
	■ Régions	-	1	-	2	<b>3</b>

## Transport urbain durable

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Ligne de Bus à Haut Niveau de Service / Co-bénéfices climat – Atténuation</b>						
<b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Financement de projet de transport urbain par Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) disposant de ses propres voies de circulation et offrant aux usagers une véritable amélioration des conditions de confort et d'usage des moyens de transport urbains notamment en termes de fréquence, de rapidité, de confort, d'accessibilité et de sécurité. Le projet aura un effet positif sur le climat et sur la qualité de l'air dans la mesure où la ligne réduit l'utilisation des voitures particulières et minimise les émissions de GES par rapport à la situation sans le projet, permet également de réaliser une économie d'énergie à travers une solution d'efficacité énergétique dans l'éclairage public le long du tracé de la ligne au niveau des boulevards et avenues traversés.					
	■ Volume de réduction d'émission de GES	-	-	36 580	-	<b>36 580</b>
<b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	■ Quantité d'énergie économisée (MWh)	-	-	6 860	-	<b>6 860</b>
	■ Nombre de voyageurs bénéficiaires par jour	-	-	60 000	-	<b>60 000</b>
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :					
■ Régions	-	-	1	-	<b>1</b>	

### 2.1.6. Synthèse des réalisations et impacts liés au climat

L'intégration de la composante climat dans les processus et les procédures de due diligence est une étape essentielle pour déterminer la contribution des financements accordés par la Banque à la réalisation des objectifs climatiques territoriaux et nationaux. A cet égard, les indicateurs climatiques mis en place ont permis de suivre et d'évaluer l'impact des projets financés sur la transition vers un développement sobre en émissions et résilient aux effets du changement climatique. Ces indicateurs sont ventilés par type d'action climatique (atténuation, adaptation ou transversal) et par nature d'impacts climatiques (réduction de CO<sub>2</sub>, économie d'énergie ou production d'énergie propre, renforcement de la résilience aux inondations ou au stress hydrique). De même, l'analyse des données de suivi des impacts climatiques des financements accordés aux projets de développement territoriaux durant l'exercice 2025 fait ressortir les constats suivants :

#### 2.1.6.1. Part de financements de projets à co-bénéfices climat

La répartition des financements accordés au titre de l'exercice 2025 montre que 54 sur 68 projets attribués à fin 2025 présentent un co-bénéfices climat d'atténuation ou d'adaptation ou transversal, soit plus de 79% en nombre des projets financés, dont 27 projets qui présentent un co-bénéfices climat d'adaptation, 24 projets ayant un co-bénéfices climat d'atténuation ainsi que 3 projets transversaux présentant un co-bénéfices climat, à la fois, d'atténuation et d'adaptation.

Le volume financier des projets à co-bénéfices climat représente 80% des financements accordés en 2025 et le montant net des composantes à co-bénéfices climat représente en moyenne 24% du montant total des projets à co-bénéfices climat.

#### 2.1.6.2. Impact climatique des projets à co-bénéfices climat

L'analyse des indicateurs de suivi de l'impact climatique des projets à co-bénéfices climat a permis de quantifier la contribution de ces projets à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et au renforcement de la résilience des infrastructures et de la population locale face aux effets du changement climatique.

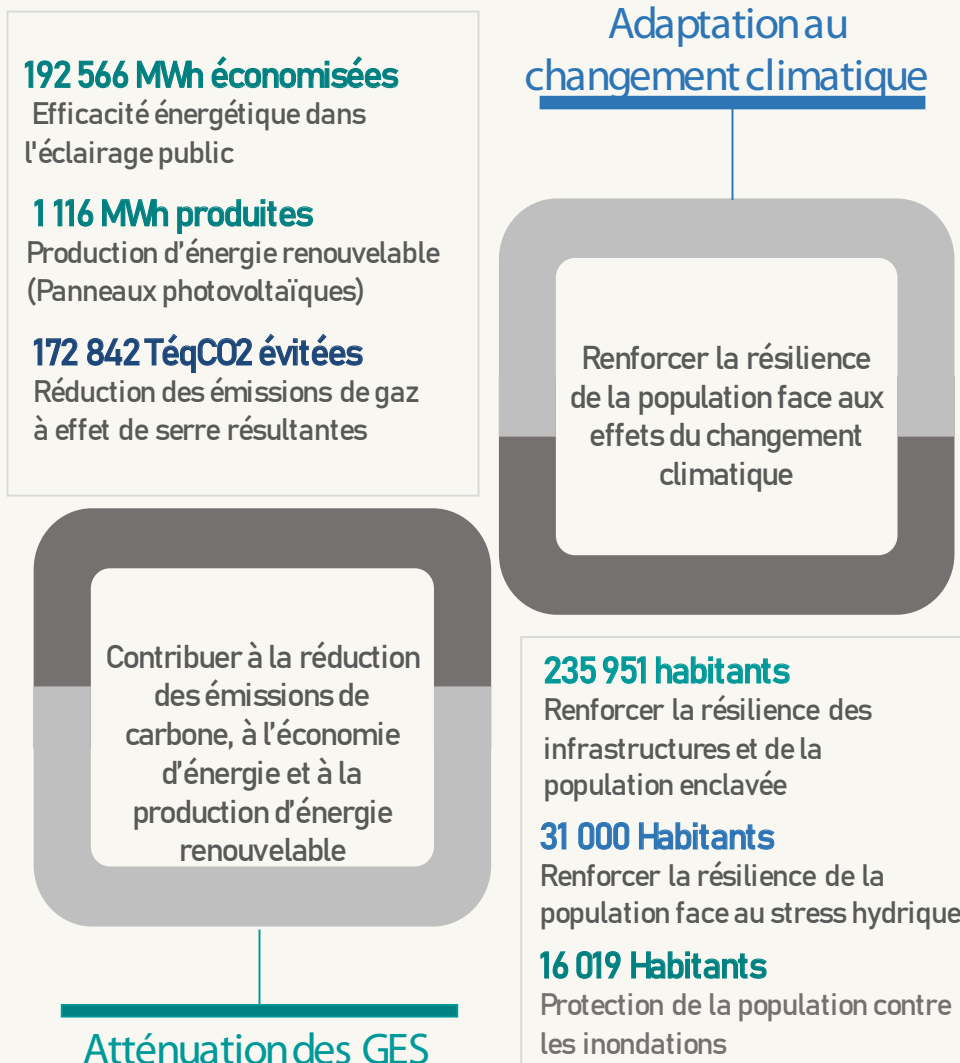
Les projets à Co-bénéfices climat d'atténuation présentent un potentiel de réduction de GES d'environ 172 842 TéquCO<sub>2</sub> sur la durée de vie des investissements, ce qui est le résultat de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'éclairage public et de la production d'énergie solaire pour le pompage des eaux. Le potentiel de l'économie d'énergie est estimé à environ 193 682 MWh.

Dans la même lignée, les projets à co-bénéfices climat d'adaptation permettraient le renforcement de la résilience climatique des infrastructures financées pour une population totale de 282 970 personnes contre les effets d'inondations et de stress hydrique. Il s'agit principalement de :

- Projets d'infrastructures routières avec la mise en œuvre de 3 780 ouvrages hydrauliques de franchissement (dalots, buses...) permettant de réduire les effets du changement climatique liés aux inondations en améliorant la résilience climatique des infrastructures routières et de la population locale desservie, d'environ 235 951 personnes réparties sur 120 communes dans des zones enclavées, en maintenant leur accès à des routes praticables en période pluvieuse tout en assurant leur sécurité face aux risques d'inondations.
- Projets d'aménagement hydrauliques de protection contre les inondations visant à atténuer les effets d'inondation des cours d'eau en période pluvieuse, et contribuant à renforcer les capacités adaptatives des territoires et à protéger des vies et des biens contre ce risque climatique au profit de 16 019 personnes.
- Projets de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable face au stress hydrique, à travers le renforcement de la production d'eau et le recours à des eaux non conventionnelles par le dessalement et la déminéralisation des eaux de mer et saumâtres, et visant l'amélioration de l'accès à une eau potable dans des zones reculées au profit de 31 000 personnes.

Impacts climatiques des projets à co-bénéfices climat

Impacts climatiques des projets à co-bénéfices climat

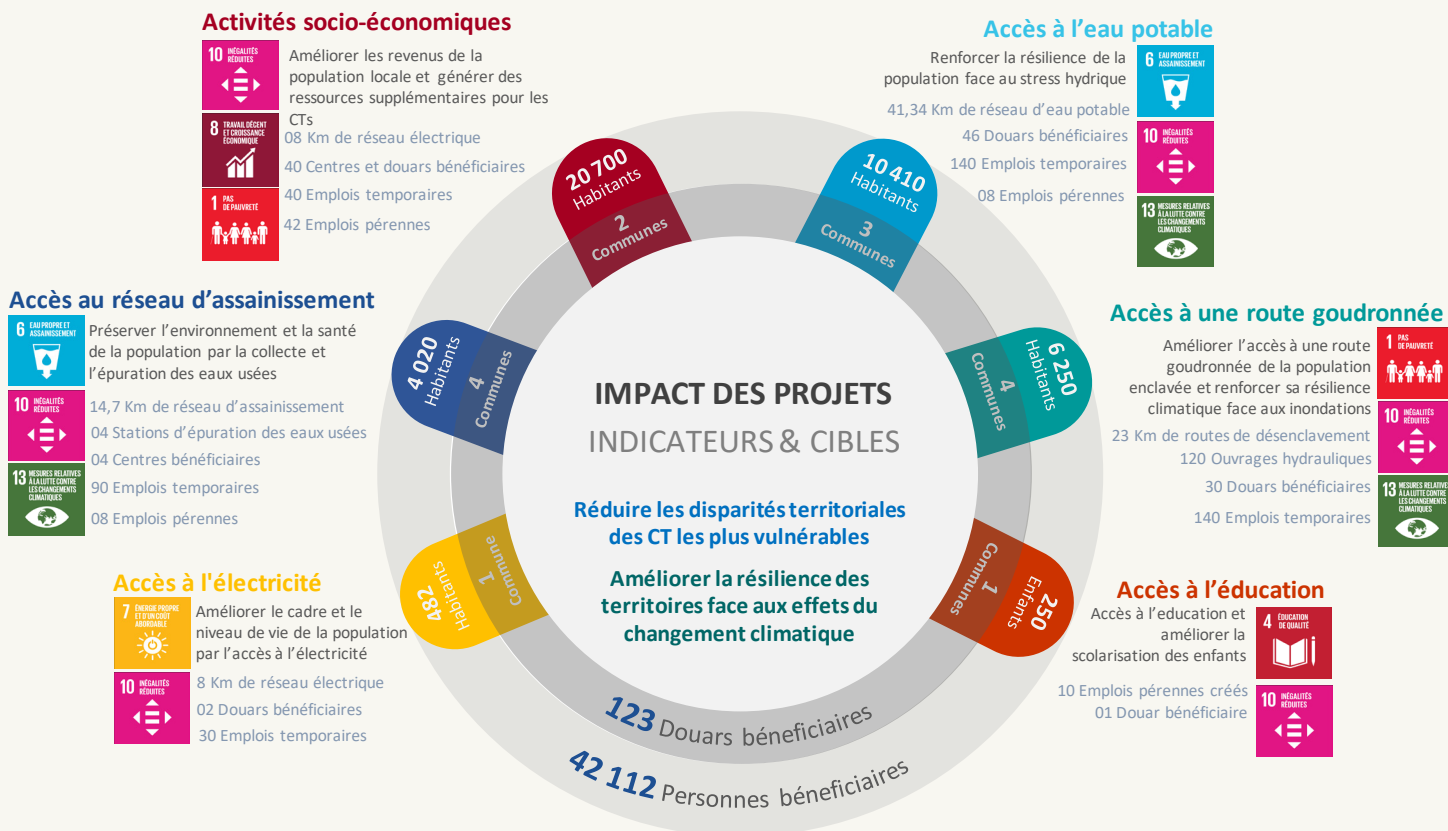


2.1.7. Impacts des projets des CT à faible indice de développement

La première opération-pilote concernant un premier lot de Collectivités Territoriales à IDLM réduit en matière de projets de réduction des disparités territoriales et d'adaptation aux effets du changement climatique, a abouti à l'identification et à la validation par les parties prenantes d'une dizaine de projets répartis sur le territoire national.

La forte adhésion des Collectivités Territoriales et l'implication des parties prenantes ont permis l'approbation du financement de 15 projets de développement à fort impact social et climatique, visant notamment, l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base (eau, assainissement, électricité, routes...), à l'éducation, et à la promotion des activités socio-économiques génératrices de revenus pour la population locale et les communes concernées, tout en veillant à promouvoir un développement durable et résilient aux effets du changement climatique. Les indicateurs d'impact attendus de ces projets sont résumés ci-après :

## Impacts environnementaux, sociaux et climatiques des projets des communes les plus vulnérables



### 2.1.8. Conditions de dialogue avec les parties prenantes

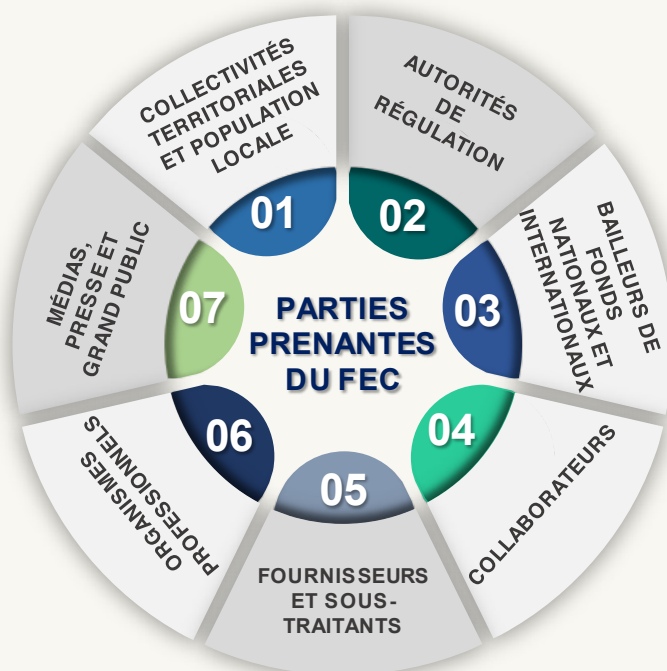
La Banque veille à maintenir des conditions de dialogue et d'échange optimales avec les principales parties prenantes à travers des canaux de dialogue adaptés, et ce, de manière régulière ou ponctuelle afin de répondre efficacement à leurs attentes et besoins.

A travers la plateforme E-services, la Banque offre aux Collectivités Territoriales un service digitalisé adéquat pour leur permettre d'accéder facilement aux informations relatives aux produits et services de financement et d'accompagnement, de consulter l'état de leurs engagements ainsi que d'assurer le suivi et le traitement de leurs correspondances avec la Banque.

En outre, la Banque accorde une attention particulière à l'implication des Collectivités Territoriales et de ses partenaires institutionnels, de manière proactive, pour le développement de nouvelles offres dédiées dans l'objectif d'apporter des réponses convenables et efficaces à leurs attentes et besoins en matière de financement et d'accompagnement.

### 2.1.9. Cartographie des parties prenantes

Les principales parties prenantes du FEC se présentent comme suit :



Les principaux canaux de communication avec les parties prenantes se présentent comme suit :

Parties prenantes	Canaux de communication*	Fréquence
Collectivités Territoriales (Régions, Préfectures, Provinces, Communes...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateforme E-Services</li> <li>- Réunions, missions sur le terrain...</li> <li>- Visite des prospects ou clients, réunions, rencontres, séminaires, ateliers...</li> <li>- Supports de communication institutionnels</li> <li>- Site web, emails, contacts téléphoniques...</li> </ul>	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou ponctuelle et au besoin selon les cas
Bailleurs de Fonds nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Missions de due diligence, notamment dans le cadre des financements auprès des DFIs</li> <li>- Réunions, missions sur le terrain...</li> <li>- Supports de communication institutionnels</li> <li>- Site web, emails, contacts téléphoniques...</li> </ul>	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou ponctuelle et au besoin selon les cas
Autorités de régulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports, états financiers, publications financières et communiqués de presse (site web, journal d'annonces légales...)</li> <li>- Site web, emails, contacts téléphoniques...</li> </ul>	Annuelle, semestrielle et trimestrielle ou ponctuelle
Organismes professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commissions thématiques</li> <li>- Reporting sur les risques</li> </ul>	Mensuelle ou trimestrielle
Fournisseurs et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement des achats</li> <li>- Site web, emails, contacts téléphoniques</li> </ul>	Ponctuelle et au besoin
Médias et presse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publications financières et communiqués de presse (site web, journal d'annonces légales...)</li> </ul>	Régulière, ponctuelle et au besoin
Grand public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site web et canaux prévus pour le droit d'accès à l'information</li> </ul>	Continue

\* Liste non exhaustive

### 2.1.10. Politiques et critères de sélection des parties prenantes

#### Collectivités Territoriales

Dans le cadre de sa mission, le FEC propose des solutions de financement adaptées aux besoins des Collectivités Territoriales pour la réalisation de projets dans des secteurs variés qui couvrent l'ensemble de leurs prérogatives, tels que définis par les lois organiques n° 111-14, 112-14 et 113-14 relatives respectivement aux Régions, Préfectures et Provinces et aux Communes, et qui visent l'amélioration du cadre de vie du Citoyen.

Afin de pouvoir accéder aux solutions de financement du FEC, l'emprunteur doit remplir des conditions conformes à la stratégie globale des risques de la Banque.

## **Fournisseurs**

La sélection des fournisseurs du FEC se déroule conformément aux règles définies par le Règlement des achats du FEC en vigueur tel qu'approuvé par son Conseil d'Administration. Ce dernier fixe les conditions et les formes dans lesquelles sont passés les marchés de travaux, de fournitures et de services du FEC. Il fixe également les règles d'exécution desdits marchés et leur contrôle.

La passation des marchés du FEC obéit aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement et de garantie des droits des concurrents ainsi que de transparence dans les choix du maître d'ouvrage.

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. Ils exigent une définition préalable des besoins, le respect des obligations de publicité et de mise en concurrence et le choix de l'offre la plus avantageuse économiquement.

## **Partenaires**

Dans le cadre de sa mission, le FEC agit en interaction avec l'évolution de son environnement et en appui aux différentes politiques publiques et veille, en permanence, à réunir les conditions favorisant de nouvelles opportunités de partenariats financiers avec les institutions spécialisées. Ces nouvelles synergies financières englobent, au-delà des lignes de financement qui portent notamment sur les projets à co-bénéfices climat, des subventions pour l'assistance technique au profit des Collectivités Territoriales.

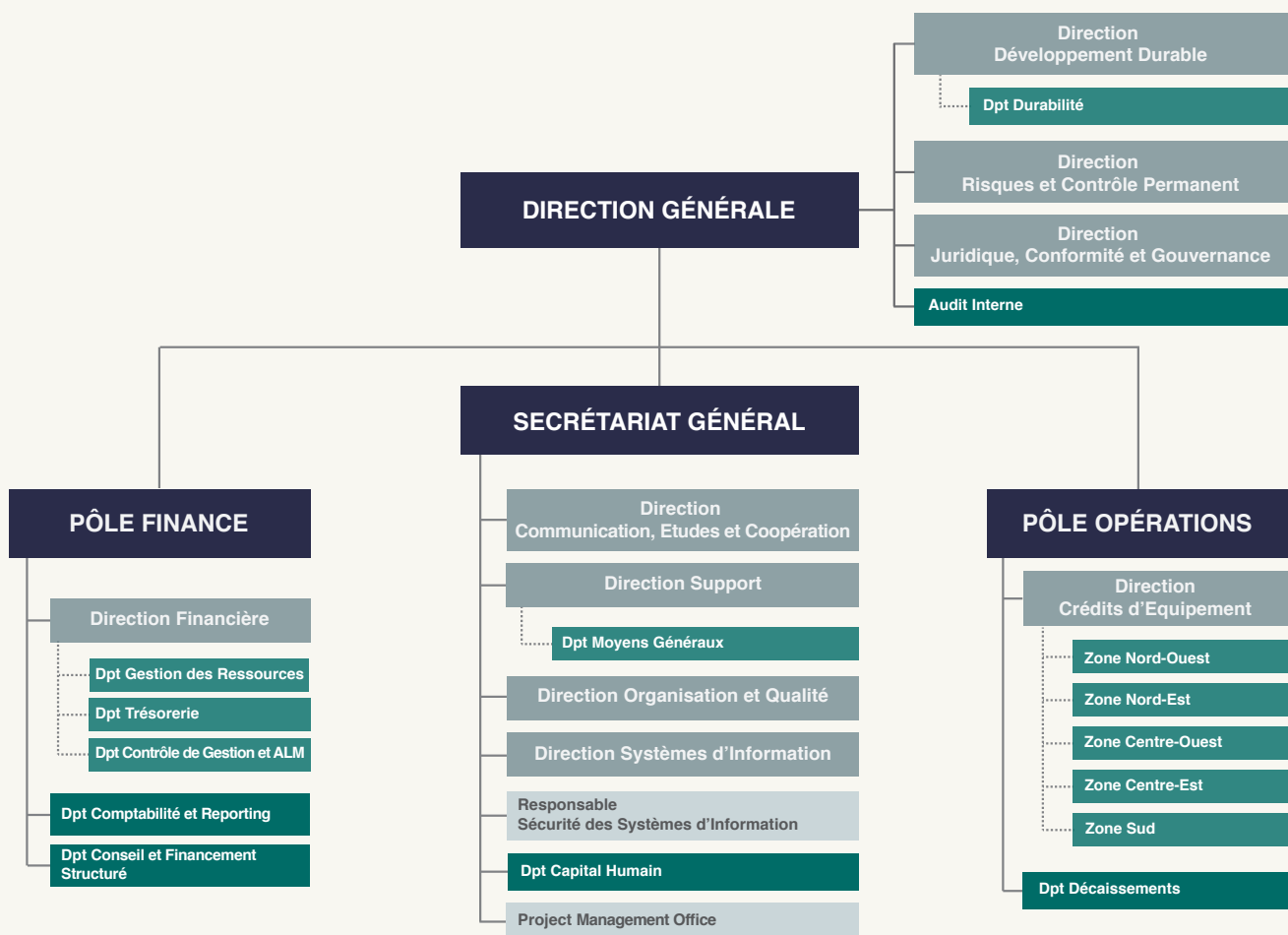
## 2.2. Informations sociales

### 2.2.1. Politique de gestion des ressources humaines

L'action du FEC s'inscrit dans un environnement en constante évolution, qui appelle une adaptation continue de l'Institution, notamment au regard des enjeux et des besoins croissants d'investissement des Collectivités Territoriales en faveur du développement territorial durable. Ainsi, le FEC a adopté une vision stratégique qui lui a permis d'initier, au cours des dernières années, plusieurs projets structurants, visant à anticiper ces mutations et à renforcer sa capacité à évoluer, en phase avec son écosystème.

La mise en œuvre de cette vision stratégique s'est traduite, sur le plan du Capital Humain, par des actions au niveau organisationnel, permettant d'optimiser les synergies et de renforcer l'expertise au sein des différentes entités de l'Institution, notamment à travers le regroupement des activités métier autour de pôles d'expertise.

L'organigramme du FEC se présente, à fin 2025, comme suit :



## Recrutement

Sur le plan réglementaire, le processus de recrutement du FEC est régi par un dispositif de recrutement, approuvé par le Conseil d'Administration du FEC, qui fixe les conditions et les modalités de recrutement au sein de la Banque.

Dans ce cadre, huit (8) appels à candidature, internes et externes, ont été lancés au cours de l'année 2025, à l'issue desquels trois (3) recrutements externes ont été réalisés et trois (3) collaborateurs ont été désignés à des postes de responsabilités en interne. Par ailleurs deux (2) appels à candidature sont en cours.

## Rémunération

La rémunération des collaborateurs de la Banque repose sur un système dual mettant l'emploi au cœur de la rémunération, en adoptant une pesée et une classification des emplois en fonction des missions et des responsabilités assignées.

Par ailleurs, la politique de rémunération du personnel du FEC est régie par les dispositions du titre III du règlement intérieur du personnel, et les décisions d'application sont prises par le Directeur Général.

## Gestion des carrières

La Gestion des Carrières des collaborateurs du FEC repose principalement sur un Système de Développement et de Progrès (SDP), qui s'appuie sur le principe de l'évaluation des collaborateurs sur la base des écarts entre les compétences requises et acquises. Ce système d'appréciation et d'évaluation permet aux collaborateurs d'accéder à une mobilité aussi bien horizontale que verticale, aux formations ciblées ainsi qu'à une prime annuelle proportionnelle au rendement.

Il convient de souligner que les mouvements de réorganisation opérés au niveau de la Banque ont permis à certains collaborateurs de disposer davantage d'opportunités en termes de mobilité aussi bien horizontale que verticale, au sein des diverses structures et entre elles. Ainsi, trois (3) collaborateurs ont pu accéder, à l'issue d'un processus d'appels à candidature internes, à des postes de responsabilités au cours de l'année 2025.

## Formation

A l'instar des années précédentes, l'année 2025 a permis de donner l'opportunité à différents collaborateurs de prendre part à plusieurs événements et formations, traduisant la volonté continue de l'Institution de renforcer l'expertise et les compétences de son capital humain.

Dans ce cadre, les collaborateurs des différentes structures concernées ont notamment participé à des sessions de formation portant sur le renforcement des capacités en matière de gestion des risques climatiques, organisées par Bank Al-Maghrib et animées par des experts de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD). Ces formations se sont déroulées en deux phases successives sur deux années consécutives : une première phase en 2024 consacrée à l'évaluation des risques climatiques physiques et de transition, suivie en 2025 d'une phase dédiée à la transition climatique au Maroc.

Au cours de l'année 2025, l'ensemble des collaborateurs du FEC a participé à des ateliers de formation et de sensibilisation, assurés par un prestataire externe spécialisé, portant sur les enjeux et les risques liés à la sécurité des Systèmes d'Information. Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre d'une démarche proactive visant à renforcer la culture de la cybersécurité au sein de l'Institution et à promouvoir les bonnes pratiques en la matière.

Le budget de formation de la période 2023-2025 se présente comme suit :

En KDH	2023	2024	2025
Budget de formation	250	400	400
<b>Rapport du budget de formation / Frais de personnel</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,7%</b>	<b>0,8%</b>
<b>Taux de réalisation</b>	<b>59,5%</b>	<b>24,5%</b>	<b>47,5%</b>

## Egalité hommes / femmes

Les dispositions du règlement intérieur du FEC, ainsi que les décisions qui en découlent sont fondées sur les principes de neutralité et de non-discrimination quel qu'en soit le genre. Dans ce sens, la Banque est engagée pour assurer l'égalité homme / femme, notamment à travers la mise en œuvre d'actions concrètes à toutes les composantes de la gestion des ressources humaines, notamment : le recrutement, la rémunération, la mobilité verticale dont seuls les critères de formation, d'expérience et de mérite sont considérés. A ce titre, il y a lieu de souligner que le FEC dispose d'une politique genre, approuvée par le Conseil d'Administration en date du 31 mai 2023, qui vise à renforcer davantage cet engagement.

Sur le plan institutionnel, la Banque promeut l'équité et la non-discrimination dans sa gouvernance et au sein de ses structures, tout au long du parcours professionnel des collaborateurs (recrutement, formation, gestion des carrières, rémunération et politique sociale...). Elle veille également à se conformer aux engagements nationaux et aux exigences réglementaires en matière d'égalité professionnelle, tout en consolidant son image de Banque responsable auprès de ses parties prenantes.

Au niveau des projets financés, la Banque intègre le principe d'égalité entre les genres dans ses processus de diligence et ses décisions de financement, en veillant à promouvoir les investissements garantissant un accès équitable des femmes et des hommes aux services et aux infrastructures financés par le FEC.

### 2.2.2. Effectif sur les trois derniers exercices

#### Répartition de l'effectif par nature de contrat de travail

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par nature de contrat de travail, se présentent comme suit :

Nature de contrat	2023	2024	2025
CDI	81	79	79
CDD	-	-	-
Statutaire	6	6	5
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>85</b>	<b>84</b>

#### Répartition de l'effectif par genre

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par genre, se présentent comme suit :

Genre	2023		2024		2025	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Effectif	39	48	39	46	38	46
<b>Total</b>	<b>87</b>		<b>85</b>		<b>84</b>	

### Répartition de l'effectif par genre et selon le taux d'encadrement

Le taux d'encadrement de la Banque (Bac +4 ans et plus) de l'effectif par genre se présente comme suit :

Catégories	2023		2024		2025	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
≥ Bac + 4 ans et plus	27	40	27	39	28	39
< Bac + 4 ans	12	8	12	7	10	7
Effectif par genre	39	48	39	46	38	46
Effectif Global	87		85		84	
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>77%</b>		<b>78%</b>		<b>80%</b>	

Le taux d'encadrement a atteint 80% au titre de l'exercice 2025. Selon le genre, ce taux reste proportionnel à la structure globale de l'effectif et suit une tendance globalement stable sur la période 2023-2025.

### Répartition de l'effectif par genre et par catégorie

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC, par genre et par catégorie, se présentent comme suit :

Catégories	2023		2024		2025	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Direction Générale	-	2	-	2	-	2
Directeurs	2	6	2	6	3	8
Responsables	6	6	5	6	6	5
Cadres	29	30	30	28	28	27
Employés	2	4	2	4	1	4
<b>Effectif par genre :</b>	<b>39</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>46</b>	<b>38</b>	<b>46</b>
<b>Total</b>	<b>87</b>		<b>85</b>		<b>84</b>	

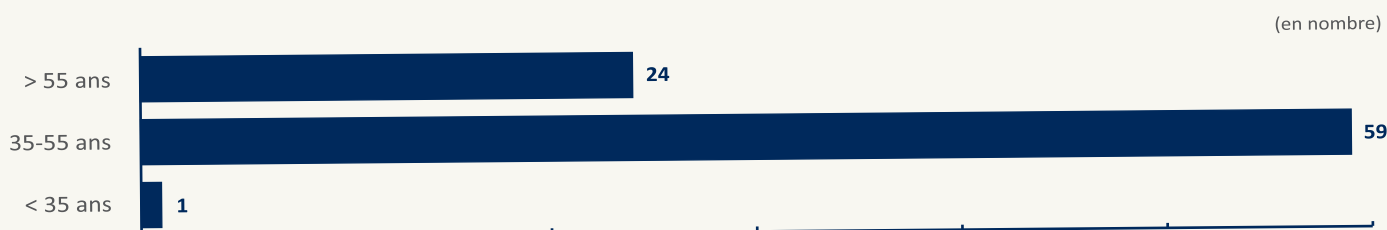
### Répartition de l'effectif par ancienneté

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC par ancienneté se présentent comme suit :

Ancienneté	2023	2024	2025
Tranche > à 20 ans	33	31	41
10 ans < tranche < à 20 ans	42	41	31
5 ans < tranche < à 10 ans	7	7	4
Tranche < à 5 ans	5	6	8
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>85</b>	<b>84</b>

## Répartition de l'effectif par tranches d'âge

La pyramide des âges du FEC, au terme de l'exercice 2025, se présente comme suit :



La pyramide des âges du FEC est marquée par une prépondérance du personnel âgé de moins de 55 ans, qui représente 71% de l'effectif global.

### 2.2.3. Schéma d'intéressement et participation du personnel sur les trois dernières années

A ce jour, il n'existe aucun plan d'intéressement ou de participation du personnel au capital du FEC, compte tenu de son statut d'établissement public détenu à 100% par l'Etat.

### 2.2.4. Indicateurs relatifs aux ressources humaines sur les trois dernières années

#### Nombre de représentants du personnel

Les représentants du personnel durant la période 2023-2025 se présentent comme suit :

	2023	2024	2025
Représentants du personnel*	-	-	-

\* Les élections du personnel ont été effectuées conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 1010.21 du 06/04/2021. A l'issue de ces élections, aucune liste n'a été présentée.

#### Nombre de jours de grève par exercice

Au titre des 3 derniers exercices, le FEC n'a recensé aucun jour de grève.

#### Nombre d'accidents de travail par exercice

Au titre des 3 derniers exercices, le FEC a recensé 2 accidents de travail, qui ont été intégralement pris en charge dans le cadre de contrats auprès des compagnies d'assurance.

#### Nombre de licenciements par exercice et par catégorie

Sur la période 2023-2025, aucun licenciement n'a été opéré au FEC.

#### Nombre de démissions par exercice et par catégorie

Le nombre de démissions du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Catégories	2023	2024	2025
Direction Générale	-	-	-
Directeurs	-	-	-
Responsables	1	-	-
Cadres	1	-	1
Employés	-	-	-
<b>Total des démissions</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>1</b>

### Nombre de départs par exercice et par catégorie

Le nombre de départs (retraite, mise en disponibilité...) du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Catégories	2023	2024	2025
Direction Générale	-	-	-
Directeurs	1	-	-
Responsables	1	-	1
Cadres	1	1	1
Employés	-	1	1
<b>Total des départs</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

### Nombre de recrutements par exercice et par catégorie

Le nombre de recrutements du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices, par catégorie, se présente comme suit :

Catégories	2023	2024	2025
Direction Générale	-	-	-
Directeurs	-	-	1
Responsables	1	-	2
Cadres	-	1	-
Employés	-	-	-
<b>Total des recrutements</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

En tenant compte des différents éléments présentés ci-dessus, le turnover au sein du FEC a évolué sur la période considérée comme suit :

Catégories	2023	2024	2025
Recrutements	1	1	3
Départs	3	2	3
Démissions	2	-	1
Effectif	87	85	84
<b>Taux de turnover*</b>	<b>3,45%</b>	<b>1,76%</b>	<b>4,17%</b>

\* Turnover = (Recrutements + Départs + Démissions) / 2 / Effectif

Les taux de turnover enregistrés au niveau de la Banque varient de 1,76% à 4,17% au cours de ces 3 dernières années.

### Nombre et nature des litiges sociaux par exercice

Aucun litige social (collectif ou individuel) n'a été enregistré sur la période 2023-2025.

## 2.3. Gouvernance

### 2.3.1. Composition de l'organe de gouvernance

#### Conseil d'Administration (CA) du FEC

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC, promulguée par le Dahir n° 1-92-5 du 5 août 1992, telle que modifiée et complétée, et aux dispositions de l'article 3 du décret n° 2-90-351 du 14 décembre 1992 pris pour l'application de la loi n° 31-90 précitée, le FEC est administré par un Conseil présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet, en l'occurrence le Ministre de l'Intérieur qui, de par les dispositions de l'article 2 du décret susvisé, assure la tutelle du FEC et ce, sous réserve des pouvoirs et attributions dévolus au Ministre de l'Economie et des Finances par les lois et règlements sur les établissements publics.

Conformément à l'article 5 de la loi n° 82-20 portant création de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE), le Conseil d'Administration du FEC, réuni en date du 31 Mai 2023, a pris acte de la désignation du représentant de l'ANGSPE en qualité de membre dudit conseil.

Le Conseil d'Administration du FEC est composé de Neuf (9) membres représentant l'Administration et de huit (8) membres représentant les élus locaux. Il comprend, outre son Président, les membres non exécutifs suivants<sup>3</sup> :

- Deux représentants du Ministère de l'intérieur ;
- Deux représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Un représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE) ;
- Un représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
- Un représentant du Ministère de l'Équipement et de l'Eau ;
- Un représentant du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable ;
- Le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ou son représentant ;
- Huit conseillers communaux désignés par décision du Ministre de l'Intérieur et ce, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 31-90 précitée.

Il en ressort que conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC, telle que complétée, et de celles de l'article 3 de son décret d'application :

- Les membres du Conseil d'Administration du FEC, représentant l'Administration, sont désignés par voie réglementaire ;
- Les membres du Conseil d'Administration représentant les élus locaux sont désignés par décision du Ministre de l'Intérieur.

3. Le Gouverneur de Bank Al-Maghrib n'est plus membre du Conseil d'Administration qui avait pris acte lors de sa réunion du 30 mai 2006 du retrait de BAM du Conseil d'Administration du FEC.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration du FEC est composé comme suit :

Composition du Conseil d'Administration du FEC au 31 Décembre 2025 <sup>1</sup>									
Nom et prénom	Age	Genre	Nationalité	Date de première nomination	Nombre de mandats dans d'autres sociétés		Taux de participation aux réunions 2025	Appartenance à des comités du FEC	
					Nombre total de mandats	dont ceux dans des sociétés faisant appel public à l'épargne			
<b>Président</b>									
M. Abdelouafi LAFITIT Ministre de l'Intérieur	58 ans	Homme	Marocaine	-	-	-	-2*	-	
<b>Administrateurs exécutif</b>									
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Administrateurs non exécutif<sup>2</sup></b>									
<b>Administrateurs du FEC représentant l'administration</b>									
Deux représentants du Ministère de l'Intérieur (Membres non désignés intuitu personae)									
M. Khalid EL HATTAB, Représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE)	47 ans	Homme	Marocaine	14-mars-23	10	3	2/2	Président du Comité d'Audit et des Risques et membre du Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance	
M. Mehdi BOURISS, Représentant du Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion <sup>3</sup>	48 ans	Homme	Marocaine	24-oct-25	-	-	2/2	-	
Mme Saadia LAAROUSSI, Représentante du Ministère de l'Economie et des Finances	52 ans	Femme	Marocaine	09-nov-15	-	-	1/2	Membre du Comité de Crédit	
M. Mohammed EL IDRISSE, Représentant du Ministère de l'Économie et des Finances	51 ans	Homme	Marocaine	03-janv-22	1	1	2/2	Membre du Comité d'Audit et des Risques et du Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance	
M. Abdelouahab BELMADANI, Représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale <sup>4</sup>	46 ans	Homme	Marocaine	29-oct-18	-	-	-2	-	
M. Ahmed BOUZID, Représentant du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable	45 ans	Homme	Marocaine	02-avr-25	2	-	2/2	-	
M. Ahmed SKIM, Représentant du Ministère de l'Équipement et de l'Eau	52 ans	Homme	Marocaine	04-oct-24	1	1	2/2	-	
<b>Administrateurs du FEC représentant les élus locaux</b>									
Mme Mina BOUHDOD	61 ans	Femme	Marocaine	03-mai-17	-	-	2/2	-	
M. Mohammed CHAOUKI	52 ans	Homme	Marocaine	03-mai-17	-	-	2/2	-	
M. Badr EL MOUSSAOUI	44 ans	Homme	Marocaine	03-mai-17	-	-	1/2	-	
Cinq (5) membres représentant les élus sont en cours de désignation suite aux élections de septembre 2021 (Cessation de fonction)									
<b>Administrateurs indépendants<sup>4</sup></b>									
-	-	-	-	-	-	-	-	-	

\* Monsieur le Wali, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, a présidé les séances du CA tenues le 28 Mai 2025 et le 30 Octobre 2025.

1- La composition du Conseil d'Administration du FEC est fixée en vertu des dispositions de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC et des textes pris pour son application.

2- Les membres du Conseil d'Administration du FEC sont désignés, selon le cas, par voie réglementaire (nuit représentants de l'administration) et par décision du Ministre de l'Intérieur pour les conseillers communaux (article 4 de la loi n° 31-90 précitée et article 3 de son décret d'application).

3- En remplacement de M. Hamid TAWFIKI ancien représentant de la CDG ayant assisté à la réunion du CA du 28 Mai 2025.

4- Le CA du FEC a approuvé, lors de sa réunion du 28 Mai 2025, la procédure de nomination du membre indépendant.

5- Lors des réunions du Conseil d'Administration du FEC du 28 Mai 2025 et du 30 Octobre 2025, M. Abdelouahab BELMADANI, représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, a été représenté par M. Abdellilah AL MARNISSI.

## Éléments succincts d'information sur les qualifications et l'expérience professionnelle des administrateurs du FEC

### I. Président du Conseil d'Administration du FEC<sup>4</sup>

**M. Abdelouafi LAFTIT, a été nommé à nouveau par SM le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, le 7 octobre 2021, Ministre de l'Intérieur**

M. LAFTIT est né le 29 septembre 1967 à Tafrisst. Diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1989 et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées en 1991, il a débuté sa carrière professionnelle dans le domaine financier en France avant de rejoindre l'Office d'Exploitation des Ports (ODEP) où il a occupé entre 1992 et 2002, successivement, le poste de directeur des ports d'Agadir, de Safi et de Tanger, avant d'être nommé, en mai 2002, directeur du Centre Régional d'investissement de Tanger-Tétouan.

Le 13 septembre 2003, M. LAFTIT a été nommé par SM le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'assiste, Gouverneur de la Province de Fahs-Anjra, avant d'être nommé, en octobre 2006, Gouverneur de la Province de Nador, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en mars 2010, Président Directeur Général de la Société d'aménagement pour la reconversion de la zone portuaire de Tanger ville.

Le 24 janvier 2014, le Souverain lui a renouvelé sa confiance en le nommant Wali de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Gouverneur de la Préfecture de Rabat.

Le 5 avril 2017, M. LAFTIT a été nommé par SM le Roi Mohammed VI en tant que Ministre de l'Intérieur, poste qu'il occupe à ce jour.

### II. Membres du Conseil d'Administration représentant l'Administration :

**M. Khalid EL HATTAB : Administrateur du FEC représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE)**

Titulaire d'un MBA en Finances de l'Oklahoma City University (USA), M. Khalid EL HATTAB dispose de vingt-quatre ans d'expérience en management, stratégie et développement, finance de marché et d'entreprises, gestion des risques, banques et consulting, et ce dans des organismes de référence (Bank Al-Maghrib, Caisse de Dépôt et de Gestion, Mazars...).

M. Khalid EL HATTAB est actuellement Directeur du Pôle Finances et du Pilotage de la Performance au sein de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE) et est par ailleurs administrateur et Membre/Président des Comités d'Audit & Risques/d'investissement de plusieurs établissements et sociétés faisant partie du périmètre de l'Agence et opérant dans les principaux secteurs de l'économie, développement territorial, investissement, tourisme, infrastructure, banques...

**M. Mehdi BOURISS : Administrateur du FEC représentant de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)**

M. BOURISS est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Palaiseau. Il est également titulaire d'un DEA en Mathématiques appliquées de l'Ecole Polytechnique de Paris.

M. BOURISS est Directeur Général de CDG Capital depuis novembre 2022. Il avait occupé auparavant plusieurs postes de responsabilités dans le Groupe CDG (Président de CDG Capital Bourse, Directeur Général Adjoint de CDG Capital en charge de la Banque de Financement et d'Investissement et de la Stratégie et Développement).

M. BOURISS a été également Administrateur de Maghreb Titrisation et de plusieurs sociétés de gestion d'Actifs (CDG Capital Gestion, CDG Capital Investissement, CDG Capital Infrastructures et CDG Capital Immobilier).

4. Source : Biographie express de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, parue dans le journal Le Matin du 8 octobre 2021 (version électronique).

M. BOURISS dispose de près de 25 années d'expérience dans la finance, où il a occupé plusieurs postes de responsabilité au Maroc et à l'international (CDG Capital, Société Générale à Paris et Nomura International PLC à Londres).

**Mme Saadia LAAROUSSI : Administrateur du FEC représentante du Ministère de l'Economie et des Finances**

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en statistiques de l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée de Rabat, Mme LAAROUSSI a intégré le Ministère de l'Economie et des Finances en 1997 en tant que cadre à la Division des Finances Locales relevant de la Direction du Budget. En 2015, Mme LAAROUSSI est nommée Chef de Service des Finances Locales à cette Direction. Depuis 2019, elle occupe la fonction de Chef de Service de Suivi des Ressources Affectées aux Collectivités Territoriales au sein de la Division des Finances Locales précitée.

**M. Mohammed El IDRISSE : Administrateur du FEC représentant du Ministère de l'Economie et des Finances**

M. Mohammed El Idrissi est Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration de Rabat. Il a entamé sa carrière en 1997 à l'Administration des Douanes et des Impôts Indirects où il a occupé plusieurs fonctions, notamment celles d'Inspecteur au Port de Casablanca et de Chef du Bureau du Suivi du Recouvrement et d'Appui aux Receveurs.

En 2009, M. Mohammed El Idrissi a intégré le corps de l'Inspection Générale des Finances. Par la suite, M. El IDRISSE a intégré la Direction du Trésor et des Finances Extérieures (DTFE) du Ministère de l'Economie et des Finances où il occupera la fonction de Chef de services au Pôle chargé du Secteur Financier puis au Pôle chargé des Relations avec l'Afrique et l'Europe.

M. Mohammed El IDRISSE occupe actuellement la fonction de Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière au sein de la DTFE du Ministère de l'Economie et des Finances.

**M. Ahmed SKIM : Administrateur du FEC représentant du Ministère de l'Equipeement et de l'Eau**

Ingénieur diplômé de l'Institut National Polytechnique de Grenoble (1993) et titulaire d'un Master of Business Administration (MBA) de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de Paris (2007), M. Ahmed SKIM a occupé plusieurs fonctions de responsabilité au sein de l'administration publique et dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'environnement, en tant que Chef de la Division Organisation et Méthodes à la Direction Générale de l'Hydraulique, Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau (mars 2005 - décembre 2008), Chef de la Division Projets Pilotes et Études d'Impact sur l'Environnement au Secrétariat Général du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau et de l'Environnement (décembre 2008 - mars 2011). En 2011, Monsieur Ahmed SKIM a été nommé Directeur de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion au Ministère de l'Artisanat (mars 2011 - février 2014), puis Chargé de Mission auprès du Chef du Gouvernement (février 2014 - janvier 2015). En 2015, il est chargé de la Direction des Affaires de la Migration au Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration (janvier 2015 - janvier 2024).

Depuis 2024, Monsieur Ahmed SKIM occupe le poste de Directeur de la Stratégie et du Financement au Ministère de l'Equipeement et de l'Eau. Il conduit l'élaboration des Plans stratégiques du Ministère et coordonne leur mise en œuvre en mettant en place les budgets et les financements nécessaires. Il suit les organes de gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics sous tutelle du Ministère.

**M. Ahmed BOUZID : Administrateur du FEC représentant du Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable**

Diplômé d'une grande école d'ingénieurs en Allemagne, M. BOUZID compte à son actif une expérience réussie de plus de dix-huit ans dans le secteur de l'énergie au Maroc et en Allemagne, au sein d'acteurs majeurs du secteur tels que Siemens AG, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), l'Agence nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE), la Société d'Ingénierie Energétique (SIE) et le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable.

Après avoir piloté l'activité de l'efficacité énergétique au sein de la SIE, il a accompagné la transformation de l'entreprise d'un statut de bras financier de l'Etat vers un statut de Super ESCO, première société publique de services énergétiques au Maroc et en Afrique. En 2024, M. BOUZID a occupé la fonction de chef de cabinet de Madame la Ministre de la Transition Energétique et du Développement Durable.

M. BOUZID occupe actuellement la fonction de Directeur Général du Développement de la Production Energétique et Minière au Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement du Royaume du Maroc.

### **M. Abdelouahab BELMADANI : Administrateur du FEC représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale**

M. Abdelouahab BELMADANI est Directeur de la Planification et des Ressources Financières au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale au Maroc, depuis 2018. Il assure également le poste de Directeur par intérim de la Direction des Equipements et de la Maintenance.

Avant de prendre ses fonctions au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, M. BELMADANI a occupé des postes de responsabilités à la Direction du Budget au Ministère de l'Economie et des Finances (2010-2018) où il a participé au processus de préparation et de mise en œuvre de la Loi Organique des Finances ainsi qu'à plusieurs projets structurants en relation avec le financement public et la coopération avec les Partenaires internationaux Techniques et Financiers.

M. BELMADANI a participé activement à la gestion de la crise du COVID-19 au Maroc du fait, aussi bien de ses responsabilités comme Directeur par intérim en charge des investissements et de l'équipement des structures de santé, que de ses attributions relatives au financement et à la coopération internationale au niveau de la Direction de la Planification et des Ressources Financières.

Dans le cadre de ses attributions, en sa qualité de coordonnateur de la coopération internationale en santé, M. BELMADANI co-préside avec l'OMS le groupe santé pour l'élaboration et le suivi de l'UNDAF ainsi que du nouveau Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD). Il est membre suppléant du Conseil Exécutif de l'OMS et point focal de la coopération en Santé avec l'Union Africaine.

M. BELMADANI est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat en agro économie à l'IAV Hassan II et d'un master en Banque et Marchés Financiers de l'université François Rabelais de Tours (France) et de plusieurs formations certifiées dans le domaine des finances et du leadership sur les Objectifs de Développement Durable.

### **III. Membres du Conseil d'Administration représentant les élus :**

#### **Mme Mina BOUHDOD : Administrateur du FEC représentant les élus locaux.**

Madame BOUHDOD est élue Présidente du Conseil Communal de ELGFIFATE, Province de TAROUDANT.

#### **M. Mohammed CHAOUKI : Administrateur du FEC représentant les élus locaux.**

M. CHAOUKI est élu Président du Conseil Communal de FOUM JEMAA, Province d'AZILAL.

#### **M. Badr EL MOUSSAOUI : Administrateur du FEC représentant les élus locaux.**

M. ELMOUSSAOUI est élu Président du Conseil Communal de EL MARSAA, Province de LAAYOUNE.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 31-90 précitée, le contrôle financier de l'établissement par l'Etat est assuré par un Commissaire du Gouvernement chargé notamment de veiller à la conformité des décisions du FEC avec les dispositions de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC précitée et la politique générale de l'Etat en matière financière. Son avis conforme est requis par le Conseil pour :

- L'arrêté du programme général des prêts ;
- L'arrêté du budget de fonctionnement et d'investissement du Fonds ;
- L'affectation des bénéfices ;
- Le statut et la rémunération du personnel.

Il est important de préciser que la mission et les modalités de fonctionnement du CA du FEC (composition, convocation des membres, quorum, délibérations, etc.) sont régies par les dispositions de la loi n° 31-90 précitée et par son décret d'application et ce, eu égard au statut du FEC qui est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, soumis aux dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, telle que modifiée et complétée.

Enfin, en application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2-90-351 précité, le CA du FEC se réunit au moins 2 fois par an :

- Avant le 31 mai pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé ;
- Avant le 31 octobre pour examiner et arrêter le budget du Fonds et le programme prévisionnel de l'exercice suivant.

Préalablement à la tenue de chaque réunion du CA, la Direction Générale du FEC adresse au Président du CA un dossier comportant les éléments suivants :

- L'ordre du jour de la réunion ;
- Le procès-verbal de la réunion précédente ;
- Les projets de résolutions devant être approuvés lors de la prochaine réunion ;
- Le rapport de gestion devant être présenté lors de la réunion du Conseil et le cas échéant, les documents ou rapports sur le fondement desquels les administrateurs pourront participer aux débats et prendre les décisions nécessaires ;
- Une matrice faisant ressortir la mise en œuvre des recommandations des administrateurs lors des réunions précédentes, le cas échéant.

Ce dossier est également transmis à l'ensemble des administrateurs, au Commissaire du Gouvernement et aux Commissaires aux Comptes, préalablement à la tenue de chaque réunion du CA.

Conscient de l'importance de promouvoir l'égalité hommes/femmes au sein de la Banque et d'encourager la représentativité des deux genres dans son organisation, le Conseil d'Administration du FEC, réuni en date du 31 Mai 2023, a approuvé la politique genre de la Banque et ce, conformément à la recommandation de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 relative à la prise en compte de la dimension genre dans les établissements de crédit en vigueur. Cette politique permet ainsi de favoriser le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes (politique de recrutement, de gestion de carrières, de rémunération, de formation...) et d'assurer un équilibre hommes/femmes au sein de ses différentes instances de gouvernance.

Cette politique consolide les énoncés de la politique Environnementale et Sociale du FEC, principalement en matière de respect de l'égalité des genres et s'appuie sur les axes de la stratégie RSE du FEC, notamment l'axe 2 «Social». ( cf. point 1.1 relatif au *Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)* du FEC).

## Comités spécialisés

### ■ Comités émanant du Conseil d'Administration

#### » Comité d'Audit et des Risques

Le statut de banque a permis au FEC de s'aligner sur les pratiques de gouvernance les plus strictes. Ainsi, conformément à la réglementation bancaire, le FEC dispose depuis 2003 d'un Comité d'Audit chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne.

Conformément aux dispositions de la Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration du FEC a approuvé, lors de sa réunion du 26 mai 2015, la proposition d'instituer un Comité d'Audit et des Risques compte tenu de la taille de l'Institution, et a fixé sa composition.

Par sa résolution n° 3 du 28 Mai 2025 et dans l'attente de la nomination d'un membre indépendant qualifié, le Conseil d'Administration a entériné la composition actuelle du CAR, comme rappelé ci-après :

Composition du Comité d'Audit et des Risques	
Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE), ou son représentant	Président
Le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur), ou son représentant	Membre permanent
Le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Economie et des Finances), ou son représentant	Membre permanent

Le Comité d'Audit et des Risques du FEC est régi par un Règlement Intérieur qui a été approuvé par le Conseil d'Administration réuni le 28 mai 2025 qui précise ses missions, sa composition, son périmètre d'intervention et ses règles de fonctionnement.

Les travaux du Comité d'Audit et des Risques ont pour double objectif d'assister le Conseil d'Administration dans l'évaluation de la qualité et la cohérence du dispositif de contrôle interne du FEC et de l'accompagner en matière de stratégie et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit et des Risques a notamment pour attributions :

#### 1. En matière d'élaboration de l'information financière et du contrôle légal des comptes :

- D'examiner les projets des comptes annuels et semestriels du FEC, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement ainsi que la pertinence et la permanence des principes et des méthodes comptables appliqués ;
- De contrôler et de suivre la méthodologie de détermination des provisions en couverture des principaux risques du FEC ;
- De vérifier la clarté et la fiabilité des informations, notamment financières, destinées au Conseil d'Administration, aux autorités de contrôle et aux tiers. Dans ce cadre, il veille à la mise en place et au bon fonctionnement du dispositif de publication des informations conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

#### 2. En matière de contrôle interne :

- D'apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- De surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;

- D'apprécier la situation de l'établissement au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction ;
- De veiller à l'adéquation et la mise en œuvre du manuel de contrôle interne du FEC ;
- De définir les zones de risques que la fonction d'audit interne et les commissaires aux comptes doivent couvrir au minimum ;
- D'approuver la charte d'audit et le plan d'audit pluriannuel du FEC et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre ;
- De veiller à l'indépendance des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité et à l'adéquation de leurs moyens humains et techniques ;
- D'examiner et d'approuver l'étendue et la fréquence des contrôles des fonctions de contrôle précitées et d'apprécier le bon fonctionnement global et l'efficacité de ces contrôles ;
- De prendre connaissance des conclusions ou, le cas échéant, de la synthèse des rapports de la fonction d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, ainsi que des contrôles externes et de s'assurer que les mesures correctrices sont prises pour remédier, en temps opportun, aux insuffisances constatées ;
- De requérir de ces fonctions, en cas de besoin, des missions et travaux complémentaires ;
- De prendre connaissance des résultats des travaux des commissaires aux comptes en matière d'évaluation du dispositif de contrôle interne du FEC et examiner leurs rapports ;
- De procéder à une évaluation du dispositif de traitement des réclamations et de la satisfaction de la clientèle du FEC sur la base des rapports spécifiques ;
- De prendre connaissance des résultats des missions de contrôle effectuées par Bank Al-Maghrib prévues au chapitre premier du titre V de la loi n° 103-12 et de s'assurer que les mesures correctives nécessaires sont prises pour remédier, en temps opportun, aux insuffisances constatées ;
- D'examiner et de valider le rapport annuel sur les activités du contrôle interne avant sa transmission à BAM ;
- De sélectionner des commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'Administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- D'approuver la lettre de mission des commissaires aux comptes, en particulier, l'étendue des travaux devant être effectués ;
- D'examiner et d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services complémentaires au FEC.

### **3. En matière de définition des stratégies de risques encourus par le FEC et leur surveillance :**

- D'examiner les stratégies en matière de risques sur une base agrégée ainsi que par type de risque encouru, et formuler des recommandations à l'intention du Conseil d'Administration à ce sujet ;
- De passer en revue, au moins une fois par an, les politiques de risques et le dispositif d'appétence pour les risques du FEC ;
- D'examiner régulièrement les résultats des stress tests réalisés et de veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans la définition de l'appétence pour les risques, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, la planification des fonds propres et de la liquidité, et des budgets ;
- De fournir au Conseil d'Administration des avis sur l'appétence pour les risques actuelle et future, surveiller la mise en œuvre, par l'organe de direction, de la déclaration d'appétence pour les risques et rendre compte de la culture du risque au sein du FEC ;
- De surveiller la mise œuvre des stratégies relatives à tous les risques encourus telles qu'approuvées par le Conseil d'Administration ;
- D'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques du FEC ;
- De s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au niveau d'appétence pour le risque défini par le Conseil d'Administration ;

- D'examiner, au moins une fois par an, les besoins de fonds propres fondés sur les risques du FEC et l'évaluation faite par l'organe de direction de l'efficacité du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes aux fins d'établir ces besoins ;
- De s'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- D'évaluer, en étroite collaboration avec le Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance du FEC, les incitations créées par le système de rémunération et de déterminer, sans préjudice des missions confiées au Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance, si ces incitations tiennent dûment compte des risques, des fonds propres et de la liquidité ainsi que de la probabilité de gains et du moment de leur obtention ;
- D'approuver la nomination et la révocation du Responsable de la fonction de gestion et contrôle des risques ainsi que tout autre changement relatif à ce poste ;
- De donner son avis sur l'indépendance, les performances et la rémunération du Responsable de la fonction gestion et contrôle des risques, ainsi que sur le budget qui est alloué à cette fonction ;
- De veiller à doter la fonction de gestion et contrôle des risques des moyens suffisants en termes humains et techniques ainsi que d'accès aux informations internes et externes nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Le CAR veille également à ce que le personnel de cette fonction dispose de suffisamment d'expérience, de qualification et de bonnes connaissances des marchés et des produits ainsi qu'une maîtrise des techniques de gestion et contrôle des risques ;
- De veiller à doter les fonctions de gestion et de contrôle des risques d'un positionnement approprié de telle sorte que les questions soulevées par leurs responsables reçoivent l'attention nécessaire des organes d'administration et de direction ainsi que des lignes de métiers concernées.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit et des Risques s'étend à l'ensemble des entités du FEC. Il intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent. Il rend compte de ses travaux au CA.

#### » **Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance**

Conformément aux dispositions réglementaires notamment la circulaire de Wali Bank Al-Maghrib (BAM) n° 4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit et la Circulaire n° 1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit, le Conseil d'Administration (CA) du FEC, réuni en date du 29 Mai 2019, a institué, par sa résolution n° 5, le Comité de Nomination et de Rémunération (CNR) et a approuvé sa charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Considérant la volonté du FEC de renforcer les bonnes pratiques de gouvernance à travers la mise conformité de ses instances de gouvernance avec les exigences législatives et réglementaires, le CA du FEC réuni le 28 mai 2025, a approuvé la mise en place du Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance (CNRG) en lieu et place du Comité de Nomination et de Rémunération et a approuvé sa Charte, qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Dans l'attente de la nomination d'un Membre Indépendant qualifié au sens de la réglementation susvisée, le Conseil d'Administration fixe la composition du CNRG comme suit :

- Le Représentant du Ministère de l'Intérieur (Président) ;
- Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics (Membre), ou son représentant ;
- Le Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances (Membre).

Le Commissaire du Gouvernement assiste avec voix consultative aux réunions du CNRG.

■ **Comité institué par la loi du FEC**

» **Comité de Crédit**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 31-90 précitée, il est institué au sein du FEC, un Comité de Crédit chargé d'examiner et de consentir les prêts et les avances dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

<b>Composition du Comité de Crédit (cf. article 6 du Décret n° 2-90-351 précité)</b>	
Le Gouverneur, Directeur Général du FEC	Président
Deux représentants désignés par le Ministre de l'Intérieur	Membres permanents
Deux représentants désignés par le Ministre de l'Economie et des Finances	Membres permanents
Un représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion	Membre permanent

Le Comité de Crédit peut s'adjoindre, à titre consultatif, des représentants de tout ministère ou organisme dont l'avis lui paraît nécessaire.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 2-90-351 précité, ce comité se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois. Lorsque les circonstances l'exigent, le Comité de Crédit peut se réunir à la demande écrite de l'un de ses membres.

Le Conseil d'Administration a approuvé lors de sa réunion du 30 octobre 2025, la Charte du Comité de crédit qui définit les missions, et les modalités de fonctionnement dudit Comité.

■ **Comités émanant de la Direction Générale**

» **Comité des Risques Interne**

Le FEC dispose depuis 2009 d'un Comité des Risques Interne (CRI) dont les missions et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Conformément à la décision du Gouverneur, Directeur Général n° 32 du 03 avril 2019, le CRI a notamment pour missions :

**1. En matière de gestion du risque Crédit :**

- S'assurer de la cohérence des activités du FEC avec ses orientations stratégiques ainsi qu'avec son degré d'aversion aux risques ;
- Examiner la déclinaison des niveaux généraux d'aversion aux risques en limites internes et veiller au respect de ces limites ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance du risque de concentration de crédit ;
- Examiner et suivre l'évolution des créances en souffrance et des créances vulnérables et décider des mesures à entreprendre ;
- Examiner régulièrement la pertinence des stress-tests, en évaluer les résultats, et engager les mesures visant l'atténuation des risques lorsque les stress-tests révèlent des vulnérabilités.

**2. En matière de gestion du risque opérationnel :**

- S'assurer du déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels dans les différentes entités de la Banque ;
- Procéder à une revue périodique de l'évolution de l'exposition aux risques opérationnels, des pertes et des incidents opérationnels ;
- Examiner et valider les évolutions de la cartographie des risques opérationnels ;
- Surveiller l'évolution du coût du risque opérationnel lors de la remontée des pertes opérationnelles ;

- S'assurer de l'efficacité du dispositif de collecte et de remontée des incidents ;
- S'assurer du suivi de la formalisation des contrôles et gestion des risques au niveau des différentes entités du FEC ;
- Examiner et évaluer le dispositif de continuité de l'activité de la Banque ;
- Valider les reportings relatifs à la gestion des risques opérationnels à transmettre au CAR et/ ou au CA.

### 3. En matière de gestion des risques liés aux activités externalisées :

- S'assurer du suivi des risques liés aux activités externalisées.

### 4. En matière de renforcement du système de contrôle interne :

- S'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne ;
- Effectuer une surveillance, effective et régulière, des mesures d'amélioration du système de contrôle interne et de renforcement de la culture du contrôle interne au niveau de différentes entités de la Banque ;
- S'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- Traiter toute question liée à l'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- Examiner et valider le manuel de contrôle interne ;
- Examiner le rapport annuel sur le contrôle interne à transmettre à Bank Al-Maghrib ;
- Suivre la mise en œuvre de tous les plans d'actions afin de pallier aux dysfonctionnements relevés par les corps de contrôle interne et externe.

### 5. En matière de conformité aux exigences réglementaires et prudentielles :

Le Comité des Risques Interne s'assure de la conformité des dispositifs et des modèles de gestion des risques mis en place aux exigences de la réglementation prudentielle. Il veille également au respect des normes prudentielles applicables au FEC.

Dans ce cadre, le Comité des Risques Interne veille notamment au respect :

- Des règles de solvabilité ;
- Du dispositif de limitation de la concentration du risque de crédit à l'égard d'une même contrepartie.

### 6. Gouvernance, supervision et contrôle externe du FEC :

Le Comité des Risques Interne veille à la mise en œuvre des recommandations relevant de son champ d'intervention et émanant du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des Risques ainsi que des intervenants de la supervision et du contrôle externe.

Le Comité des Risques Interne est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

<b>Composition du Comité des Risques Interne</b>	
Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Finance	Membre permanent
Le Directeur Juridique, Conformité et Gouvernance	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Crédits d'Equipement	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Financière	Membre permanent

Le Comité des Risques Interne, se réunit sur convocation de son président, au moins une fois par trimestre, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

» **Comité Asset/liability Management Committee (ALCO)**

Le FEC dispose, depuis 2017, d'un comité ALM-Trésorerie dont l'appellation, la mission, la composition et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de mise en conformité du FEC aux dispositions de la Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire du 04 mars 2021, la composition de ce Comité a été revue en 2025 et ce, en vertu de la décision de M. le Gouverneur, Directeur Général n° 2401 du 18 septembre 2025.

Conformément à la décision du Gouverneur, Directeur Général du FEC n° 25 du 22 février 2019, telle que modifiée par la décision n° 2401 susvisée, le Comité ALCO a notamment pour attributions :

- D'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des fonds propres...), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- D'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- De définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques de taux et de liquidité ;
- De veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- D'évaluer l'impact du lancement de nouveaux produits ou de toute nouvelle activité, comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- De suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- De valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

<b>Composition du Comité ALCO</b>	
Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Finance	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Juridique, Conformité et Gouvernance	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Financière	Membre permanent
Le Responsable du Département ALM et Contrôle de Gestion	Membre permanent

Le comité ALCO est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le comité ALCO se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

» **Comité Organisation et Système d'Information (COSI)**

Le FEC dispose, depuis avril 2019, d'un Comité Organisation et Système d'Information (COSI) chargé du pilotage de la stratégie du FEC en matière d'organisation, de développement et de gouvernance du système d'information de la Banque.

Conformément à la décision du Gouverneur, Directeur Général n° 4300 du 15 Décembre 2023, le COSI a notamment pour missions de :

- Veiller à l’alignement de la stratégie informatique sur celle de la Banque ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du portefeuille des projets SI et sécurité ;
- Emettre un avis sur les différentes composantes de la gouvernance des SI ;
- Emettre un avis sur les budgets alloués aux projets Organisation et Système d’Information ;
- S’assurer de la mise en œuvre des plans d’actions conçus en réponse aux problématiques relatives aux SI.

<b>Composition du Comité Organisation et Système d’Information</b>	
Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu’il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Finance	Membre permanent
Le Directeur Juridique Conformité et Gouvernance	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Systèmes d’Information	Membre permanent
le Directeur Délégué en charge de la Direction Organisation et Qualité	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Support	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Chief, Project Management Office	Membre permanent
Le Responsable Sécurité des Systèmes d’Information	Membre permanent

Le Comité peut faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l’ordre du jour de ses réunions.

Le COSI est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le COSI se réunit, en présentiel ou à distance, sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l’exigent.

#### » **Comité de Sécurité du Système d’Information (CSSI)**

Le FEC dispose, depuis Décembre 2023, d’un Comité de Sécurité du Système d’Information (CSSI) chargé du pilotage de la stratégie du FEC en matière de sécurité du système d’information de la Banque.

Conformément à la décision du Gouverneur, Directeur Général n° 4301 du 15 Décembre 2023, le CSSI a notamment pour missions de :

- Veiller au suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité SI et de son respect par les collaborateurs du FEC et par les tiers ;
- Piloter globalement les plans d’actions dans le domaine de la sécurité SI, à savoir la validation, l’engagement de moyens associés et la vérification de la bonne réalisation de ces plans d’actions ;
- Suivre l’évolution du plan de traitement des risques liés à la sécurité SI et s’assurer de la revue régulière de la cartographie des risques sécurité ;
- Suivre les projets structurants dans le domaine de la sécurité SI ;
- Examiner les indicateurs de Sécurité SI et assurer le suivi des actions permettant leur amélioration ;
- Traiter les questions relatives aux incidents majeurs liés à la sécurité du SI ;
- Approuver l’affectation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions de sécurisation du système d’information ;
- Arbitrer sur les priorités de la banque en termes de sécurité SI.

Composition du Comité de Sécurité du Système d'Information	
Le Secrétaire Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Systèmes d'Information	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Chief, Project Management Office	Membre permanent
Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information	Membre permanent
Le Chargé des Infrastructures Technologiques (Sécurité opérationnelle)	Membre permanent

Le Comité peut faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Le CSSI est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le CSSI se réunit en présentiel ou à distance, sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

» **Le Comité d'Ethique (CE)**

En date du 17 juillet 2023, le FEC a institué un Comité d'Ethique (CE), qui est devenu opérationnel le 1<sup>er</sup> mars 2024. Ce comité est chargé, notamment des missions suivantes :

- Donner un avis sur toute question d'ordre éthique inscrite à son ordre du jour et formuler toute recommandation en la matière ;
- Mettre en œuvre toutes les actions de nature à favoriser le développement d'une culture éthique au sein de la Banque ;
- Assurer la mise à jour du Code d'Ethique et de Déontologie ;
- Entreprendre ou mandater la Fonction d'Audit Interne et/ou une tierce personne interne ou externe pour entreprendre les investigations nécessaires pour apprécier le bien-fondé des faits, objet d'une alerte d'éthique et ce, dans les conditions fixées dans la procédure «Alerte d'éthique» ;
- Evaluer périodiquement le dispositif d'alerte d'éthique pour en assurer l'effectivité et l'efficacité.

Placé sous la présidence du Gouverneur, Directeur Général du FEC, ou son représentant désigné parmi les collaborateurs n'exerçant pas de fonctions opérationnelles, le CE est composé des membres suivants :

Composition du Comité d'Ethique	
Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur Juridique Conformité et Gouvernance	Membre permanent
Le Responsable de la Fonction Audit Interne	Membre permanent

Le CE est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le CE se réunit en présentiel ou à distance, sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

**Rémunération des administrateurs**

Les administrateurs du FEC représentant l'Administration et les élus locaux ne bénéficient d'aucune rémunération ou jetons de présence et ce, conformément à la circulaire n° 12-99 du 10 mai 1999 relative aux indemnités allouées aux membres des Conseils d'Administration des établissements publics.

## Rémunération des dirigeants

La rémunération de la Direction Générale est fixée par décision du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Economie et des Finances.

## Relation avec les actionnaires

Etant détenu à 100% par l'Etat, le FEC n'a pas d'autres actionnaires.

### 2.3.2. Ethique, déontologie et prévention de la corruption

#### Prévention de la corruption

Le FEC dispose, depuis 2008, d'un Code Déontologique qui édicte les principes et les règles de bonne conduite auxquels doivent s'identifier et se rallier tous les collaborateurs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Ces règles visent notamment à affirmer l'engagement de la Banque à ériger la lutte contre la corruption comme l'un des principes généraux du Code Déontologique et à prévenir les risques liés aux différentes formes de la corruption, particulièrement en matière d'acceptation de cadeaux, d'invitations, d'avantages financiers ou d'autres avantages.

Dans ce cadre et en vue de consolider cet engagement, le Code Déontologique du FEC a été renforcé en 2015, notamment à travers l'introduction de nouvelles dispositions propres aux collaborateurs qui interviennent dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics. De même, un modèle de déclaration relative aux situations de conflit d'intérêts a été annexé au Code Déontologique, afin de mieux les anticiper et de les éviter.

En 2024, le FEC a procédé à l'actualisation de son Code Déontologique, dont l'appellation devient désormais «Code d'Ethique et de Déontologie». Ce nouveau Code marque l'engagement fort du FEC à maintenir et à renforcer les règles les plus strictes en matière d'intégrité, d'éthique et de transparence dans l'exercice de ses activités ainsi que dans le cadre de ses relations internes et externes.

Ainsi, ce Code a été renforcé en tenant compte, notamment, des nouvelles exigences législatives et réglementaires, particulièrement les dispositions de la Directive de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2022 du 19 mai 2022, relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, la prise en compte de la dimension genre, la mise en place d'un Comité d'Ethique et d'un dispositif d'alerte éthique.

De même, et conformément aux dispositions de la Directive précitée, le FEC a formalisé son dispositif anti-corruption, qui définit sa stratégie globale en matière de gestion des risques de corruption. Ce dispositif a pour objet de définir les composantes clés sur lesquelles repose la politique anti-corruption du FEC, qui a été approuvée par le Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2023, avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Ainsi, la politique anti-corruption du FEC permet d'identifier, d'analyser, d'évaluer, de prévenir, de détecter et de sanctionner tout comportement susceptible d'être qualifié de corruption ou d'atteinte à la probité. Elle permet également de réaffirmer l'engagement du FEC en la matière, dans une démarche de «Tolérance zéro» à l'égard de toute forme de corruption et de fixer les rôles et les responsabilités des collaborateurs de la Banque ainsi que de ses différentes parties prenantes.

#### Incidents de corruption

A ce jour, le FEC n'a enregistré aucun incident de corruption.

FONDS  
D'EQUIPEMENT  
COMMUNAL  
صندوق التجهيز  
الجماعي



# COMMUNICATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2025



# **COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025**

# COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025



BILAN	En milliers MAD	
	31/12/2025	31/12/2024
<b>ACTIF</b>		
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	111 727	55 500
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	800 863	901
A vue	241	901
A terme	800 621	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	27 614 337	27 459 159
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	2 373	2 135
Crédits et financements participatifs à l'équipement	27 595 497	27 440 551
Crédits et financements participatifs immobiliers	15 872	15 877
Autres crédits et financements participatifs	596	596
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
Autres titres de créance	-	-
Titres de propriété	-	-
Certificats de Sukuks	-	-
AUTRES ACTIFS	572 132	559 449
TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
Autres titres de créance	-	-
Certificats de Sukuks	-	-
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	25	25
Participation dans les entreprises liées	-	-
Autres titres de participation et emplois assimilés	25	25
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
CRÉANCES SUBORDONNÉES	-	-
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS	-	-
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION	2 618	2 947
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	342	63
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 932	38 322
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>29 139 975</b>	<b>28 116 365</b>

PASSIF	En milliers MAD	
	31/12/2025	31/12/2024
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	13 606 464	14 099 445
A vue	-	-
A terme	13 606 464	14 099 445
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	-	-
Comptes à vue créditeurs	-	-
Comptes d'épargne	-	-
Dépôts à terme	-	-
Autres comptes créditeurs	-	-
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS	-	-
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	8 287 019	7 337 692
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	8 287 019	7 337 692
Autres titres de créance émis	-	-
AUTRES PASSIFS	570 652	345 398
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	72 031	88 893
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	-	-
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	-	-
DETTES SUBORDONNÉES	1 014 663	1 017 614
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT REÇUS	-	-
ECARTS DE RÉÉVALUATION	-	-
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	4 226 148	3 859 648
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
ACTIONNAIRES. CAPITAL NON VERSÉ (-)	-	-
REPORT À NOUVEAU (+/-)	-	-
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	362 997	367 675
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>29 139 975</b>	<b>28 116 365</b>

HORS BILAN	En milliers MAD	
	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNÉS	5 817 512	5 559 617
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 817 512	5 559 617
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	5 403 408	8 320 281
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 403 408	8 320 281
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	En milliers MAD	
	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 463 203	1 544 443
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	32 219	68 636
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 429 191	1 473 962
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	-	-
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	1 793	1 845
Autres produits bancaires	-	-
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	804 566	872 663
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	523 984	515 301
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	280 444	357 209
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	139	153
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	658 637	671 780
Produits d'exploitation non bancaire	2 025	1 388
Charges d'exploitation non bancaire	217	173
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	63 877	62 262
Charges de personnel	49 311	48 347
Impôts et taxes	836	844
Charges externes	6 414	7 177
Autres charges générales d'exploitation	4 370	3 361
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 946	2 533
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	29 420	9 548
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	29 420	9 548
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	46 282	11 599
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	2 476
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	46 282	9 124
RÉSULTAT COURANT	613 430	612 785
Produits non courants	3	120
Charges non courantes	28 240	28 499
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	585 193	584 406
Impôts sur les résultats	222 196	216 731
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>362 997</b>	<b>367 675</b>

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	En milliers MAD	
	31/12/2025	31/12/2024
(+) Intérêts et produits assimilés	1 461 410	1 542 598
(-) Intérêts et charges assimilés	804 427	872 510
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>	<b>656 982</b>	<b>670 088</b>
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
<b>MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(+) Commissions perçues	1 793	1 845
(-) Commissions servies	139	153
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>1 655</b>	<b>1 692</b>
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	-
(+) Résultat des opérations de change	-	-
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(+) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	-	-
(-) Diverses autres charges bancaires	-	-
<b>PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>658 637</b>	<b>671 780</b>
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	2 025	1 388
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	217	173
(-) Charges générales d'exploitation	63 877	62 262
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>596 568</b>	<b>610 733</b>
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-2 476
(+/-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-16 862	424
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>613 430</b>	<b>612 785</b>
<b>RÉSULTAT NON COURANT</b>	<b>-28 237</b>	<b>-28 379</b>
(-) Impôts sur les résultats	222 196	216 731
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>362 997</b>	<b>367 675</b>

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	En milliers MAD	
	31/12/2025	31/12/2024
<b>(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>362 997</b>	<b>367 675</b>
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 946	2 533
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	29 420	9 548
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	46 282	9 124
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	113
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
<b>(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>349 081</b>	<b>370 519</b>
(-) Bénéfices distribués	-	-
<b>(+) AUTOFINANCEMENT</b>	<b>349 081</b>	<b>370 519</b>

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	En milliers MAD	
	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 463 203	1 544 443
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 028	1 508
Charges d'exploitation bancaire versées	804 566	872 663
Charges d'exploitation non bancaire versées	28 457	28 672
Charges générales d'exploitation versées	60 931	59 729
Impôts sur les résultats versés	222 196	216 731
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>349 081</b>	<b>368 156</b>
Variation des :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-799 962	1 250 699
Créances sur la clientèle	-155 178	604 957
Titres de transaction et de placement	-	-
Autres actifs	-12 689	-20 011
Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-492 981	-328 567
Dépôts de la clientèle	-	-
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	946 376	-1 887 787
Autres passifs	225 261	62 369
<b>SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION</b>	<b>-289 173</b>	<b>-318 340</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>59 908</b>	<b>49 816</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 506	2 839
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	-	-
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-2 506</b>	<b>-2 839</b>
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Dépôts d'investissement remboursés	-	-
Intérêts versés	-	-
Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
Dividendes versés	1 176	-
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>-1 176</b>	<b>-</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>	<b>56 227</b>	<b>46 978</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>55 500</b>	<b>8 522</b>
<b>TRESORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>111 727</b>	<b>55 500</b>

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES	31 déc. 2025
<b>INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT</b>	
* Application des méthodes d'évaluation prévues par le «Plan Comptable des Etablissements de Crédit» entré en vigueur depuis le 01/01/2000.	
* Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :	
- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,	
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur (lettre circulaire n° 25/G/97, circulaires n° 19/G/2002 et 38/G/2004), provisionnées à hauteur de :	
- 20 % pour les créances pré-douteuses,	
- 50 % pour les créances douteuses,	
- 100 % pour les créances compromises.	
* Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.	
Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la réglementation en vigueur.	
* Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du PCEC.	

# بنك التمويل المحلي

## LA BANQUE DU FINANCEMENT LOCAL

ETAT DES DEROGATIONS			31 déc. 2025
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	
I. DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX		<b>NEANT</b>	
II. DEROGATIONS AUX METHODES D'ÉVALUATION			
III. DEROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE			

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES			31 déc. 2025
INDICATIONS DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	
I. CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES D'ÉVALUATION		<b>NEANT</b>	
II. CHANGEMENTS AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATION			

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES							En milliers MAD	
CREANCES	BANK AL MAGHRIB, TRÉSOR PUBLIC ET SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	BANQUES AU MAROC	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC	ETABLISSEMENTS DE CREDIT À L'ÉTRANGER	Total 31/12/2025	TOTAL 31/12/2024		
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	110 655	232	9	-	110 896	55 200		
VALEURS REÇUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-		
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-		
A terme	-	-	-	-	-	-		
PRÊTS DE TRÉSORERIE	-	800 000	-	-	800 000	-		
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-		
A terme	-	800 000	-	-	800 000	-		
PRÊTS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-		
AUTRES CREANCES	-	-	-	-	-	-		
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	1 009	621	-	-	1 630	1 165		
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-		
<b>TOTAL</b>	<b>111 663</b>	<b>800 854</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>912 526</b>	<b>56 365</b>		

CREANCES SUR LA CLIENTELE							En milliers MAD	
CREANCES	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVÉ			TOTAL 31/12/2025	TOTAL 31/12/2024		
		ENTREPRISES FINANCIÈRES	ENTREPRISES NON FINANCIÈRES	AUTRES CLIENTÈLE				
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	-	-		
Comptes à vue débiteurs	-	-	-	-	-	-		
Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-		
Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-		
Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-	-		
CRÉDITS À LA TONSOMMATION	-	-	-	2 373	2 373	2 135		
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT	26 778 828	-	-	-	26 778 828	26 577 198		
CRÉDITS IMMOBILIERS	-	-	-	15 872	15 872	15 877		
AUTRES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	-	-		
CREANCES ACQUISES PAR AFFECTURAGE	-	-	-	-	-	-		
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	816 668	-	-	-	816 668	863 354		
CREANCES EN SOUFFRANCE	596	-	-	-	596	596		
Créances pré-douteuses	-	-	-	-	-	-		
Créances douteuses	-	-	-	-	-	-		
Créances compromises	596	-	-	-	596	596		
<b>TOTAL</b>	<b>27 596 093</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 245</b>	<b>27 614 337</b>	<b>27 459 159</b>		

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'ÉMETTEUR							En milliers MAD	
TITRES	Établissements de crédit et assimilés	Émetteurs publics	Émetteurs privés		TOTAL 31/12/2025	TOTAL 31/12/2024		
			Financiers	Non financiers				
TITRES CÔTÉS	-	-	-	-	-	-		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-		
Obligations	-	-	-	-	-	-		
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-		
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-		
TITRES NON CÔTÉS	-	-	-	-	-	-		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-		
Obligations	-	-	-	-	-	-		
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-		
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-		
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT							En milliers MAD	
TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-value latentes	Moins-values latentes	Provisions		
							TITRES DE TRANSACTION	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-		
Obligations	-	-	-	-	-	-		
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-		
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-		
TITRES DE PLACEMENT	-	-	-	-	-	-		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-		
Obligations	-	-	-	-	-	-		
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-		
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-		
TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-	-		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-		
Obligations	-	-	-	-	-	-		
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-		
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		

DETAIL DES AUTRES ACTIFS					En milliers MAD	
ACTIF				31/12/2025	31/12/2024	
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS				-	-	-
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES				-	-	-
DÉBITEURS DIVERS				278 905	278 889	-
Sommes dues par l'Etat				278 154	278 141	-
Sommes dues par les organismes de prévoyance				-	-	-
Sommes diverses dues par le personnel				-	-	-
Comptes clients de prestations non bancaires				-	-	-
Divers autres débiteurs				751	748	-
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS				-	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION				293 227	280 560	-
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan				-	-	-
Contrepartie du résultat de change de hors bilan				-	-	-
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan				-	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan				-	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres				719	4 014	-
Résultats sur produits dérivés de couverture				201 069	209 282	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices				11 501	7 027	-
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc				-	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance				79 603	59 896	-
Autres comptes de régularisation				335	341	-
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES				-	-	-
<b>TOTAL</b>				<b>572 132</b>	<b>559 449</b>	

CREANCES SUBORDONNEES							En milliers MAD	
CREANCES SUBORDONNEES	Montant				Dont entreprises liées et apparentées			
	31/12/2025		31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024		
	Brut	Provisions	Net	Net	Net	Net		
CREANCES SUBORDONNEES AUX ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILÉS	-	-	-	-	-	-		
CREANCES SUBORDONNEES À LA CLIENTÈLE	-	-	-	-	-	-		
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES								En milliers MAD	
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital (%)	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES LIÉES									
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION									
MAROCLEAR SA	Dépositaire Central	100 000	0,025%	25	25	31/12/2024	366 080	15 812	-
<b>TOTAL PARTICIPATIONS</b>				<b>25</b>	<b>25</b>		<b>366 080</b>	<b>15 812</b>	<b>-</b>
<b>EMPLOIS ASSIMILES</b>				<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>25</b>	<b>25</b>		<b>366 080</b>	<b>15 812</b>	<b>-</b>

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE											En milliers MAD	
NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice			
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions		Cumul des provisions		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail mobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail immobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOYERS RESTRUCTURÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOYERS IMPAYÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
IMMOBILISATION DONNÉES EN LOCATION SIMPLE	22 361	-	-	22 361	329	19 743	-	-	-	-	2 618	
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	22 361	-	-	22 361	329	19 743	-	-	-	-	2 618	
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOYERS RESTRUCTURÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOYERS IMPAYÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>22 361</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22 361</b>	<b>329</b>	<b>19 743</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 618</b>	

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES											En milliers MAD	
NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Montant net à la fin de l'exercice				
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		Cumul			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 131	355	-	21 486	21 068	76	-	21 144	342			
DROIT AU BAIL	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
IMMOBILISATIONS EN RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES D'EXPLOITATION	21 131	355	-	21 486	21 068	76	-	21 144	342			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES HORS EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	104 899	2 151	-	107 050	66 577	2 541	-	69 118	37 932			
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	56 181	-	-	56 181	22 873	1 224	-	24 097	32 084			
Terrain d'exploitation	7 229	-	-	7 229	-	-	-	-	7 229			
Immeubles d'exploitation - Bureaux	48 052	-	-	48 052	22 224	1 201	-	23 425	24 627			
Immeubles d'exploitation - Logements de fonctions	900	-	-	900	649	23	-	671	229			
MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	28 751	2 007	-	30 758	26 834	726	-	27 560	3 198			
Mobilier de bureau d'exploitation	7 921	-	-	7 921	7 759	54	-	7 813	108			
Matériel de bureau d'exploitation	950	7	-	957	949	1	-	950	7			
Matériel informatique	19 880	2 000	-	21 880	18 125	671	-	18 797	3 083			
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-								

TITRES DE CREANCES EMIS							En milliers MAD 31 déc. 2025		
NATURE DES TITRES (1)	Caractéristiques					Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement (2)		Entreprises liées	Autres apparentés	
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						8 174 733	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	20/01/2012	20/01/2027	100	5,30%	Amortissable	133 333	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	08/12/2014	08/12/2029	100	3,87%	Amortissable	226 400	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	13/07/2015	13/07/2030	100	4,60%	Amortissable	240 000	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	13/10/2016	13/10/2031	100	3,92%	In fine	128 000	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	13/10/2016	13/10/2026	100	2,71%	In fine	225 000	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	13/10/2016	13/10/2031	100	3,11%	Amortissable	182 000	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	06/12/2017	06/12/2032	100	3,93%	In fine	373 333	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	06/12/2017	06/12/2027	100	2,83%	Amortissable	200 000	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	06/12/2017	06/12/2032	100	3,03%	Amortissable	466 667	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	19/07/2018	19/07/2033	100	3,84%	In fine	533 333	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	12/07/2019	12/07/2034	100	3,49%	Amortissable	300 000	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	12/07/2019	12/07/2034	100	3,05%	Amortissable	900 000	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	18/12/2020	31/03/2036	100	3,31%	Amortissable	1 466 667	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	12/01/2022	12/01/2037	100	3,42%	Amortissable	800 000	-	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	19/12/2025	02/02/2041	100	2,81%	Amortissable	2 000 000	-	-	-
<b>TOTAL</b>						<b>8 174 733</b>			

1. Il s'agit de : Certificats de dépôt - Emprunts obligataires - Bons de sociétés de financement - Autres titres de créance.  
2. Amortissement : Annuel - In fine.

DETAIL DES AUTRES PASSIFS			En milliers MAD	
PASSIFS	31/12/2025	31/12/2024		
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	-	-		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	-	-		
CRÉDITEURS DIVERS	239 638	234 487		
Sommes dues à l'Etat	236 522	230 987		
Sommes dues aux organismes de prévoyance	720	691		
Sommes diverses dues aux personnels	16	14		
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	-	-		
Fournisseurs de biens et services	2 352	2 771		
Divers autres crédateurs	29	25		
COMPTES DE RÉGULARISATION	331 014	110 910		
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-		
Comptes d'écart sur devises et titres	621	1 593		
Résultats sur produits dérivés de couverture	307 382	91 470		
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-		
Charges à payer et produits constatés d'avance	12 018	12 113		
Autres comptes de régularisation	10 993	5 734		
<b>TOTAL</b>	<b>570 652</b>	<b>345 398</b>		

PROVISIONS						En milliers MAD	
DETTES	Encours 31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2025		
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF :	15 872	-	-	-	15 872		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-		
Créances sur la clientèle	5 490	-	-	-	5 490		
Titres de placements	-	-	-	-	-		
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-		
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-		
Autres actifs	10 382	-	-	-	10 382		
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	88 893	29 420	46 282	-	72 031		
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-		
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-		
Provisions pour risques généraux	88 893	29 420	46 282	-	72 031		
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-		
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-		
Provisions réglementées	-	-	-	-	-		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>104 765</b>	<b>29 420</b>	<b>46 282</b>	<b>-</b>	<b>87 903</b>		

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE							En milliers MAD	
	Objet économique	Montant global	Montant 31/12/2024	Utilisation 31/12/2025	Montant 31/12/2025			
SUBVENTIONS	-	-	-	-	-			
FONDS PUBLICS AFFECTÉS	-	-	-	-	-			
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	-	-	-	-	-			
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			

DETTES SUBORDONNÉES										En milliers MAD		
Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)	Dont entreprises liées		Dont entreprises apparentées			
							Montant (c/v MAD) 31/12/2025	Montant (c/v MAD) 31/12/2024	Montant (c/v MAD) 31/12/2025	Montant (c/v MAD) 31/12/2024		
DIRHAMS	200 000		3,14%	10		200 000	-	-	-	-		
DIRHAMS	800 000		3,19%	10		800 000	-	-	-	-		
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>					<b>1 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		

1. Cours Bank Al-Maghrib au 31/12/N.  
2. Eventuellement indéterminée.  
3. Se référer au contrat de dettes subordonnées.

CAPITAUX PROPRES					En milliers MAD	
CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2024	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2025		
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	-	-	-	-		
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	3 859 648	367 675	-1 176	4 226 148		
Réserve légale	-	-	-	-		
Autres réserves	3 859 648	367 675	-1 176	4 226 148		
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-		
<b>CAPITAL</b>	<b>1 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 000 000</b>		
Capital appelé	-	-	-	-		
Capital non appelé	-	-	-	-		
Certificats d'investissement	-	-	-	-		
Fonds de dotations	1 000 000	-	-	1 000 000		
<b>ACTIONNAIRES - CAPITAL NON VERSÉ</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
REPORT À NOUVEAU (+/-)	-	-	-	-		
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)	-	-	-	-		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	367 675	-367 675	362 997	362 997		
<b>TOTAL</b>	<b>5 227 324</b>	<b>-</b>	<b>361 822</b>	<b>5 589 145</b>		

ENGAGEMENTS SUR TITRES				En milliers MAD 31 déc. 2025	
ENGAGEMENTS	Montant				
ENGAGEMENTS DONNÉS	-				
Titres achetés à réméré	-				
Autres titres à livrer	-				
ENGAGEMENTS REÇUS	-				
Titres vendus à réméré	-				
Autres titres à recevoir	-				

OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS					En milliers MAD	
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	Opérations de couverture		Autres opérations			
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024		
Devises à recevoir	-	-	-	-		
Dirhams à livrer	201 069	209 282	-	-		
Devises à livrer	-	-	-	-		
Dirhams à recevoir	307 382	91 470	-	-		
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-		
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	-	-	-	-		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-		

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE			En milliers MAD	
ENGAGEMENTS	31/12/2025	31/12/2024		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	5 817 512	5 559 617		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	-	-		
Crédits documentaires import	-	-		
Acceptations ou engagements de payer	-	-		
Ouvertures de crédit confirmés	-	-		
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-		
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-		
Autres engagements de financement donnés	-	-		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	5 817 512	5 559 617		
Crédits documentaires import	-	-		
Acceptations ou engagements de payer	-	-		
Ouvertures de crédit confirmés	5 817 512	5 559 617		
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-		
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-		
Autres engagements de financement donnés	-	-		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	-	-		
Crédits documentaires export confirmés	-	-		
Acceptations ou engagements de payer	-	-		
Garanties de crédits données	-	-		
Autres cautions, avais et garanties donnés	-	-		
Engagements en souffrance	-	-		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	-	-		
Garanties de crédits données	-	-		
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	-	-		
Autres cautions et garanties données	-	-		
Engagements en souffrance	-	-		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	5 403 408	8 320 281		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	5 403 408	8 320 281		
Ouvertures de crédit confirmés	5 403 408	8 320 281		
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-		
Autres engagements de financement reçus	-	-		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	-	-		
Garanties de crédits	-	-		
Autres garanties reçues	-	-		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE L'ÉTAT ET D'ORGANISMES DE GARANTIE DIVERS	-	-		
Garanties de crédits	-	-		
Autres garanties reçues	-	-		

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE				En milliers MAD 31 déc. 2025	
VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique de l'Actif ou du Hors Bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts		
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-	-		
AUTRES TITRES	-	-	-		
HYPOTHÈQUES	380 000	Compte 2313	380 000		
AUTRES VALEURS ET SURETÉS RÉELLES	-	-	-		
<b>TOTAL</b>	<b>380 000</b>		<b>380 000</b>		

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE				En milliers MAD 31 déc. 2025	
VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du Hors Bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts		
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-	-		
AUTRES TITRES	-	-	-		
HYPOTHÈQUES	-	-	-		
AUTRES VALEURS ET SURETÉS RÉELLES	-	-	-		
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>NEANT</b>	<b>-</b>		

VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RESIDUELLE							En milliers MAD 31 déc. 2025	
ACTIF	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	TOTAL		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	110 896	-	800 000	-	-	910 896		
Créances sur la clientèle	28 208	946 749	1 512 347	9 567 318	14 742 423	26 797 045		
Titres de créance	-	-	-	-	-	-		
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-		
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-		
<b>TOTAL</b>	<b>139 104</b>	<b>946 749</b>	<b>2 312 347</b>	<b>9 567 318</b>	<b>14 742 423</b>	<b>27 707 941</b>		

PASSIF							En milliers MAD 31 déc. 2025	
PASSIF	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	TOTAL		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	203 724	305 198	714 030	4 889 043	7 286 075	13 398 071		
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-		
Titres de créance émis	133 333	133 333	701 267	3 448 467	3 758 333	8 174 733		
Em								

COMMISSIONS		En milliers MAD 31 déc. 2025
		Montant
<b>COMMISSIONS PERÇUES</b>		
Sur opérations avec les établissements de crédit		-
Sur opérations avec la clientèle		-
Sur opérations de change		-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		-
Sur produits dérivés		-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt		-
Sur moyens de paiement		-
Sur activités de conseil et d'assistance		-
Sur ventes de produits d'assurances		-
Sur autres prestations de service		1 793
<b>COMMISSIONS VERSÉES</b>		<b>139</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit		52
Sur opérations avec la clientèle		-
Sur opérations de change		-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		-
Sur produits dérivés		-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt		87
Sur moyens de paiement		-
Sur activités de conseil et d'assistance		-
Sur ventes de produits d'assurances		-
Sur autres prestations de service		-

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ			En milliers MAD
PRODUITS ET CHARGES			
	31/12/2025	31/12/2024	
<b>PRODUITS</b>			
Gains sur les titres de transaction	-	-	-
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-	-
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-	-
Gains sur les produits dérivés	-	-	-
Gains sur les opérations de change	-	-	-
<b>CHARGES</b>			
Pertes sur les titres de transaction	-	-	-
Moins value de cession sur titres de placement	-	-	-
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-	-
Pertes sur les produits dérivés	-	-	-
Pertes sur opérations de change	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		En milliers MAD 31 déc. 2025
		Montant
<b>CHARGES</b>		
<b>CHARGES DU PERSONNEL</b>		<b>49 311</b>
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>		<b>836</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>		<b>6 414</b>
<b>AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>		<b>4 370</b>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		<b>2 946</b>
<b>TOTAL</b>		<b>63 877</b>

AUTRES PRODUITS ET CHARGES		En milliers MAD 31 déc. 2025
		Montant
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES</b>		
Autres produits bancaires		-
Autres charges bancaires		139
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES</b>		
Produits d'exploitation non bancaires		2 025
Charges d'exploitation non bancaires		217
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURABLES</b>		<b>29 420</b>
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>		<b>46 282</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES NON COURANTES</b>		
Produits non courants		3
Charges non courantes		28 240

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				En milliers MAD 31 déc. 2025
1. VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE				
PÔLE D'ACTIVITÉ	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT IMPOT	
Activité bancaire	658 637	596 568	585 193	
Autres Activités	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>658 637</b>	<b>596 568</b>	<b>585 193</b>	

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				En milliers MAD 31 déc. 2025
2. VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				
ZONE GÉOGRAPHIQUE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT IMPOT	
Maroc	658 637	596 568	585 193	
Autres zones	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>658 637</b>	<b>596 568</b>	<b>585 193</b>	

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL			En milliers MAD 31 déc. 2025
INTITULES	Montant	Montant	
<b>I. RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>			
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>362 997</b>		
<b>PERTE NETTE</b>			
<b>II. RÉINTÉGRATIONS FISCALES</b>			
<b>1. COURANTES</b>	<b>30 546</b>		
Charges sur exercices antérieurs	16		
Charges hors exploitation	490		
Dotations aux provisions pour risques généraux	29 420		
Ecart de conversion passif	621		
<b>2. NON COURANTES</b>	<b>250 436</b>		
Impôts sur les sociétés	222 196		
Contribution sociale de solidarité	28 147		
Autres charges non courante	93		
<b>III. DÉDUCTIONS FISCALES</b>			
<b>1. COURANTES</b>	<b>47 875</b>		
Reprises sur provisions pour risques généraux	46 282		
Reprises sur provisions pour CES	-		
Ecart de conversion passif	1 593		
<b>2. NON COURANTES</b>	<b>30 000</b>		
1/5 Contribution au fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre du 8 septembre 2023	30 000		
<b>TOTAL</b>	<b>643 979</b>	<b>77 875</b>	
<b>IV. RÉSULTAT BRUT FISCAL</b>			
<b>BÉNÉFICE BRUT FISCAL (A)</b>		<b>566 104</b>	
<b>DÉFICIT BRUT FISCAL (B)</b>			
<b>V. REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C)*</b>			
Exercice N-4			
Exercice N-3			
Exercice N-2			
Exercice N-1			
<b>VI. RÉSULTAT NET FISCAL</b>		<b>566 104</b>	
<b>BÉNÉFICE NET FISCAL (A - C)</b>		<b>566 104</b>	
OU			
<b>DÉFICIT NET FISCAL (B)</b>			
<b>VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS</b>			
<b>VIII. CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER</b>			
EXERCICE N-4			
EXERCICE N-3			
EXERCICE N-2			
EXERCICE N-1			

\* Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A).

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS		En milliers MAD 31 déc. 2025
I. DETERMINATION DU RESULTAT		Montant
<b>RÉSULTAT COURANT D'APRÈS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES</b>		
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes		30 546
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes		47 875
(=) Résultat courant théoriquement imposable		596 100
(-) Impôt théorique sur résultat courant		233 969
(=) Résultat courant après impôts		362 131
<b>II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES</b>		

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE					En milliers MAD 31 déc. 2025
NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opération comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)	
<b>A. TVA COLLECTÉE</b>	<b>9 522</b>	<b>182 875</b>	<b>185 958</b>	<b>6 439</b>	
<b>B. TVA À RÉCUPÉRER</b>	<b>18 691</b>	<b>82 401</b>	<b>93 108</b>	<b>7 984</b>	
Sur charges	18 686	81 916	92 619	7 983	
Sur immobilisations	5	484	489	0	
<b>C. TVA DUE OU CRÉDIT DE TVA (A-B)</b>	<b>-9 169</b>	<b>100 474</b>	<b>92 850</b>	<b>-1 544</b>	

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL				En milliers MAD 31 déc. 2025
MONTANT DU CAPITAL :	1 000 000			
MONTANT DU CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT NON APPELÉ :	-			
VALEUR NOMINALE DES TITRES :	-			

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel		
<b>ÉTAT</b>				<b>100</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL</b>				<b>100</b>	<b>100</b>

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE				En milliers MAD 31 déc. 2025
A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant	
<b>DÉCISION DU CA : 28/05/2025</b>				
Report à nouveau	-	Réserves légales	-	
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-	
Résultats net de l'exercice	367 675	Autres affectations	367 675	
Prélèvement sur les bénéfices	-		-	
Autres prélèvements	-		-	
<b>TOTAL A</b>	<b>367 675</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>367 675</b>	

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES				En milliers MAD
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	
<b>CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS</b>				
A déduire - Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	-1 176	-	-	
<b>CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS NET</b>	<b>6 603 808</b>	<b>6 244 938</b>	<b>5 876 479</b>	
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>				
Produit net bancaire	658 637	671 780	669 251	
Résultat avant impôts	585 193	584 406	409 906	
Impôts sur les résultats	222 196	216 731	210 819	
Bénéfices distribués	-	-	-	
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	362 997	367 675	199 087	
<b>RÉSULTAT PAR TITRE (EN MAD)</b>				
Résultat net par action ou part sociale	-	-	-	
Bénéfice distribué par action ou part sociale	-	-	-	
<b>PERSONNEL</b>				
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	43 499	42 343	42 948	
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	85	86	89	

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS		En milliers MAD 31 déc. 2025
I. DATATION		
DATE DE CLÔTURE (1)	31/12/2025	
DATE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE (2)	Mars 2026	
1. Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.		
2. Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.		
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1 <sup>ÈRE</sup> COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHÈSE		
Date	Indications des événements	
	Favorables	<b>NEANT</b>
	Défavorables	<b>NEANT</b>

EFFECTIFS			En nombre
	31/12/2025	31/12/2024	
Effectifs rémunérés	84	85	
Effectifs utilisés	84	85	
Effectifs équivalent plein temps	84	85	
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-	
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-	
Cadres (équivalent plein temps)	79	79	
Employés (équivalent plein temps)	5	6	
<i>Dont effectifs employés à l'étranger</i>	-	-	

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS				En milliers MAD
TITRES	Nombre de comptes		Montants	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Titres dont l'établissement est dépositaire				
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire				
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

RESEAU			En nombre
	31/12/2025	31/12/2024	
Guichets permanents			
Guichets périodiques			
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque			
Succursales et agences à l'étranger			
Bureaux de représentation à l'étranger			

COMPTES DE LA CLIENTELE			En nombre
	31/12/2025	31/12/2024	
Comptes courants			
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger			
Autres comptes chèques			
Comptes d'affacturage			
Comptes d'épargne			
Comptes à terme			
Bons de caisse			
Autres comptes de dépôts			

ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES AU 31/12/2025					En milliers MAD
Prêts Classiques	31/12/2025		31/12/2024		
	Créances	Provisions	Créances	Provisions	
CRÉANCES PRÉDOUTEUSES	-	-	-	-	
CRÉANCES DOUTEUSES	-	-	-	-	
CRÉANCES COMPROMISES	5 927	5 344	5 927	5 344	
<b>Sous total 1</b>	<b>5 927</b>	<b>5 344</b>	<b>5 927</b>	<b>5 344</b>	
<b>Prêts MEN</b>	<b>Créances</b>	<b>Provisions</b>	<b>Créances</b>	<b>Provisions</b>	
CRÉANCES PRÉDOUTEUSES	-	-	-	-	
CRÉANCES DOUTEUSES	-	-	-	-	
CRÉANCES COMPROMISES	851	146	851	146	
<b>Sous total 2</b>	<b>851</b>	<b>146</b>	<b>851</b>	<b>146</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 778</b>	<b>5 490</b>	<b>6 778</b>	<b>5 490</b>	



# **DISPOSITIF DE GESTION GLOBALE DES RISQUES**

# DISPOSITIF DE GESTION GLOBALE DES RISQUES



## 1. Gestion intégrée des risques

### 1.1. Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Équipement Communal repose sur :

- l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques ;
- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'Institution dans le processus ;
- des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation ;
- l'attribution de ressources appropriées pour la gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques chez toutes les parties prenantes.

### 1.2. Structure et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et la gestion des risques sont assurées par les instances décrites ci-après :

#### Organe d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet.

Il comprend, en outre, les membres suivants :

- 2 représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- 1 représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
- 1 représentant du Ministère de l'Équipement et de l'Eau ;
- 1 représentant du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable ;
- le représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics (ANGSPE) ;
- le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) ;
- des membres représentant les élus : 8 conseillers communaux désignés parmi les conseillers communaux figurant sur une liste établie à cet effet.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins du FEC l'exigent et au moins deux fois par an.

Le Commissaire du Gouvernement désigné auprès du FEC, conformément aux textes en vigueur, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

#### Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration est assisté par un Comité d'Audit et des Risques (CAR), conformément aux dispositions légales et réglementaires, relatives au contrôle interne des établissements de Crédit.

Le CAR comprend, outre le Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics, ou son représentant, Président :

- le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale, ou son représentant (Ministère de l'Intérieur) ;
- le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures, ou son représentant (Ministère de l'Économie et des Finances).

Le CAR est chargé notamment de porter son appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et sur la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

#### Instance Dirigeante

La Direction Générale du FEC évalue l'efficacité du processus de gestion des risques et procède à un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques. La Direction Générale effectue des présentations devant le CAR, émanation du Conseil d'Administration, sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques. Le CAR rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration, à l'occasion de chacune de ses réunions.

#### Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit du FEC comprend, outre le Gouverneur, Directeur Général du FEC, Président :

- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Économie et des Finances ;
- 1 représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois.

#### Comité des Risques Interne

Le Comité des Risques Interne, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, est notamment chargé de :

- assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie globale de gestion des risques du FEC ;
- s'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des Risques et de celles des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques ;
- examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

#### Comité ALCO

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, est notamment chargé de :

- élaborer et mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des fonds propres...), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques de taux et de liquidité ;
- veiller au maintien des équilibres bilanciaux de la Banque ;
- évaluer l'impact du lancement de nouveaux produits, ou de toute nouvelle activité comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- suivre le profil de risque de la Banque (risques de liquidité, de taux et de change) et la mesure des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

#### Comité de Sécurité du Système d'Information

Le Comité de Sécurité du Système d'Information (CSSI) est chargé notamment de veiller au suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité SI et de son respect par les collaborateurs du FEC et par les tiers, ainsi que de l'évolution du plan de traitement des risques liés à la sécurité SI, notamment les risques de cybersécurité.

Placé sous la présidence du Secrétaire Général du FEC ou de son représentant, le CSSI a notamment pour missions de :

- veiller au suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité SI et de son respect par les collaborateurs du FEC et par les tiers ;
- piloter globalement les plans d'actions dans le domaine de la sécurité SI, notamment leur validation, l'engagement des moyens associés et la vérification de leur bonne réalisation ;
- suivre l'évolution du plan de traitement des risques liés à la sécurité SI et s'assurer de la revue régulière de la cartographie des risques de sécurité ;
- suivre les projets structurants dans le domaine de la sécurité SI ;
- examiner les indicateurs de Sécurité SI et assurer le suivi des actions permettant leur amélioration ;
- traiter les questions relatives aux incidents majeurs liés à la sécurité SI ;
- approuver l'affectation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions de sécurisation du système d'information ;
- arbitrer sur les priorités de la Banque en termes de sécurité SI.

#### Direction des Risques et Contrôle Permanent

La Direction des Risques et Contrôle Permanent est chargée notamment de s'assurer de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées par le FEC ainsi que de la mise en œuvre de processus efficaces de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques.

#### Direction Juridique, Conformité et Gouvernance

La Direction Juridique, Conformité et Gouvernance est chargée notamment d'assurer la sécurité des actes et des engagements de la Banque, d'apprécier les risques juridiques éventuels encourus par l'Institution et de mettre en place les procédures appropriées pour leur gestion. Elle est également chargée d'assurer le suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires, applicables à l'Institution, et de superviser et de renforcer les mécanismes de gouvernance interne de la Banque. Enfin, elle veille à la mise en œuvre et au suivi du code d'éthique et de déontologie applicable au personnel du FEC.

#### Audit Interne

L'Audit Interne est chargé des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Cette entité assure la réalisation des missions d'audit ainsi que la préparation et le suivi des réunions du CAR.

L'Audit Interne est également chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux intervenants du contrôle externe et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

## 2. Exposition aux risques

Eu égard à la nature de ses activités, le profil de risque du FEC tel que formalisé au niveau de la Stratégie Globale des Risques, se présente comme suit :

**Le risque de crédit** : Le risque que les emprunteurs du FEC ne puissent pas honorer leurs engagements contractuels.

**Le risque de concentration** : Il s'agit du risque inhérent à une exposition individuelle importante, de nature à engendrer des pertes pouvant menacer la solidité financière de la Banque ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

**Les risques environnementaux et sociaux** : Ces risques peuvent se matérialiser par une atteinte à l'environnement (pollution de l'air, des sols, des eaux, ...) ou à la vie économique des individus se traduisant par une diminution de leurs revenus, un accroissement de leurs dépenses.

La responsabilité de gestion de ces risques incombe aux clients et aux autorités compétentes. Le rôle du FEC est d'appréhender les principaux enjeux environnementaux et sociaux des projets financés et vérifier le respect par ses clients des exigences législatives et réglementaires en la matière.

**Les risques opérationnels** : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

**Le risque structurel de taux d'intérêt** : Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et la valeur économique de ses fonds propres.

**Le risque structurel de liquidité** : se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire les demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.

**Le risque structurel de change** : Le risque qu'une fluctuation des taux de change impacte négativement les revenus de la Banque.

**Le risque de non-conformité** : correspond à l'exposition du FEC aux risques de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite.

**Le risque stratégique** : Le risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité de l'établissement à mettre en œuvre son plan stratégique.

**Le risque de réputation** : Le risque résultant d'une perception négative de la part notamment des contreparties ou des régulateurs pouvant affecter défavorablement la capacité de l'établissement à remplir sa mission et son accès aux sources de financement.

**Le risque de cybersécurité** : Le risque que le FEC soit confronté à une attaque ou une violation de sécurité informatique qui peut compromettre la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des données de ses clients, des transactions financières ou d'autres informations sensibles.

### 2.1. Risque de Crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

#### Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

#### Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est autorisé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Économie et des Finances.

#### Processus de gestion du risque de crédit

A la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, le Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'évaluation de la solvabilité des Collectivités Territoriales (CT) est réalisée par le biais d'une analyse rétrospective de la situation financière de la CT conjuguée à une analyse prospective, et ce à partir des données budgétaires des états de gestion approuvés et des données du budget prévisionnel de l'année en cours. S'ajoutant à cela les engagements financiers futurs en s'appuyant sur tout document permettant d'approfondir l'évaluation financière de la contrepartie et d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- l'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques ;
- l'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement ;
- l'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC ;
- l'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets ;
- le jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et la proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

#### Les conditions générales d'octroi de prêts

Au même titre que les autres dettes des CT, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient :

- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours.

#### Profil de solvabilité

A fin décembre 2025 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 7 671 223 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 84% du risque de crédit et de 16% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 85,89%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 72,85%, reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

#### Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,9% de créances sur les CT, ont totalisé 27 620 519 Milliers de DH au 31 décembre 2025.

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle ont atteint 5 817 512 Milliers de DH au 31 décembre 2025.

L'analyse de la situation des engagements en hors bilan, arrêtée au 31 décembre 2025, fait ressortir que 68,49% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

#### Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

Le Département Comptabilité & Reporting se charge du processus de classement et de provisionnement des créances en souffrance.

Les créances sur les CT sont affectées d'un taux de pondération de 20%.

La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

## Coefficient Maximum de Division Des Risques (CMDR)

Le FEC veille en permanence au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient maximum de division des risques.

Le coefficient maximum de division des risques s'établit, selon les modalités de la circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib à 7,89% à fin décembre 2025, se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par Bank Al-Maghrib.

En application de la directive n°2/G/2010 de Bank Al-Maghrib, relative à la pratique des stress tests et dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress tests ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress tests minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

## 2.2. Gestion Actif/Passif

### Responsables de la gestion Actif/Passif

La gestion des risques ALM est assurée au sein du Pôle Finance par le Département ALM et Contrôle de Gestion relevant de la Direction Financière.

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge du suivi transversal et collégial des risques financiers auxquels est exposée l'Institution et de l'examen des décisions qui affecteraient la gestion Actif-Passif.

### Gestion Actif/Passif

Le FEC a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres financiers de la Banque, le dispositif ALM veille à :

- assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- s'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêt, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des fonds propres ;
- orienter la stratégie de la Banque en matière de refinancement.

### Risque de Liquidité

Le risque de liquidité se définit comme étant le risque pour la Banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Le FEC peut être exposé au risque de liquidité qui peut se présenter sous l'une des formes suivantes :

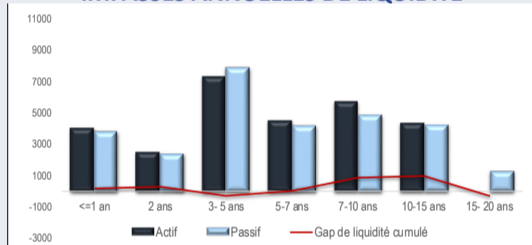
- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un tirage important des engagements de financement donnés aux CT ;
- Le non-adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs à moyen et long termes par des passifs à court terme.

Approche retenue dans le calcul des Gaps de liquidité :

La mesure de ce risque est basée sur des éléments de bilan à une date d'arrêt donnée, classés selon leur durée résiduelle, et sur lesquels sont appliquées les lois d'écoulement et conventions ALM. L'impasse statique en flux permet de déterminer l'excédent ou le besoin de ressources à moyen/long termes dans l'hypothèse de l'absence de production nouvelle d'actifs et de passifs.

Au 31 décembre 2025, le profil des impasses de liquidité se présente comme suit :

IMPASSES ANNUELLES DE LIQUIDITÉ



### Gestion du Risque de Taux d'intérêt (IRRBB)

Le risque de taux d'intérêt correspond à la sensibilité du bilan par rapport aux mouvements futurs des taux d'intérêt. L'appréciation de ce risque s'effectue à travers un ensemble de simulations de stress tests, notamment dans le cadre des six scénarii réglementaires suivants :

**Scénario 1** : Déplacement de la courbe des taux d'intérêt à la hausse (+200 bps) ;

**Scénario 2** : Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la baisse (-200 bps) ;

**Scénario 3** : Hausse des taux courts ;

**Scénario 4** : Baisse des taux courts ;

**Scénario 5** : Aplatissement de la courbe des taux ;

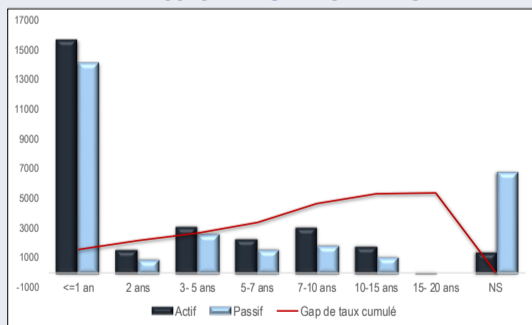
**Scénario 6** : Pentification de la courbe des taux.

L'analyse et l'évaluation des risques de taux d'intérêt obéissent à une double logique à savoir la préservation de la marge d'intérêt et de la valeur économique des fonds propres.

La Banque a opté pour l'approche dite méthode des échéances en mode statique. Cette approche consiste à écouler toutes les positions du bilan en statique en fonction de leurs caractéristiques contractuelles ou conventionnelles.

Les impasses de taux en flux se présentent au 31 décembre 2025, comme suit :

IMPASSES ANNUELLES DE TAUX



L'impact des scénarii réglementaires est de 10,60% sur la marge d'intérêt nette prévisionnelle (scénario 1) et de 11,08% sur la valeur économique des fonds propres (scénario 1).

### Risque de Change

Afin d'être immunisé contre le risque de change, le FEC a mis en place une couverture parfaite et intégrale et ce, à l'occasion des tirages effectués à compter de l'exercice 2019 sur les lignes de crédit contractées auprès des bailleurs de fonds étrangers.

Pour rappel, la couverture du risque de change afférent à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC au cours des années 90, est prise en charge par l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances / Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt.

### 2.3. Risques Opérationnels

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites ;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration ;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

### Cadre Général

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

### » Mécanisme de délégations de signatures

Le FEC a mis en place un mécanisme évolué de délégations de signatures, basé sur une définition précise des pouvoirs et une délimitation claire des responsabilités. Ce mécanisme répond aux principes suivants :

- Le principe de double signature est obligatoire pour toutes les opérations affectant les comptes du FEC ou d'autres éléments de son actif ;
- La séparation entre l'initiation et l'exécution d'une part, et le contrôle d'autre part ;
- Les remplacements sont systématiquement prévus en cas d'absence ou d'empêchement d'une personne de sorte à assurer la continuité de service.

### » Manuel de procédures générales

Le FEC dispose d'un manuel de procédures générales couvrant l'ensemble des processus fonctionnels structurés autour des domaines Pilotage, Opérationnel et Support. La cartographie des processus a été élaborée conformément aux exigences de la norme qualité ISO 9001. Par ailleurs, l'utilisation d'un outil de modélisation garantit un référentiel unique des procédures, structuré, centralisé et accessible par les collaborateurs du FEC à travers un portail intranet. Ce référentiel fait l'objet de revues régulières afin de se conformer, notamment aux évolutions réglementaires, organisationnelles, opérationnelles et à celles relatives aux systèmes d'information.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue engagée par l'Institution, la plateforme supportant les processus et procédures a fait l'objet, d'une migration vers la dernière version du logiciel MEGA HOPEX, conforme au standard international BPMN (Business Process Model and Notation), afin de renforcer la performance et la pérennité de ce dispositif.

### » Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le FEC est doté d'un manuel de procédures et d'organisation comptable permettant de s'assurer que :

- toutes les opérations réalisées par le FEC sont fidèlement traduites en enregistrements comptables ;
- tous les enregistrements sont conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;
- toutes les informations financières et comptables diffusées en interne et externe sont fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

### » Manuel de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques en la matière, le FEC est doté d'un manuel de contrôle interne lui permettant de veiller à la régularité et à la bonne application des procédures mises en place ainsi qu'à la formalisation des points de contrôle. Ce manuel est soumis à un processus de révision visant à garantir sa conformité aux exigences réglementaires en vigueur et son alignement avec l'évolution du dispositif de contrôle interne, des activités et du profil de risque de l'établissement.

### » Plan de Continuité d'Activité

Conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib, relative au contrôle interne des établissements de crédit et de la directive n°47/G/2007 de Bank Al-Maghrib, relative au plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit, le FEC dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA), qui a été approuvé par le Conseil d'Administration. Le PCA permet au FEC d'assurer le fonctionnement de la Banque en mode dégradé ainsi que la reprise des activités, et ce, selon divers scénarii de crise.

La mise en œuvre du PCA du FEC a porté notamment sur la mise en place des :

- Dispositifs de continuité du Système d'Information ;
- Dispositifs de continuité logistique ;
- Dispositifs de continuité des ressources humaines ;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Afin d'assurer le maintien opérationnel des dispositifs mis en place, le corpus documentaire du PCA (Etude de criticité, Stratégie de continuité, Procédures, Plan de communication...) est mis à jour régulièrement. Dans ce cadre, des sessions de sensibilisation portant sur les exigences réglementaires ainsi que sur les enjeux et les bonnes pratiques en matière de continuité d'activité ont été organisées au profit de l'ensemble des collaborateurs.

De même, le plan de maintenance opérationnelle du PCA du FEC est en cours de renforcement.

Par ailleurs, le FEC continue à assurer une veille permanente quant à la survenance de tout événement pouvant nécessiter l'activation de son PCA, afin de garantir la continuité de l'activité et des services de la Banque ainsi que la sécurité de ses collaborateurs. En l'absence d'incident nécessitant son activation, le PCA du FEC n'a pas été activé au cours de l'exercice 2025.

De plus, et dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, visant à renforcer la conformité réglementaire, la résilience organisationnelle et l'efficacité opérationnelle du dispositif, et en cohérence avec les textes en vigueur ainsi que les normes et les bonnes pratiques en matière de management de la continuité d'activité, il sera procédé à la mise à niveau du PCA du FEC, par le recours à un cabinet spécialisé dans ce domaine.

### Gestion des risques opérationnels

Le FEC est doté d'une cartographie des risques opérationnels en s'appuyant sur la typologie Bâle II et dont la mise à jour s'effectue annuellement. Cette cartographie couvre les processus relevant des domaines crédit, support et systèmes d'information et permet de cibler les processus nécessitant une surveillance particulière ou renforcée.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au FEC, dans le cadre de la réforme Bâle II et en application de la Directive n°29/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib, permet l'identification, l'évaluation des risques opérationnels ainsi que le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés. Ce dispositif a été complété en 2011 par une base de collecte des incidents qui permet de dégager une vision objective des risques encourus et la réévaluation de ces risques par les résultats de la collecte des incidents opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est entièrement automatisé suite au déploiement d'une application SI, permettant d'assurer :

- l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels à travers la cartographie des risques ;
- la conciliation de la cartographie des risques avec le manuel des procédures générales ;
- le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés ;
- la collecte des incidents liés aux risques opérationnels.

### Organisation

Sur le volet organisationnel, le pilotage du dispositif de gestion du risque opérationnel est assuré par la Direction des Risques et Contrôle Permanent. Cette dernière s'appuie sur des correspondants risques opérationnels (CRO) au niveau des entités Métiers et Supports.

Ces CRO se chargent de la remontée d'incidents opérationnels, de l'analyse de la base de collecte de ces incidents et de la mise en œuvre des plans d'action de couverture des risques majeurs.

A cet effet, une procédure de collecte et de remontée des incidents opérationnels ainsi qu'une fiche de déclaration de la survenance d'un incident opérationnel ont été élaborées et mises à la disposition des CRO afin d'outiller la démarche de collecte et de remontée des incidents.

La gouvernance des risques opérationnels est assurée par le Comité des Risques Interne.

### Couverture des risques opérationnels

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux exigences minimales en fonds propres, le FEC procède depuis Décembre 2011 à la couverture des risques opérationnels.

L'exigence en fonds propres pour la couverture des risques opérationnels est calculée selon l'approche "indicateur de base", soit égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur les 3 dernières années.

### 2.4. Risques de Non-Conformité

Conformément aux dispositions de la directive de Bank Al-Maghrib n°49/G/2007 relative à la fonction «Conformité» du 31 août 2007, le FEC s'est doté d'une politique et d'une charte de conformité.

Rattachée directement à la Direction Générale, la fonction «Conformité» est assurée par le Directeur Juridique, Conformité et Gouvernance. Cette fonction est principalement chargée du suivi du risque de non-conformité, défini comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite.

Le dispositif de gestion des risques de non-conformité au FEC est constitué d'un ensemble de politiques, chartes et procédures de contrôle, permettant la maîtrise des risques de non-conformité du FEC.



AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15,  
Hay Ryad 10100 – Rabat  
Maroc

**Coopers Audit**

83, Avenue Hassan II  
Casablanca  
Maroc

## FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

### ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Fonds d'Equipelement Communal comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection de l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 6 603 808 KMAD, dont un bénéfice net de 362 997 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel du fonds et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Equipelement Communal établis au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 mars 2026

#### Les Commissaires aux Comptes

**BDO S.A.**



**Moutai CHAOUKI**  
Associé

BDO S.A.  
Audit - Tax & Advisory  
23, rue Lamartinière - Quartier Océan 20410 Casablanca  
Téléphone : 212 5 22 20 33 04 / 15  
Télécopie : 212 5 22 20 33 05  
ICE : 001828804000091

**Coopers Audit Maroc S.A**



**COOPERS AUDIT MAROC**  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 Fax: 0522 27 47 34

**Abdellah LAGHCHAOUI**  
Associé

## Liste des communiqués de presse publiés au cours de l'exercice 2025

- 1. 26/02/2025** : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.
- 2. 20/03/2025** : Publication des états financiers au titre de l'exercice 2024.
- 3. 30/04/2025** : Communiqué de presse à l'occasion de la publication du Rapport Financier Annuel 2024.
- 4. 26/05/2025** : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.
- 5. 30/05/2025** : Communiqué de presse à l'occasion de la tenue de la réunion du Conseil d'Administration du FEC du 28 mai 2025.
- 6. 29/07/2025** : Communiqué de presse concernant le document de référence du FEC relatif à l'exercice 2024, dans le cadre de la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt du FEC.
- 7. 30/08/2025** : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025.
- 8. 30/09/2025** : Communication financière au 30 juin 2025 à l'occasion de la publication du Rapport Financier Semestriel au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2025, y compris le communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 1<sup>er</sup> semestre 2025 et les états financiers au 30 juin 2025.
- 9. 14/11/2025** : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025.
- 10. 05/12/2025** : Communiqué de presse à l'occasion de l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 2 milliards de dirhams.
- 11. 23/12/2025** : Communiqué de presse à l'occasion des résultats de l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 2 milliards de dirhams.

## Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes 2023-2025

	2023-2025 : COOPERS AUDIT MAROC						2023: MAZARS AUDIT ET CONSEIL 2024 : FORVIS MAZARS 2025 : BDO TAX & ADVISORY						Total TTC				
	Montant TTC/Année		Pourcentage/Année*			Montant TTC/Année			Pourcentage/Année*								
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025					
<b>Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés**</b>																	
Emetteur	108 000	108 000	108 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	100%	100%	100%	900 000	
Filiales																	
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes</b>																	
Emetteur																	
Filiales																	
<b>Sous-total</b>	108 000	108 000	108 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	100%	100%	100%	900 000	
Autres prestations rendues																	
Autres																	
<b>Sous-total</b>																	
<b>Total général</b>	108 000	108 000	108 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	100%	100%	100%	900 000	

\* Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée.

\*\* Le Montant d'engagement au titre de la lettre de mission conformément aux termes du marché associé.

